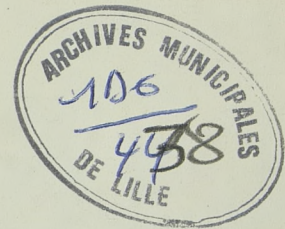


MAIRIE DE LILLE

4ème Direction
4ème Bureau



COMMISSION SPORTS ET JEUNESSE

et de l'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 30 Avril 1965

Procès-verbal N° I

Les membres de la Commission Sports et Jeunesse et de l'Education Physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 30 Avril 1965 à 18 H 30, sous la présidence de M. J. LUSSIEZ, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. ROUSSEAUX - Adjoint au Maire
ASTIE - Conseiller Municipal
BOUTILLEUX - Conseiller Municipal
CORDONNIER - Conseiller Municipal
DASSONVILLE - Conseiller Municipal
DE BECKER - Conseiller Municipal
HEURTEAUX - Conseiller Municipal
LERNOUT - Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

MM. TRICOTTEUX - Directeur des Services de la 4ème Direction
DEGAND - Chef du Bureau des Sports

M. LUSSIEZ présente ses souhaits de cordiale bienvenue aux nouveaux membres de la Commission Sports et Jeunesse et de l'Education Physique et précise le rôle de cette assemblée.

Par lettre en date du 25 Avril 1965, M. HEURTEAUX avait sollicité les statuts de l'Office Municipal des Sports.

Le Président remet à chacun des membres de la Commission une note comportant toutes indications relatives à la création, à la composition et aux attributions de cet organisme.

.../...

Il rappelle qu'en 1961 la Ville de LILLE a adhéré à la Fédération des Offices de Sports, association créée le 7 Juillet 1958 et régie par les dispositions de la loi du 1er Juillet 1901.

Il souligne que le projet de statut-type d'office municipal des sports établi par cette organisation n'a pas reçu l'approbation ministérielle.

Le procès-verbal de la séance du 30 Novembre 1964 ne fait l'objet d'aucune observation de la part de MM. ROUSSEAU et DE BECKER.

65/I - SUBVENTIONS aux SOCIÉTÉS SPORTIVES

M. LUSSIEZ informe les commissaires qu'au cours de sa réunion du 9 Avril 1965, l'O.M.S. a examiné les demandes de subvention de fonctionnement déposées par les Sociétés sportives avant le 1er Mars 1965.

Le montant du crédit ouvert au chapitre XXVIII - art. 80 se chiffre à 140.000 F.

La répartition de cette somme a été ainsi envisagée :

- Cotisation annuelle de la Ville à la F.N.O.M.S.	450 F.
- Subvention exceptionnelle à l'Union Aérienne	1.000 F.
- Subventions de fonctionnement aux sociétés sportives locales	95.000 F.
- Subventions d'organisation	30.000 F.
- Dépenses prévisionnelles pour la rencontre LILLE-GAND	4.550 F.
- Réserve pour les manifestations exceptionnelles	9.000 F.

140.000 F.

112 dossiers de demandes de fonctionnement ont été déposés. 4 ne semblent pas recevables :

a) Union des Randonneurs Flandres-Artois

Avis défavorable émis en 1964, la Fédération Française n'étant pas affiliée au Comité National des Sports.

b) Société Hippique Nationale de Lille ne compte aucun licencié et non encore agréée par la F.F. des Sports Hippiques.

c) Amicale des Professeurs du Lycée Faidherbe

Organisme non affilié au Comité National des Sports.

.../...

d) Sports et Joie - Organisme déjà aidé par la Société Municipale de Scoutisme.

108 dossiers ont fait l'objet d'un examen par l'O.M.S. qui a proposé les attributions ci-après :

1° - Associations lilloises affiliées aux fédérations dirigeantes

Union Nautique de Lille	I.100
Association sportive Bouliste Fivoise	I50
Boule Sportive de l'Esplanade	I80
Boule Sportive de Moulins-Lille	I50
Boule Sportive des Bois Blancs	50
Boule Sportive des H.B.M. du Faubourg de Béthune	I50
Boxing Club des Flandres	I50
Etoile Cycliste Lilloise	II0
Association Sportive des Sourds-Muets	I60
Sté de Gymnastique "La Saint-Maurice Fives"	I.600
Club Municipal "Les Lutteurs Lillois"	350
Pupilles de Neptune	2.000
C.O.S. "Nageurs Lillois"	350
Club Sous-Marin du Nord	550
Association Sportive "La Louvière"	80
Société de Tir à l'Arc "Ancienne Alliance"	I30
Union Aérienne de LILLE-ROUBAIX-TOURCOING	<u>I.000</u>
Total :	<u>8.240 F.</u>

2° - Groupements omni-sports

A.S. P.T.T.	2.020
L.U.C.	4.050
L.O.S.C.	51.690
O.S.F.	I.100
Total :	<u>58.860 F.</u>

3° - Fédérations n'ayant pas reçu de délégation de pouvoirs

U.S.T.	2.450
F.S.F.	600
U.F.O.L.E.P.	9.000
Total :	<u>I2.050 F.</u>

4° - Fédérations scolaires

A.S.S.U	6.500
U.S.E.P.	7.000
U.G.S.E.L.	3.100
Total :	<u>I6.600 F.</u> .../...

Récapitulation

1°- Associations lilloises affiliées aux Fédérations dirigeantes	8.240
2°- Groupements omni-sports	58.860
3°- Fédérations n'ayant pas reçu de délégation de pouvoirs	12.050
4°- Fédérations scolaires	16.600

Soit, montant des subventions de fonctionnement : 95.750 F.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis au Secrétariat Général.

65/2 - ENTRETIEN et FOURNITURE de MATERIEL SPORTIF - MARCHÉ de GRE à GRE - ANNEE 1965

Comme les années précédentes, l'acquisition de matériel sportif sera nécessaire en vue de renouveler celui en mauvais état sur nos stades, salles de gymnastique et plateaux d'éducation physique, soit :

- 10 paires de filets de football, environ	2.900 F.
- 2 paires de filets de tennis, environ	400 F.
- 5 paires de filets de volley-ball, environ	500 F.
- 10 paires de filets de basket-ball, environ	200 F.
- 4 doubles-décamètres, environ	200 F.

Total : 4.200 F.

L'équipement de la nouvelle salle située Rue de la Marbrerie nécessite le matériel suivant :

- 1 paire de buts de basket-ball
- 1 jeu de volley-ball
- 8 espaliers - 1 plinth
- 2 poutres - 6 tapis
- 2 barres asymétriques
- 1 rail d'agrès avec 3 cordes et 3 perches

Ces fournitures peuvent être évaluées à environ 15.000 F.

Il conviendra en outre de compléter l'équipement de nos salles par le matériel suivant :

- 1 paire d'anneaux olympiques	250 F.
- 1 mouton hauteur réglable -	500 F.
- 25 balles de jonglage et 5 cordes lisses	350 F.
- Petit matériel évalué à environ	1.700 F.

Le total de ces fournitures se chiffrant à environ 20.000 F., un marché de gré à gré doit être établi avec la seule firme de la région capable d'assurer les livraisons en temps utile : la Société VROMAN de ROUBAIX.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis au Secrétariat Général.

65/3 - BOULE FERREE de MOULINS-LILLE - AMENAGEMENT DE TERRAIN

Cette Société dispose, depuis Mars 1964, de deux aires de jeu Place Déliot, insuffisantes eu égard au nombre d'adhérents.

Le Président de ce groupement souhaiterait que la Ville puisse en aménager une troisième sur une partie d'un terrain situé Boulevard d'Alsace, entre la voie ferrée et l'établissement de bains municipaux.

Avis de principe favorable de la Commission, qui estime que cette demande doit préalablement faire l'objet d'une étude par les Services compétents.

Dossier transmis au Service de l'Urbanisme.

65/4 - STADE GRIMONPREZ - AMENAGEMENTS

Lors de la réunion du 30 Novembre 1964, certains aménagements et une installation permanente de la sonorisation au stade Grimonprez ont été adoptés et les dossiers transmis au Service d'Architecture.

Au cours d'une séance de travail qui s'est déroulée le 20 Janvier 1965, dans le bureau de M. l'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture, la modernisation de ce stade a été préconisée par M. SOLAL, Directeur du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports; notamment installation d'une tour de contrôle avec système de transmission, couverture des gradins et agrandissement des tribunes.

Ses Services pourraient subventionner une partie de ces travaux en 1965 si les devis ne dépassaient pas 5 à 6 millions d'anciens francs.

Par lettre en date du 9 Avril 1965, M. SERGEANT, Président de la Ligue des Flandres d'Athlétisme, confirme la nécessité de prévoir ces divers aménagements. Il demande également le remplacement des planches d'appel pour le saut en longueur, des bacs d'appel du saut à la perche, des lattes pour le saut en hauteur. L'achat d'un nouveau jeu de haies réglables et le recouvrement du ruisseau "La Tortue" sont également sollicités.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis au Service d'Architecture.

65/5 - LUC-HOCKEY - REFECTION des W.C. sur le TERRAIN de Ste HELENE à SAINT-ANDRE

Le Président de ce groupement sollicite la rénovation des W.C. installés sur ce stade.

Il souligne en outre que les installations sont insuffisantes eu égard au nombre d'adhérents à cette Association.

Avis favorable de la Commission pour une étude chiffrée de ces travaux.

Dossier transmis au Service d'Architecture. .../...

65/6 - BOXING-CLUB des FLANDRES - DEMANDE d'une INSTALLATION SANITAIRE

L'entraînement des membres affiliés au Boxing Club des Flandres a lieu dans la salle PAPE CARPENTIER, rue du Marché à LILLE.

Au cours de l'année 1964, des travaux de peinture ont été effectués dans ces locaux très anciens. Les responsables de ce groupement sollicitent l'installation sommaire de 2 douches ainsi que la transformation du chauffage.

Avis non défavorable de la Commission qui souhaite cependant que cette question fasse l'objet d'une étude par les Services compétents.

Dossier transmis au Service d'Architecture.

QUESTIONS DIVERSES

M. DE BECKER souhaiterait que la couverture des tribunes populaires du stade HENRI JOORIS puisse être étudiée favorablement.

Il sollicite en outre l'aménagement du Stade MARTINET.

Ces questions seront à examiner par le Service d'Architecture.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 H 15.

Vu, l'Adjoint délégué aux Sports,

J. LUSSIEZ.

Le Directeur des Services de la
4ème Direction,

G. TRICOTTEUX.

Mairie de Lille

4ème Direction
4ème Bureau

C.A. 4/38

Commission Sports et Jeunesse
et de l'Education Physique

Réunion du 8 octobre 1965

Procès-verbal n° 2



Les membres de la Commission Sports et Jeunesse et de l'Education Physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 8 octobre 1965 à 18 h 30, sous la présidence de M. J. Lussiez, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. Astié	Conseiller Municipal
Boutilleux	Conseiller Municipal
Dassonville	Conseiller Municipal
Dé Becker	Conseiller Municipal
Heurteaux	Conseiller Municipal
Lernout	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

MM. Rousseaux	Adjoint au Maire
Cordonnier	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion

MM. Tricotteux	Directeur des services de la 4ème direction
Degand	Chef du Bureau des Sports
Robbe	Moniteur-chef

Le procès-verbal de la réunion du 30 avril 1965 est adopté sans observation.

65/7 - L'ordre du jour appelle l'examen des demandes de subvention d'organisation présentées par les dirigeants de sociétés sportives et intéressant les manifestations qui se sont déroulées au cours des premiers mois de l'année 1965.

Le comité de l'Office municipal des sports a examiné le bien-fondé de ces demandes au cours de sa réunion du 28 septembre 1965.

Le Président explique aux membres de la Commission, la nature des travaux préparatoires effectués au sein du Comité de l'O.M.S.

.../...

La Commission fait siens les avis de cet organisme.

Etoile cycliste lilloise

Deux épreuves cyclistes se sont déroulées les 6 juin et 12 septembre 1965. Le bilan de ces manifestations dénommées Grand Prix Roger Salengro et Grand Prix Julien Lagache se solde par un déficit de 2.080 F.

Avis favorable de la Commission quant à l'octroi d'une subvention de 1.750 F.

Cercle nautique "Les Pupilles de Neptune"

Les trois galas organisés en janvier - février et mai 1965 ont connu un beau succès populaire. Ils se sont soldés par un déficit de 9.850 F. La Commission propose l'attribution d'une subvention de 6.750 F.

Union Générale et sportive de l'enseignement libre

L'organisation des championnats de France d'athlétisme, au stade Grimonprez, les 6 et 7 juin 1965 a entraîné un déficit de 4.965 F. malgré les recettes importantes réalisées au cours de ces manifestations sportives.

La Commission retient la proposition de l'O.M.S. tendant à l'octroi d'une subvention de 2.000 F.

Société de gymnastique "La Saint-Maurice Fives"

Au cours des mois de janvier, février, mars 1965, six compétitions de gymnastique ont été organisées par les dirigeants de cette société.

La proposition tendant à accorder un subside de 350 F. fait l'objet d'un avis favorable de la Commission.

Comité régional du Nord de la F.S.G.T.

L'organisation du cross populaire qui s'est déroulé le 7 mars 1965 aux alentours du stade Grimonprez s'est soldée par un déficit de 6.170 F.

Avis favorable de la Commission quant à l'attribution d'une subvention de 2.500 F.

Cercle ouvrier sportif "Les Nageurs Lillois"

Le challenge Roger Salengro en Mai et la Fête de l'Eau en Juillet 1965 ont accusé un déficit de 5.500 F.

Le Comité de l'O.M.S. estime raisonnable l'attribution d'une subvention de 3.500 F. à ce groupement.

Avis conforme de la Commission.

.../...

Ligue d'escrime de l'Académie de Lille

Une rencontre internationale d'escrime France-Belgique s'est déroulée le 4 avril 1965 et a fait l'objet de l'attribution d'un challenge offert par la Ville.

Aucune recette n'a été enregistrée par les organisateurs. Les dépenses se sont cependant élevées à 1.305 F. Le montant de la subvention proposée est de l'ordre de 900 F.

Avis favorable de la Commission.

Société de Tir à l'Arc "L'Ancienne Alliance"

Les 27 et 28 juin 1965, une compétition internationale a eu lieu pour célébrer le 90ème anniversaire de la fondation de ce groupement.

Un subside de 250 F. est envisagé.

Avis favorable de la Commission.

Association sportive des P.T.T. de Lille

Comme chaque année, plusieurs tournois de jeunes footballeurs et une rencontre omni-sports ont été organisés par ce groupement en avril et mai. Malgré les recettes encaissées, le déficit s'est chiffré à la somme de 3.239 F.

Une subvention de 1.500 F. est proposée.

Avis favorable de la Commission.

Boxing Club des Flandres

Les dirigeants de cette société ont organisé une manifestation pugilistique qui a connu un grand succès. Le déficit accusé se chiffre à 513 F.

Un subside de 300 F. est proposé.

Avis favorable de la Commission.

Le Président signale que le montant des subventions d'organisation qui ont fait l'objet des avis favorables ci-dessus, se chiffre à 19.800 F.

Il détaille la situation du crédit inscrit au chapitre XXVIII article 80 du budget primitif de 1965 sous l'intitulé "Sociétés sportives et d'éducation physique" qui s'établit ainsi qu'il suit :

.../...

Montant du crédit : 140.000

A déduire :

Montant total des subventions de fonctionnement
(délibération n° 65 2/4008 en date du 2 juillet 1965) 95.750

Frais de réception de la rencontre Lille-Gand 19
et 20 juin 1965 :

- facture Leclercq et Lacquemant - mandat 25.251 = 54) 4.394
- facture Aïtouf - mandat 25.381 = 4.340

Cotisation annuelle à la F.N.O.M.S. 450

Montant total des subventions d'organisation 19.800

120.394

Somme disponible : 19.606

Rapport transmis au Secrétariat Général.

65/8 - Lycées municipaux, classiques, modernes et techniques - Achat de matériel d'éducation physique et sportive et entretien des installations sportives - dépenses - participation de l'Etat - Avis

M. le Préfet de la Région du Nord a signalé que la loi de finances de l'exercice 1965 a prévu au chapitre 36-53 du budget du Ministère de l'éducation nationale, un crédit de participation à certaines dépenses de fonctionnement des lycées municipaux classiques, techniques et modernes.

Ce chapitre comporte deux articles :

art. 1er - achat de matériel d'éducation physique et sportive et entretien des installations sportives.

art. 2 - transport des élèves et location d'installations sportives.

Pour permettre à M. le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports de fixer le taux de participation de l'Etat aux dépenses en cause qui ne pourra, conformément aux dispositions de l'article 57 de la loi de finances du 19 décembre 1963, excéder 40 %, M. le Préfet demande de lui faire connaître le montant total des crédits inscrits au budget primitif de la ville pour les dépenses au profit du lycée technique municipal Valentine Labbé et des collèges d'enseignement général ou secondaire.

Le 23 avril 1965, la Commission de l'instruction publique s'est montrée très réservée en ce qui concerne le transport des élèves du lycée technique municipal Valentine Labbé à la piscine.

.../...

Le 24 mai 1965, le conseil d'administration a estimé que la Ville ne peut se substituer à l'Etat, la piscine municipale étant mise à la disposition des élèves de cet établissement. La directrice du lycée a été priée d'informer les familles des raisons pour lesquelles le transport n'est plus assuré gratuitement.

En ce qui concerne l'achat de matériel d'éducation physique et sportive pour le lycée technique municipal Valentine Iabbé, le conseil d'administration ne s'est pas prononcé.

Les dépenses relatives à l'équipement et à l'entretien des installations sportives du lycée technique municipal de jeunes filles et des collèges d'enseignement général Mme de Staël et Duplex incombent au service de l'Architecture.

La Commission enregistre cette information et souhaiterait que les dépenses en cause puissent être subventionnées par l'Etat.

Rapport transmis au service de l'Architecture.

65/9 - Moniteurs d'éducation physique - Recrutement

Au cours de ses réunions en date des 3 avril et 30 novembre 1964, la Commission a examiné favorablement la question du recrutement des moniteurs municipaux d'éducation physique.

Le Président rappelle qu'aucun concours n'a pu être envisagé.

L'effectif de seize monitrices et moniteurs est réduit présentement à treize agents (deux sont en congés spéciaux, un est détaché auprès de l'Académie).

Ces treize moniteurs sont à même d'assurer chacun trente leçons hebdomadaires. Actuellement, 90 classes primaires des écoles communales ne bénéficient d'aucune leçon.

Cette situation a provoqué un certain émoi parmi MM. les Inspecteurs primaires.

Le Président informe l'assemblée que M. Louis Escande, député de Saône et Loire, maire de Mâcon, membre du comité directeur de l'association des maires de France a présenté un rapport dans lequel il précise que depuis le 22 novembre 1963, M. le Ministre de l'éducation nationale a fait savoir qu'il était hostile au recrutement de moniteurs municipaux, les instituteurs étant normalement compétents pour assurer, dans les écoles élémentaires, les tâches d'éducation physique au même titre que les autres enseignements.

Dans sa conclusion, le rapporteur constate qu'une telle décision ne peut que nuire au développement du sport et formule le souhait d'un accord entre les ministères intéressés en vue de la création d'un corps de maîtres d'éducation physique pris en charge par l'Etat.

M. Lussiez donne lecture d'un extrait du Journal Officiel du 11 septembre 1965 (débat A.N. p. 3.209) dans lequel il est rappelé qu'il incombe normalement aux instituteurs de donner aux enfants qui fréquentent les écoles primaires les leçons d'éducation physique prévues.

Toutefois, à titre tout à fait exceptionnel et temporaire, si l'un de ces fonctionnaires se trouvait dans l'impossibilité absolue de dispenser cet enseignement particulier, la commune intéressée pourrait alors procéder au recrutement en qualité d'agent auxiliaire ou contractuel d'un moniteur.

La Commission souhaite que le recrutement des agents indispensables au fonctionnement normal de ce service soit envisagé sous cette dernière forme.

Dossier transmis à M. le Secrétaire Général.

65/10 - Installations téléphoniques dans les terrains de sports - Avis

La plupart des terrains municipaux de sports sont implantés, les uns à la périphérie de la ville, les autres à l'intérieur de celle-ci, mais aucun, le stade Félix Grimonprez mis à part, ne possède une installation téléphonique.

Il ne peut être question de solliciter une installation de ce genre dans chaque terrain, mais il semble anormal que trois stades, parmi les plus fréquentés, ne soient pas encore dotés de ce moyen moderne d'alerte en cas d'accidents ou d'incidents.

Il s'agit des stades de l'Arbrisseau situé à la limite de Lille et de Loos, Jean Bouin, rue Louise Michel (près de la porte de Douai) et du stade Anatole de la Forge, à la limite de Lille -Fives et Hellemmes.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis au service de l'Architecture.

65/11 - Ligue des Flandres de Hockey - demande de terrain

M. Maincent, Secrétaire Général de la Ligue des Flandres de Hockey, a demandé par lettre en date du 23 juin 1965, si l'implantation de plusieurs terrains de hockey était prévue dans le cadre d'équipement sportif du 5ème plan.

L'examen des projets établis par le service de l'Architecture ne laisse apparaître aucune installation de ce genre.

La Ville de Lille possède toutefois un terrain Avenue Delécaux à Lambersart qui, à l'origine, était destiné à ce sport.

Il serait souhaitable que le service des Promenades et
Jardins puisse procéder à la remise en état de celui-ci.

Avis favorable de la commission.

Dossier transmis au service de l'Architecture.

65/I2 - Salles de gymnastique et de sports - aménagements

Le Président relate aux membres de la Commission qu'au
cours de la matinée du 11 mai 1965, il a procédé à la visite de neuf salles de
sports, en compagnie des responsables du service de l'architecture.

Il détaille l'essentiel des travaux d'aménagement à envisager
dans chacune des salles désignées :

Gymnase de l'Hôtel de Ville

- installation de vestiaires devant permettre aux gymnastes
des deux sexes de se mettre en tenue de travail. Demande déjà formulée
au service de l'Architecture le 23 octobre 1961.

Nouvelle salle de la rue de la Marbrerie

- la toiture a retenu particulièrement l'attention des
visiteurs, qui ont admis qu'elle pourrait servir de modèle pour la
transformation de celle de la salle Philippe de Girard.

Salle Philippe de Girard

- il sera demandé le remplacement de la toiture actuelle en
vue de réaliser la suppression des colonnes qui gênent l'évolution des
athlètes et interdisent toute compétition.

Salle Cabanis

- il est demandé une vérification complète du système
d'écoulement des eaux, en vue d'éviter les inondations.

Une fosse à sable, placée sous la barre fixe, ainsi que la
prolongation de la couverture permettant l'agrandissement de la salle
sont également souhaitables.

Salle Montesquieu

- un nettoyage complet et un aménagement des vestiaires
s'avèrent nécessaires.

Salle Dupleix

- la protection de l'éclairage et des vitres est indispensable.

Salle Jean Lebas, rue Berthelot

- aménagement d'un chemin le long de la clôture du groupe
scolaire. Modification de la position de l'appareil de chauffage installé

à l'intérieur de la réserve du restaurant scolaire.

Salle Paul Painlevé

- aménagement de vestiaires pour le moniteur et les enfants.

Salle de l'école Pape Carpentier - rue Racine à Lille

Au premier étage de cet établissement et au-dessus du gymnase Baggio, existe une vaste salle cimentée.

Sa remise en état a été sollicitée avec l'adjonction d'un groupe sanitaire et d'un escalier permettant l'accès par la salle Baggio, rue Corneille.

Salle du groupe Pierre Brossolette

- il est utile de prévoir un système de protection identique à celui préconisé pour la salle Dupleix.

En conclusion de cette visite, un devis chiffré par les services spécialisés en cette matière a été sollicité.

La Commission souhaite que l'étude chiffrée puisse être effectuée au plus tôt.

Rapport transmis au service de l'Architecture.

65/13 - Ouvrage sur "Le Dopage" - acquisition de 50 exemplaires.

M. le Docteur Burstin a adressé à M. le Maire une lettre par laquelle il souhaite que la Ville de Lille décide l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage sur "Le Dopage" qui a reçu le prix du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

M. le Maire suggère que cette brochure soit remise à toutes les associations sportives lilloises subventionnées par la Ville et a fixé à 50 le nombre d'exemplaires à acquérir.

Le prix de ce volume de poche 11,5 x 18 - 128 pages, couverture impression deux couleurs est ainsi fixé :

I à 10 exemplaires	5 francs
10 à 50 exemplaires	4,70 francs
50 à 100 exemplaires	4,40 francs
100 et plus	4,00 francs

Le montant de la dépense à envisager est de l'ordre de 235,00 francs, un crédit d'égale importance sera à inscrire au budget.

La Commission est favorable à cette acquisition.

Dossier transmis au service des Finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Vu :
L'Adjoint aux Sports,

Le Secrétaire,

J. Lussiez.

G. Tricotteux.

Mairie de Lille

4ème Direction

Commission des Sports et de l'Education Physique

Réunion du 20 décembre 1965

Procès-verbal n° 3

Les membres de la Commission des Sports et de l'Education Physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 20 décembre 1965 à 18 h 30, sous la présidence de M. J. Lussiez, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. Rousseaux - Adjoint au Maire;
Cordonnier - Conseiller municipal;
De Becker - Conseiller municipal;
Heurteaux - Conseiller municipal;
Lernout - Conseiller municipal.

Etaient excusés :

MM. Astié - Conseiller municipal;
Boutilleux - Conseiller municipal;
Dassonville - Conseiller municipal.

Assistait également à la réunion :

M. Degand - Chef du Bureau des Sports.

Le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 1965 est adopté sans observation.

65/I4 - Procès-verbal de la réunion du Comité de l'Office municipal des sports

La Commission prend acte des travaux effectués au sein de cet organisme, au cours de sa réunion du 24 novembre 1965.

65/15 - Subventions d'organisation - Solde

L'ordre du jour appelle l'examen des demandes de subventions d'organisation présentées par les dirigeants de sociétés sportives.

Le Président rappelle que sur le disponible restant de 39.406 F., une somme totale de 19.800 F. a été attribuée par la délibération du Conseil Municipal n° 65^c/4.032 au cours de la séance du 26 novembre 1965. Il reste donc un solde de 19.606 F.

Le Comité de l'Office municipal des sports a examiné le bien fondé de ces demandes au cours de sa réunion du 24 novembre 1965.

La Commission fait siens les avis de cet organisme et propose les attributions suivantes :

- Cercle nautique "Les Pupilles de Neptune de Lille"

Cette société a organisé une rencontre franco-belge, le 7 novembre 1965, dans le bassin de natation de la piscine du Boulevard de la Liberté.

La Commission propose l'octroi d'une subvention de 1.800 F.

- Club municipal "Les Lutteurs lillois"

Une rencontre de lutte réservée aux seniors de Lille et de Paris a été organisée le 21 mars 1965.

La Commission émet un avis favorable pour une subvention de 1.500 F.

- Comité régional des Flandres de gymnastique

Le 7 mars 1965, s'est déroulée une compétition qui groupait 30 sociétés de gymnastique.

Avis favorable de la Commission pour une subvention de 1.756 F.

- Union Nautique de Lille

Comme chaque année, les régates internationales de Lille se sont déroulées le dimanche 20 juin 1965. Cette compétition comprenait la participation de plusieurs sociétés belges et françaises ainsi qu'une société anglaise.

Une subvention de 4.800 F. est proposée par la Commission.

- Ligue des Flandres d'athlétisme

Le 26 septembre 1965, une rencontre Flandres - Ile de France a été organisée au stade Félix Grimonprez.

La Commission émet un avis favorable pour une subvention de 1.900 F. pour couvrir en partie les dépenses de cette manifestation.

- Association du sport scolaire et universitaire

Une rencontre omni-sports entre les universités de Bruxelles et de Lille s'est déroulée le 10 mars 1965 à Lille.

La Commission est favorable à l'octroi d'une subvention de 1.950 F.

- Ligue des Flandres de volley-ball

Un tournoi de volley-ball a eu lieu et groupait les comités d'Alsace, de Normandie, de Paris et du Nord.

La Commission propose l'octroi d'une subvention de 3.000 F.

- Etoile cycliste lilloise

Cette société a organisé une compétition de cyclo-cross dénommée prix "Marcel Bertrand".

La Commission est favorable à l'octroi d'une subvention de 1.500 F.

- Club municipal "Les Lutteurs lillois"

Ce club a organisé un tournoi régional de lutte à la salle de la Marbrerie à Lille. Pour cette manifestation qui s'est déroulée le 5 décembre 1965 la Commission propose une subvention de 1.400 F.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

65/16 - Centre départemental d'échanges internationaux du Nord

M. Lussiez informe les membres de la Commission d'une demande présentée par M. Pierre Martin, délégué général du C.D.E.I.N. en vue d'obtenir le concours des associations sportives lilloises pour l'organisation de rencontres au cours de la saison 1966/1967 avec celles des villes jumelées, notamment avec la ville de Cologne.

Lors de la réunion du Comité de l'O.M.S., il a été convenu que les dirigeants de Ligues ou Associations feraient parvenir une copie de la correspondance échangée à ce sujet avec le délégué général du C.D.E.I.N.

Le Président fait connaître qu'à ce jour, il est en possession de trois propositions émanant de la Ligue des Flandres de volley-ball, du Comité régional des Flandres de lutte et de la Ligue des Flandres d'escrime.

La Commission émet un avis favorable à ce projet et formule le vœu d'un plein succès de ces rencontres.

Dossier retourné au Service des sports.

65/I7 - Stade du L.U.C. Hockey, rue de Ste Hélène à Saint-André - Demande d'éclairage

M. Courmont, Président d'Honneur du L.U.C. Hockey, a sollicité l'installation d'un éclairage du type "matches nocturnes", en vue de permettre l'utilisation du terrain pour la culture physique des adhérents.

M. Lussiez a été prévenu par son collègue des Bâtiments communaux qu'une étude était en cours, en liaison avec les services spécialisés de l'E.D.F.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à la prise en considération de cette demande.

Dossier transmis au Service d'Architecture.

65/I8 - Moniteurs d'éducation physique - Recrutement

A la suite de l'avis favorable émis par la Commission des sports, lors de sa séance du 8 Octobre 1965, le Conseil d'administration a, au cours de sa réunion du 25 octobre 1965, suggéré la recherche d'une solution transitoire avec l'académie.

Sur l'intervention de Mme Lempereur, Adjoint à l'Instruction Publique, le Conseil d'administration a émis l'avis que les moniteurs d'éducation physique soient affectés par priorité aux classes comprenant les enfants de IO à I4 ans.

Pour les enfants âgés de 6 à IO ans, les leçons seraient assurées par le personnel enseignant, en vertu des circulaires du Ministère de l'éducation nationale.

Treize monitrices et moniteurs municipaux assurent chaque semaine les leçons d'éducation physique pour 392 classes sur les 489 que comptent les établissements scolaires intéressés, à savoir :

<u>Ecoles primaires de garçons</u>	<u>Leçons</u>	
	<u>assurées</u>	<u>non assurées</u>
Nombre de classes existantes :		
- classes d'élèves de moins de IO ans	174	49
- classes d'élèves de plus de IO ans	79	79

Total : 253

Les moniteurs et monitrices assurent les leçons dans : 204

Classes n'ayant pas de moniteurs: 49

<u>Ecoles primaires de filles</u>	<u>Leçons</u>	
	<u>assurées</u>	<u>non assurées</u>
Nombre de classes existantes :		
- classes d'élèves de moins de IO ans	157	48
- classes d'élèves de plus de IO ans.	79	79

Total : 236

Les moniteurs et monitrices assurent les leçons dans : 188

Classes n'ayant pas de moniteurs: 48

Il faut noter que les 97 classes de garçons et de filles non assurées en leçons d'éducation physique sont réparties dans l'ensemble des groupes scolaires.

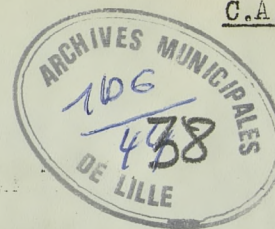
La Commission regrette l'interdiction de recrutement décidée par le Ministre de l'éducation nationale et souhaite qu'une solution satisfaisante soit donnée à ce problème.

Dossier transmis à la Commission de l'Instruction Publique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 30.

L'Adjoint aux Sports,

J. Lussiez.

MAIRIE DE LILLE4ème Direction
4ème BureauCOMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 17 Janvier 1966

Procès-verbal N° 4

La Commission des Sports et de l'Education Physique s'est réunie à l'Hôtel de Ville le lundi 17 Janvier 1966 à 17 heures, sous la présidence de M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire.

Etaient présents:

MM. ROUSSEAU, Adjoint au Maire		
ASTIE	Conseiller Municipal	
CORDONNIER	-	-
DE BECKER	-	-
HEURTEAUX	-	-
LERNOUT	-	-

Etaient excusés

MM. BOUTILLEUX, Conseiller Municipal		
DASSONVILLE,	-	-

Assistaient également à la réunion

MM. BACQUART, Directeur intérimaire des Services de la 4ème Direction	
DEGAND, Chef du Bureau des Sports	
Mme ECREPONT, Sténo-Dactylographe du Secrétariat de la 4ème Direction	

x = x = x = x = x = x = x = x

66/I - Demande de subvention présentée par les dirigeants du L.O.S.C. - Examen et avis/

En ouvrant la séance, le Président informe les membres de la Commission qu'il a été saisi d'une nouvelle demande de subvention formulée par les dirigeants de la section professionnelle du LILLE-OLYMPIQUE-SPORTING-CLUB.

Il donne lecture de la lettre en date du 19 Novembre 1965 par laquelle M. Jean DENIS, Président du L.O.S.C. attire l'attention de M. le Maire sur les difficultés de trésorerie quasi-insurmontables de sa section professionnelle.

Cette situation financière accuse un passif de 175 millions d'anciens francs environ, soit :

- Avances faites par les dirigeants	150.000.000.-
(y compris la Sté B.P. pour 90 millions)	
- Reliquat sur achat des joueurs	13.000.000.-
- Relevé de factures à régler le 17 Novembre 1965	11.455.152.-
	- - - - -
Total	174.455.152.-
	= = = = =

Pour sortir de cette impasse, le Président du L.O.S.C. sollicite de la Ville une subvention de 200 millions, valable pour 3 ans, comme cela a été fait, au début de la présente saison, par la Ville de MARSEILLE.

Certes, M. DENIS fait ressortir dans cette lettre que, lors de sa prise de fonction, il s'est trouvé devant une situation financière très pénible, accusant un déficit de 237 millions.

Grâce à l'aide de la Municipalité lilloise et de certains membres du Comité, cette situation s'est de beaucoup améliorée si l'on considère que, parti d'un découvert de 237 millions sans équipe, il a réduit ce découvert à 175 millions, mais en possédant une équipe valable.

Dans une seconde lettre en date du 27 Décembre 1965, le Président du L.O.S.C. confirme sa précédente demande et sollicite une avance de 30 millions à valoir sur la subvention escomptée de 200 millions d'anciens francs.

Après avoir détaillé la participation financière de la Ville en matière d'aide au L.O.S.C.

(-acquisition du terrain	33.812.356.-
-aménagement des installations et éclairage pour matches en nocturne	134.000.000.-
-modification et renforcement de l'éclairage avec installation de groupe de secours	7.750.000.-)

M. LUSSIEZ souligne que le Conseil Municipal a accordé au cours de sa séance du 5 Juin 1964, par la délibération N° 64/4013, une subvention exceptionnelle de 50 millions d'anciens francs. Il est également rappelé qu'au cours de sa séance du 24 Novembre 1964, la Commission des Finances avait, après étude de toutes les modalités possibles d'aide au L.O.S.C. proposé de lui attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 5 millions d'anciens francs, cette mesure ayant été ratifiée par le Conseil Municipal dans le cadre du crédit de fonctionnement annuel alloué aux Sociétés Sportives. Le Président termine cet exposé en rappelant que le montant total des subventions accordées à ce Club depuis 10 ans s'élève à 108 millions d'anciens francs.

Il demande aux Commissions de se prononcer sur cette question.

M. Rousseaux s'élève contre l'octroi de toute nouvelle subvention. Il estime que le professionnalisme n'est pas viable en France, les transferts de joueurs étant trop onéreux pour les finances des clubs.

MM. Heurteaux et Cordonnier sont du même avis. M. Astié est également adversaire du professionnalisme. De plus, il considère que la section professionnelle du L.O.S.C. est une affaire commerciale en faillite et que l'on ne peut renflouer une telle situation avec les deniers des contribuables lillois.

M. Lernout apporte à son tour une opinion semblable.

Pour M. de Becker, cette demande est irrecevable, la subvention de 50 millions accordée en 1964 l'avait été à titre exceptionnel et unique.

Le Président constate qu'à l'unanimité la Commission émet un avis défavorable à la demande présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40.

Le Président,
Adjoint délégué aux Sports,

J. Lussiez

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 9 Mars 1966

Procès-verbal n° 5



Les membres de la Commission des Sports et de l'Education Physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 9 Mars 1966 à 18 h 30, sous la présidence de M. J. Lussiez, Adjoint au Maire.

Etaient présents.-

MM. Astié -	Conseiller Municipal
Boutilleux -	" "
Dassonville -	" "
De Becker -	" "
Heurteaux -	" "
Lernout -	" "

Etaient excusés.-

MM. Rousseaux -	Adjoint au Maire
Cordonnier -	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion.-

MM. Degand -	Chef du Bureau des Sports
Robbe -	Moniteur-Chef

-:-:-

Les procès-verbaux des réunions des 20 décembre 1965 et 17 janvier 1966 sont adoptés sans observation.

-:-:-

66/2 - Projet d'aménagement des locaux sportifs du lycée technique Baggio.-

Le Président informe les membres d'une demande formulée par M. Biencourt, directeur du lycée technique Baggio, à la suite des suggestions émises dans un rapport d'inspection de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les aménagements ci-après sont demandés :

- 1°) - pose de 2 cloisons dans la salle de gymnastique;
- 2°) - installation de vestiaires dans le sous-sol;
- 3°) - édification d'une salle sur le terrain en stabilisé du stade Jean Bouin attenant au lycée Baggio.
- 4°) - aménagement de la 2ème cour du C.E.S. par l'installation de sautoirs, aires de lancer, potences à grimper.

..... /

Les membres de la Commission reçoivent la description de ces aménagements sur le plan de l'établissement scolaire.

M. Lussiez souligne que la convention de nationalisation du lycée technique Baggio (22 mars 1961) stipule en son article 3 :
"les grosses réparations et les dépenses d'entretien telles que la loi et l'usage les mettent à la charge du propriétaire incomberont à la Ville de Lille, propriétaire de l'immeuble".

"Les dépenses de construction et d'appropriation dont les parties auront convenu en vue de la transformation de l'établissement, ainsi que les travaux d'agrandissement et d'aménagement dont les parties conviendraient par la suite, sont à la charge de la Ville de Lille. Celle-ci pourra toutefois être subventionnée, de même que pour les grosses réparations, dans les limites fixées par la réglementation en vigueur".

La Commission émet un avis favorable à l'étude de ces aménagements.

Dossier transmis au Service d'Architecture.

66/3 - Ligue des Flandres de hockey - demande d'aménagement de terrains -

La demande de remise en état du terrain de l'avenue Delécaux à Lambersart n'a pas reçu un avis favorable du service chargé de l'entretien des terrains de sports.

Il en a été de même pour l'aménagement d'une parcelle située à l'extrémité des aires de jeux de la Porte d'Ypres.

S'agissant du hockey, plusieurs membres dont MM. Astié, Lernout et Dassonville se demandent si les effectifs de cette discipline sont aussi importants que l'affirment leurs dirigeants.

Il est convenu qu'un supplément d'enquête sera effectué par le service des sports en vue d'obtenir toutes précisions sur le nombre de pratiquants du hockey.

Dossier retourné au service.

66/4 - Questions diverses -

- a) - Maison des sports - A la demande de M. Astié qui souhaiterait connaître le point de vue de l'Administration municipale sur le projet de création d'une maison des sports, le Président précise qu'au cours de sa réunion du 25 octobre 1965, le Conseil d'administration a estimé que le problème sera à étudier, mais qu'il ne peut l'être tant que les projets inscrits dans le programme de la Métropole ne seront pas nettement définis.

..... /

- b) - Plan de la Ville de Lille - M. Dassonville formule le voeu de voir installé, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes, un plan de la Ville de Lille, permettant aux Commissaires de juger rapidement des lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures.

Le Président,

J. LUSSIEZ.

Distribution du 23. 3. 66.

Haire 1

Anglebut 1

Boumaire 4

SG 1

SGA 1

3 Direction 1

CA 27

courrier 4

archives 5

Yembres

Luthey

Rouhaux

Boutilleux

Osserville

De Beecher

Heunteaux

Lernout

Astie

Cordegnier

Periepp ^{Reste CM}

Oefain

Oesaamps

ofiles

Abel

Laston

Devere

Chieffry

Verstraete

Caillygn

Briffaut

Blanchard

Arqueembourg

allard

Rembaut

Heinaux

irton

Doyennette

Coliche

Camelot

Stuet

Dernoncourt

Vanneufelle

Liévy

Broux

Lempereur

Mairie de Lille

4ème Direction

4ème Bureau

Commission des Sports et de l'Education Physique

Réunion du 18 avril 1966

Procès-verbal n° 6



Les membres de la Commission des Sports et de l'Education Physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville le lundi 18 avril 1966 à 18 h 30, sous la présidence de M. J. Lussiez, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. Astié - Conseiller municipal
Boutilleux - Conseiller municipal
Dassonville - Conseiller municipal
De Becker - Conseiller municipal
Lernout - Conseiller municipal

Etaient excusés :

MM. Rousseaux - Adjoint au Maire
Cordonnier - Conseiller municipal
Heurteaux - Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion :

MM. Bacquart - Directeur des services administratifs de la 4ème Direction
Degand - Chef du Bureau des Sports
Robbe - Moniteur-Chef

En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à M. Bacquart, récemment nommé Directeur des services administratifs de la 4ème Direction et formule au nom de la Commission des voeux de longue et paisible retraite à M. Tricotteux.

Le procès-verbal de la réunion du 9 mars 1966 est adopté sans observation.

66/5 - Centre socio-éducatif avenue Marx Dormoy - affectation - gestion - entretien - avis.

Le Président informe les membres de la Commission qu'au cours de sa

.../...

séance du 22 mars 1966, la Commission de la Jeunesse a été appelée à donner un avis relatif aux engagements contractuels à souscrire par les collectivités admises au bénéfice d'une subvention au titre de l'équipement sportif et socio-éducatif.

Ces engagements visent notamment l'affectation des locaux, la gestion et l'entretien des installations.

En conséquence, afin de permettre de satisfaire la demande des services de l'Administration centrale, M. le Préfet nous prie de lui faire parvenir dès que possible, accompagnée d'un état relatif à la situation juridique du terrain destiné à l'implantation de la piscine, une délibération du Conseil municipal prise conformément aux dispositions de la circulaire n° 28 SE du 20 juillet 1962 (Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports).

Les engagements contractuels à souscrire sont repris dans un document annexé à la circulaire précitée à savoir :

A - Conditions générales

article 1 - Affectation

Les locaux doivent être affectés aux activités pour lesquelles ils ont été prévus lors de l'octroi de la subvention.

Il est interdit d'en modifier la destination sans autorisation spéciale délivrée par le Préfet au nom du Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports.

article 2 - Déclaration

Les installations seront déclarées dès leur mise en service (ou dès la réception des travaux) dans les formes prévues dans l'acte dit "loi du 26 mai 1941" et textes d'application.

article 3 - Entretien

Devront être prises toutes mesures propres à assurer le bon fonctionnement, le bon état de conservation et le bon état d'entretien des installations.

Les charges correspondantes seront assurées par la collectivité notamment le gardiennage lorsque celui-ci sera nécessaire au respect des conditions ci-dessus.

article 4 - Gestion

La gestion pourra, soit être assurée directement par la collectivité, soit être transférée par elle à un organisme de son choix sous les conditions ci-dessous :

L'installation sera ouverte à toutes les catégories d'usagers (usagers individuels ou groupements).

Le fonctionnement sera assuré dans un esprit de stricte neutralité politique et confessionnelle.

La gestion ne devra pas être morcelée mais placée sous une responsabilité

unique, sauf dérogations exceptionnelles qui pourraient être consenties par le Préfet au nom du Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports.

Si la collectivité désire transférer la gestion, il est strictement interdit d'effectuer ce transfert au bénéfice d'une personne physique ou morale ou de tout organisme poursuivant un but lucratif. Par conséquent, la gestion ne pourra être transférée qu'à une association relevant de la loi de 1901 et agréée ou à un organisme de gestion constitué à cet effet et comprenant au moins 50 % de représentants des usagers. Les modalités de transfert devront recevoir l'agrément du Préfet au nom du Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports et l'organisme chargé de la gestion devra être agréé par lui.

Article 5 - Utilisation scolaire

Les installations devront être mises à la disposition des établissements de l'enseignement public, et sur autorisation et aux conditions fixées par la collectivité propriétaire des équipements, à la disposition des établissements d'enseignement privé, sous la responsabilité de ces établissements et de leur encadrement.

Article 6 - Utilisation sportive

Les installations seront ouvertes le jeudi après-midi aux associations sportives scolaires et à toutes organisations relevant du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports (notamment Centres d'activités physiques, Centres d'initiation sportive, Centres de perfectionnement sportif, etc ...) sous la responsabilité des organismes considérés et de leurs cadres.

Les installations seront ouvertes aux sociétés sportives moyennant une participation éventuelle aux frais de gestion et d'entretien, sous la responsabilité de ces sociétés et de leurs cadres.

Les installations pourront être ouvertes à certaines heures aux usagers sportifs individuels, moyennant participation éventuelle aux frais de gestion et d'entretien et, notamment, garantie d'assurances.

Article 7 - Utilisation des installations organisées en vue de la compétition

Il sera réservé dans le cadre de la destination normale de l'établissement :

- la possibilité de compétitions scolaires et universitaires,
- la possibilité de compétitions pour les sports amateurs contrôlés par le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

Les possibilités ci-dessus offertes représenteront un certain nombre de demi-journées ou soirées. Ce nombre sera au minimum égal aux 2/3 du nombre de semaines couvrant la période d'utilisation normale de l'installation.

Ces demi-journées ou soirées devront permettre une organisation valable de ces compétitions.

B - Conditions particulières

Article 8 - Piscines-écoles et piscines d'apprentissage

Pour ces établissements couverts de 250 m² de plan d'eau au maximum destinés essentiellement à l'apprentissage et à l'initiation sportive, il est imposé l'ouverture continue, du 15 septembre au 1er juillet.

Article 9 - Autres piscines couvertes

a) la collectivité est tenue d'assurer une ouverture constante toute l'année. Lorsque, en vue de l'entretien, une période de fermeture (six semaines maximum) devra être envisagée, celle-ci ne pourra se situer qu'en période de vacances scolaires d'été.

b) dans les heures réservées aux associations sportives, priorité sera accordée aux associations pratiquant la natation sportive et artistique, le plongeon, le water-polo et le sauvetage, ainsi qu'aux organismes relevant du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports (Centres d'activités physiques, Centres d'initiation sportive, Centres de perfectionnement sportif).

c) pendant les heures d'ouverture au public, une surface égale au moins au tiers du bassin sportif sera réservée, au moins deux heures par jour, pour l'entraînement sportif.

d) un entraîneur sera engagé, rémunéré (à temps plein pour les piscines de 50 m et au moins à mi-temps pour les piscines de moins de 50 m) et mis à la disposition des associations sportives scolaires et civiles.

e) les usagers titulaires de la carte d'international délivrée par la Fédération française de natation, seront accueillis gratuitement.

Des tarifs réduits seront prévus pour les membres licenciés de la Fédération française de natation et de la Fédération française de sauvetage ainsi qu'aux scolaires, universitaires et aux familles nombreuses.

Article 10 - Bassins de plein air à eau climatisée

- a) la période d'ouverture couvrira au moins quatre mois
- b) les obligations b, c et e de l'article 9 sont applicables.

Article 11 - Bassins de plein air non climatisés et baignades

- a) la période d'ouverture couvrira au minimum 2 mois
- b) les obligations b, c et e de l'article 9 sont applicables.

Grâce à l'amabilité du service d'architecture, les Commissaires peuvent admirer à l'aide de la maquette et des plans détaillés, et suivre les explications données par M. Lussiez, sur cette oeuvre future.

La Commission estime que le fonctionnement de ce centre sportif et socio-éducatif doit être placé sous l'autorité d'un directeur unique et donne un avis favorable à l'adoption par le Conseil municipal des obligations à souscrire.

Rapport à transmettre à l'Administration municipale.

66/6 - Subventions de fonctionnement aux sociétés sportives lilloises

Au cours de sa séance du 8 avril, le Comité de l'Office municipal des sports a établi des propositions visant :

a) la répartition du crédit inscrit au budget primitif de 1966 au titre de l'encouragement au sport.

b) le montant des subventions de fonctionnement à allouer en 1966 aux associations et groupements sportifs

Répartition du crédit

<u>Montant total du crédit</u>		140.000 F.
Cotisation à la Fédération des O.M.S.	450	
Subventions de fonctionnement	100.550	
Subventions d'organisation	39.000	
	<hr/>	
Total :	140.000	
	<hr/> <hr/>	

Première tranche de subventions de fonctionnement à allouer en 1966 :

- a) Associations lilloises affiliées aux fédérations dirigeantes

Union aérienne de Lille - Roubaix - Tourcoing	1.000
Union nautique de Lille	1.200
Association sportive bouliste fivoise	110
Boule sportive de l'Esplanade	150
Amicale H.B.M. du Faubourg de Béthune	110
Boule sportive de Moulines-Lille	200
Club bouliste des Bois blancs	50
Boxing club lillois	175
Etoile cycliste lilloise	175
Racing-club Buisson-Pellevoisin	300
Société de gymnastique "la St Maurice Fives"	2.000
Foyer des jeunes Painlevé - section hand-ball	150
Tennis club lillois	500
Club municipal "les lutteurs lillois"	250
Cercle nautique "les pupilles de Neptune"	1.500
C.O.S. les nageurs lillois	500
Club "sous-marin du Nord"	600
Société de tir "l'ancienne alliance"	150

Total : 9.120

- b) groupements omni-sports

A.S. P.T.T.	4.000
L.U.C.	3.000

A reporter : 7.000

.../...

	Report :	7.000
L.O.S.C.		51.600
O.S.F.		1.100
	Total :	59.700

- c) Fédérations n'ayant pas reçu de délégation de pouvoirs

U.S.T.	1.800	
F.S.C.F.	500	
U.F.O.L.E.P.	9.000	
	Total :	11.300

- d) Fédérations scolaires

A.S.S.U.	8.000	
U.S.E.P.	8.000	
U.G.S.E.L.	3.500	
	Total :	19.500

Récapitulation

1° - Associations lilloises affiliées aux fédérations dirigeantes :	9.120	
2° - Groupements omni-sports :	59.700	
3° - Fédérations n'ayant pas reçu de délégation de pouvoirs :	11.300	
4° - Fédérations scolaires :	19.500	
	Total :	99.620

Deux demandes de subvention transmises par la Commission de la Jeunesse feront l'objet d'un complément d'enquête. Il s'agit du Cercle d'escrime et de culture physique Toussaint et de la Société hippique nationale.

Ont fait l'objet d'une proposition de rejet les demandes ci-après :

- Union des randonneurs Flandres-Artois
- Société de pêche "les P'tits Quinquins"

Ces deux sociétés ne sont pas affiliées à une fédération groupée au sein du Comité national des sports.

- Comité du Nord de la F.S.G.T. dont le siège social est situé à Marly-les-Valenciennes
- le club des 3 quartiers non affilié

La Commission fait siennes les propositions présentées par l'Office municipal des sports.

Rapport à transmettre à l'Administration municipale.

Toutes précisions sont données à M. Lernout en ce qui concerne le mode de calcul du montant des subventions accordées et notamment celle intéressant le Club bouliste des Bois Blancs.

A M. Dassonville qui conteste l'opportunité de l'application de différentes cotations selon la nature des disciplines sportives et déclare qu'il a été informé d'une modification prévue dans ce domaine par les services du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, M. Lussiez fait savoir que l'Office municipal des sports sera saisi de cette question lors de sa prochaine réunion, la modification signalée devant faire l'objet d'une circulaire qui ne lui est pas encore parvenue.

66/7 - Ecole Edouard Branly - rue de la Barre - implantation d'un gymnase

Au cours de sa séance du 23 février 1966, la Commission des Bâtiments a examiné un projet d'implantation d'un gymnase sur un terrain situé au n° 12 de la rue du Gros Gérard acheté par la Ville, pour l'agrandissement de la cour de l'école Branly.

L'étude faite par le service d'architecture démontre la possibilité d'édifier sur cet emplacement un gymnase du type A (20 m x 11,50 m).

Cette opération n'est pas reprise au programme quinquennal 1966/1970, mais peut se substituer à une autre opération agréée.

Par lettre en date du 18 mars 1966, M. le Préfet du Nord nous a fait connaître les projets retenus et inscrits au 2ème plan d'équipement sportif :

- piscine de 50 mètres avenue Marx Dormoy
- vestiaires douches au Moulin des Alouettes
- gymnase du type B au groupe scolaire St Sauveur
- gymnase du type B au Lycée Fénelon
- gymnase du type B au lycée de la rue de Londres
- gymnase du type B au lycée Pasteur
- terrain de sports au Pont Royal
- gymnase du type B au groupe scolaire du Boulevard de Strasbourg
- gymnase du type C et installations de plein air (C.E.T. et lycée technique)

Il est possible que l'un des projets relatifs à la construction des gymnases ne puisse être mené à bien et en conséquence être remplacé par un autre.

La Commission émet un avis très favorable à la poursuite de l'étude de ce projet et souhaite que sa réalisation puisse intervenir dans les meilleurs délais.

Extrait du procès-verbal transmis au service d'architecture.

.../...

- Terrain sis à l'angle du Boulevard Victor Hugo et de la rue du Bas Jardin -
Construction d'une salle de gymnastique - examen - avis

M. Lussiez informe la Commission que par lettre en date du 16 mars 1966, M. Doyennette, Adjoint aux bâtiments communaux, lui a fait connaître un projet d'acquisition par la Ville du terrain désigné ci-dessus et de la possibilité de construire une salle de gymnastique du type B (30 m x 20 m).

Il s'agit ici d'un projet non définitif et non inscrit au second plan sportif.

La Commission, après examen de cette proposition, donne un avis favorable à la poursuite de l'étude, le nombre de salles de sports étant insuffisant.

Extrait du procès-verbal transmis au service d'architecture.

- Immeuble sis à Lille, 178, Boulevard Victor Hugo - implantation d'une salle
de sports - examen - avis

Le Président donne connaissance à la Commission d'un autre projet, présenté par le service. Au cours de sa séance du 15 septembre 1965, la Commission des bâtiments a estimé que la propriété 178, Boulevard Victor Hugo dont l'acquisition est envisagée par la Ville, en vue de l'aménagement d'un restaurant scolaire était trop vaste pour cette seule utilisation et a demandé l'établissement d'un programme plus complet.

L'examen du plan de masse de cette propriété permet d'envisager l'implantation supplémentaire d'une salle de sports du type C (40 m x 20 m) qui desservirait les écoles Arago (II classes), Jacquard (7 classes), Viala (5 classes), Voltaire (6 classes) et éventuellement, les écoles Victor Duruy (6 classes) et Jeanne Maillotte (6 classes).

De plus, la largeur du terrain paraît de nature à permettre l'extension de cette salle dans le but d'y accueillir du public; il serait également possible d'y adjoindre une aire de lancer et un dispositif de saut en hauteur.

La Commission donne un avis favorable à la prise en considération de ce projet qui lui paraît beaucoup plus intéressant que celui prévu à l'angle du Boulevard Victor Hugo et de la rue du Bas Jardin.

Extrait du procès-verbal transmis au service d'architecture.

66/8 - Ligue des Flandres de hockey - aménagement de terrains - complément
d'enquête

Lors de sa séance du 9 mars 1966, la Commission des sports avait demandé un complément d'enquête quant au nombre des éventuels pratiquants de ce sport.

Le Président donne connaissance des résultats de cette enquête.

.../...

a) le Lille hockey club compte plus de 100 membres, lillois pour la plupart. 55 joueurs participent aux divers championnats chaque dimanche et l'équipe fanion vient de remporter pour la 3ème fois consécutive, le titre de Champion de France.

Le Président de cette société a demandé que la parcelle de terrain sise avenue Delécaux à Lambersart, soit cloturée. Cet aménagement permettrait de faire jouer une centaine de jeunes gens chaque semaine.

b) le nombre de pratiquants, pour le hockey universitaire, s'élève à 90 licenciés disputant le championnat inter-facultés (droit - médecine - stomatologie - écoles de commerce et Hautes études commerciales).

Pour ces derniers, l'agencement de la parcelle de terrain sise près de la porte d'Ypres s'avère nécessaire.

Compte tenu des précisions apportées, la Commission émet un avis favorable à la prise en considération de ces demandes d'aménagements et souhaite qu'elles puissent être satisfaites dans les meilleurs délais.

Dossier transmis au service des Promenades et Jardins.

66/9 - Deuxième plan quinquennal d'équipement sportif - informations

M. Lussiez informe les membres de la Commission de l'état d'avancement des projets inscrits au second plan quinquennal sportif :

- l'installation de vestiaires douches au Moulin des Alouettes fait l'objet d'une subvention d'un montant de 77.000 F.
- la construction de la piscine de 50 m au centre sportif de l'avenue Marx Dormoy sera dotée d'une subvention de 3.562.000 F.

Les commissaires enregistrent cette information avec satisfaction et souhaitent que ces dispositions, notamment celles prises en faveur de la construction de la piscine, soient portées à la connaissance des lillois dans les meilleurs délais.

Il est suggéré que dès l'installation des nouveaux vestiaires au stade du Moulin des Alouettes, ceux actuellement en fonction soient transférés au terrain de la Porte d'Ypres.

Dossier transmis au service d'architecture.

66/10 - Stade Grimonprez - demande d'autorisation de vente de boissons

M. Ahitouf, propriétaire du Café-restaurant "A ma Campagne" a sollicité à nouveau l'autorisation d'installer une buvette sur le stade Félix Grimonprez, à l'occasion des grandes manifestations sportives.

Le Président signale qu'une semblable demande a fait l'objet d'un avis défavorable en 1959.

Après discussion, les commissaires confirment l'avis défavorable émis en 1959 lors de la séance du 3 juin.

Dossier retourné au service des sports.

66/II - Fédération française de gymnastique éducative - journées d'information des 7 et 8 mai 1966 - subvention

Au cours de sa séance du 14 avril 1966, la Commission des Finances a été appelée à statuer sur une demande formulée par M. Mascret tendant à obtenir une subvention de l'ordre de 2.000 F. pour l'organisation des journées d'information de la Fédération française de gymnastique éducative qui se dérouleront à Lille, les 7 et 8 mai 1966, sous la présidence de M. le Recteur Guy Debeyre.

En raison de son caractère sportif, cette demande a fait l'objet d'un renvoi à la Commission des sports et de l'éducation physique, étant entendu qu'en cas d'accueil favorable, le crédit des subventions sportives serait renforcé dans la limite de 500 F.

Après examen, la Commission émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention d'organisation de 1.000 F. qui sera reprise dans le rapport à établir à l'occasion des prochaines attributions.

Extrait du procès-verbal transmis à la 3ème Direction.

Questions diverses

Toutes précisions sont données :

- à M. De Becker qui s'étonne une fois de plus que la question de la construction du gymnase au groupe scolaire R. Salengro ne soit pas à l'ordre du jour et souhaite des précisions sur l'état d'avancement du projet. M. Lussiez fait savoir que ce projet n'est pas abandonné et qu'il suit attentivement l'évolution de cette question.
- à M. Boutilleux qui sollicite des éclaircissements sur les projets de construction d'une piscine dans le quartier de Fives et d'un centre socio-éducatif de la rue du Long Pot.
- Société civile immobilière du parc d'Isly - renouvellement du permis de construire

M. Lussiez donne connaissance d'une lettre en date du 18 avril 1966 émanant de M. le Directeur du service d'architecture qui l'informe que le permis de construire des logements dans une propriété sise rues Fulton et Delzenne doit faire l'objet d'une décision de reconduction.

Cette propriété est située face au C.E.G. Mme de Staël. M. Lussiez propose d'émettre un avis défavorable à la reconduction de ce permis pour permettre la construction de locaux sportifs qui font défaut dans cet établissement. Le parc existant serait conservé et ouvert au public.

.../...

- II -

Faisant sienne la proposition de son Président, la Commission émet un avis défavorable à la reconduction du permis de construire.

Extrait du procès-verbal transmis au service d'architecture.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 40.

VU : l'Adjoint délégué aux Sports,

J. Lussiez.

Le Directeur des services
administratifs de la 4ème Direction,

J. Bacquart.

MAIRIE DE LILLE

4ème direction
4ème Bureau

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 16 septembre 1966

Procès-verbal n° 7



Les membres de la commission des sports et de l'éducation physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville le vendredi 16 septembre 1966 à 18 heures, sous la présidence de M. J. Lussiez, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. Astié, Conseiller municipal
Boutilleux, Conseiller municipal
Dassonville, Conseiller municipal
De Becker, Conseiller municipal
Heurteaux, Conseiller municipal
Lernout, Conseiller municipal

Etaient excusés :

M. Cailliau, Conseiller municipal
Mme Descamps-Scrive, Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion :

MM. Bacquart, Directeur administratif des services de la
4ème direction
Degand, Chef du bureau des sports.

Le procès-verbal de la réunion du 18 avril 1966 est adopté sans observation.

66/I2 - Equipement sportif - Cahier des engagements contractuels - Avis

Le président rappelle qu'au cours de la réunion du 18 avril 1966 un avis favorable a été accordé pour la souscription des engagements contractuels repris dans la circulaire n° 28 S E en date du 20 juillet 1962.

Or, une circulaire du 4 mai 1966 du ministère de la jeunesse et des sports a légèrement modifié et complété ces dispositions.

.../...

Le nouveau texte, qui a été adopté par la commission de la jeunesse et la commission des bâtiments, ne fait l'objet d'aucune observation de la part des commissaires.

Extrait du procès-verbal transmis au service d'architecture.

66/I3 - Ecole Jules Verne - Demande de matériel

A la suite des mauvais résultats obtenus par les élèves de cette école au brevet sportif, la Directrice a sollicité l'installation dans la cour de l'établissement, d'un sautoir et d'une corde à grimper, en faisant remarquer que la salle de sports de la rue de la Marbrerie ne peut lui convenir en raison de l'insuffisance de l'horaire consacré à l'éducation physique.

La dépense prévisible se chiffre à 2.500 F

Compte tenu des possibilités d'accueil offertes par la salle de la Marbrerie et le stade Anatole de la Forge, la commission émet un avis défavorable à cette demande.

Dossier retourné au service des sports.

66/I4 - Salles de gymnastique - Equipement en matériel sportif - Inscription du crédit nécessaire à la section d'investissement - Budget primitif de 1967

L'application du plan comptable nécessite l'inscription, à la section d'investissement du budget, du crédit énuméré ci-après qui se révèle nécessaire pour faire face aux besoins en matériel sportif des salles de gymnastique, au cours de l'exercice 1967 :

Nature de la dépense	Intitulé	Montant
<u>sous-chapitre 903-5I</u>	Salles de gymnastique	12.500 F
Achat de matériel sportif		

En conséquence il sera demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser l'inscription du dit crédit au budget primitif de 1967.

Avis favorable de la commission.

.../...

66/I5 - Stade F. Grimonprez - Installation d'une buvette lors des compétitions

Par lettre en date du 2 septembre 1966 M. le Maire a demandé que soit examinée l'opportunité d'installer une buvette au stade Félix Grimonprez, à l'occasion de certaines compétitions.

Confirmant la prise de position adoptée au cours de ses réunions des 3 juin 1959 et 18 avril 1966, la commission émet un avis défavorable.

66/I6 - Lille Olympique Sporting Club - Demande d'aide financière - Examen et avis

Le président donne connaissance aux commissaires d'une lettre en date du 4 juillet 1966 émanant de M. Barbieux, président actif du L.O.S.C., qui sollicite à nouveau une aide financière de la Ville, sans toutefois en préciser l'importance.

Après avoir rappelé le refus opposé par le Conseil municipal le II février 1966 à une demande de subvention de 2 millions de francs, valable pour une durée de 3 ans et comportant un premier acompte de 300.000 F, M. Lussiez informe la commission qu'une entrevue a été accordée, le 27 mai 1966, par M. le Maire aux dirigeants du L.O.S.C. Au cours de cette entrevue, la suppression du terrain actuel du stade municipal H. Jooris, par suite de la déviation du canal de la Deûle (section comprise entre Bauvinet Marquette) inscrite dans les projets du Vème plan, a été évoquée et des précisions ont été apportées quant aux démarches entreprises par l'Administration municipale en vue d'une nouvelle implantation du stade.

Le président tient à signaler que les dépenses à engager pour l'édification d'un nouveau stade qui permettra au L.O.S.C. de continuer ses compétitions à l'échelon national ne seront pas, tant s'en faut, compensées par l'indemnité d'éviction. Il s'agira, en fait, pour la Ville, d'un effort financier important en faveur du L.O.S.C.

Soulignant que le montant total des subventions accordées, de 1956 à 1965, à la section professionnelle du L.O.S.C. s'élève à 1.080.000 F, M. Lussiez indique que la redevance due à la Ville, sur les recettes des matches de championnat professionnels joués au stade municipal H. Jooris au cours des 1er et 2ème semestres de l'année 1965, redevance qui atteint la somme de 42.800 F, n'a pas encore été réglée.

M. Astié, qui confirme son opposition au professionnalisme et M. Lernout émettent un avis défavorable à l'octroi de subventions massives alors que MM. Boutilleux, Dassonville et De Becker seraient favorables à un nouvel effort financier en faveur du L.O.S.C., l'importance de cet effort étant à déterminer par la commission des finances.

.../...

M. Astié suggère alors de proposer que la redevance annuelle, que le L.O.S.C. doit à la Ville sur le produit des recettes, lui soit remboursée sous forme de subvention complémentaire; cette proposition recueille l'adhésion des membres présents sauf celle de M. Heurteaux qui se déclare formellement opposé à toute nouvelle participation financière.

Extrait du procès-verbal transmis à la 3ème direction.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19 h 40.

Le Directeur administratif des
services de la 4ème direction,

J. Bacquart

Vu : L'Adjoint délégué aux sports,

J. Lussiez

4ème Direction
4ème Bureau

Commission des sports et de l'éducation physique

Réunion du 9 novembre 1966

Procès-verbal n° 8



Les membres de la commission des sports et de l'éducation physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 9 novembre 1966 à 18 heures, sous la présidence de M. Lussiez, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme Descamps - Scrive, Conseiller municipal
MM. Astié, Conseiller municipal
Boutilleux, Conseiller municipal
Cailliau, Conseiller municipal
Dassonville, Conseiller municipal
De Becker, Conseiller municipal
Heurteaux, Conseiller municipal
Lernout, Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion :

MM. Bacquart, Directeur administratif des services de la 4ème direction
Degand, Chef du bureau des sports
Robbe, Moniteur-chef

En ouvrant la séance, M. Lussiez souhaite la bienvenue à Mme Descamps-Scrive et à M. Cailliau, nouveaux membres de cette Commission.

Après lecture par le Président d'un extrait du Conseil d'administration relatif à la demande d'aide financière formulée par le L.O.S.C., le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 1966 est adopté.

La Commission prend connaissance des travaux du Comité de l'Office municipal des sports.

66/17 - Demandes de subventions d'organisation - examen

Le Comité de l'Office municipal des sports a examiné le bien fondé de ces demandes au cours de sa réunion du 27 octobre 1966.

M. Lussiez souligne qu'il avait au préalable rappelé quelques consignes à observer pour la bonne marche du service et notamment :

- la production du calendrier des manifestations sportives pour l'année entière
- l'établissement d'un budget prévisionnel pour chaque manifestation
- le dépôt d'un bilan définitif aussitôt après la manifestation

Il est ensuite procédé à l'étude des 18 dossiers présentés.

Cercle nautique "Les Pupilles de Neptune"

Cette société a organisé son gala d'hiver le 30 janvier, dans le bassin de natation de la piscine municipale du boulevard de la Liberté. Il s'est soldé par un déficit de 2.281 F.

La commission propose l'attribution d'une subvention de 1.500 F.

Fédération sportive et gymnique du travail

Le Comité régional du Nord a organisé le 6 mars 1966, le XII^e cross populaire sur les terrains du Bois de la Deûle. Il s'est soldé par un excédent de dépenses de 5.600 F.

La Commission est favorable à l'attribution d'une subvention de 4.500 F.

Association du sport scolaire et universitaire

Un tournoi international de hockey sur gazon s'est déroulé les 5, 6 et 7 avril 1966 avec la participation d'équipes anglaises, allemandes, hollandaises et françaises.

Les frais exposés dépassent de 3.700 F. les recettes.

La Commission est d'accord pour une subvention de 3.400 F.

Comité des Flandres de la Fédération française de gymnastique

Le 10 avril 1966, en prélude aux championnats de France, une sélection des Flandres, de Champagne et de Picardie a participé aux épreuves des critères individuels. Aucune recette n'est venue diminuer le total des dépenses qui s'élève à 2.528 F.

La Commission propose une subvention de 2.300 F.

Cercle nautique "Les Pupilles de Neptune"

Un tournoi international, avec la participation d'équipes belges et hollandaises, s'est déroulé le 24 avril 1966.

Une recette de 209 F. a été enregistrée pour une dépense totale de 2.700 F.

La Commission est favorable à l'octroi d'une subvention de 1.500 F.

Lille-Université-Club

Les 14 et 15 mai, la section de hockey a organisé un double tournoi international avec la participation d'équipes anglaises, belges et hollandaises.

Le bilan de cette manifestation laisse apparaître un déficit de 3.158 F.

La Commission est d'accord pour une subvention de 2.500 F.

Foyer des jeunes "La Bruyère - Malot - Painlevé" - Section Hand-ball

Un tournoi interrégional s'est déroulé le 19 mai 1966 entre 12 équipes sélectionnées mettant en présence les catégories seniors, juniors, cadets et minimes.

Cette manifestation s'est soldée par un déficit de 1.130 F.

Avis favorable de la Commission quant à l'attribution d'une subvention de 1.000 F.

Ligue d'escrime de l'Académie de Lille

Le 5 juin 1966, une rencontre internationale a été organisée avec la participation d'une sélection allemande dans la salle Debeyre.

Le bilan présenté par les organisateurs fait apparaître un déficit de 2.722 F.

La Commission donne son accord pour l'octroi d'une subvention de 1.600 F.

Union nautique de Lille

Comme les années précédentes, les régates internationales de Lille ont été organisées le 5 juin 1966, sur le plan d'eau du nouveau port fluvial.

Sur intervention de MM. Heurteaux et Boutilleux, la Commission ramène le montant de la subvention proposée par le comité (4.500 F.) à 4.300 F.

Cercle nautique "Les Pupilles de Neptune"

Le 11 juin, une rencontre franco-belge a opposé les clubs de Lille, Armentières, Roubaix à ceux de Charleroi et Courtrai.

Les dépenses de cette manifestation s'élèvent à 2.061 F. et les recettes à 132 F.

La Commission est d'accord pour l'octroi d'une subvention de 1.500 F.

Cercle ouvrier sportif "Les Nageurs lillois"

Dans le cadre du bassin de la rue d'Armentières, cette société a organisé la traditionnelle Fête de l'Eau, le 3 juillet 1966.

Le bilan de cette manifestation se solde par un excédent de dépenses de 2.795 F.

Le Comité avait proposé l'attribution d'une subvention de 1.100 F.

M. Lussiez, Heurteaux et Boutilleux suggèrent de la porter à 1.300 F.

Avis favorable de la Commission.

Etoile cycliste lilloise

Cette société a organisé le 11 septembre 1966, le grand prix Julien Lagache qui a remporté un beau succès populaire.

Recettes : néant - Dépenses : 700 F.

La Commission est favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant égal à celui des dépenses, soit 700 F.

Ligue des Flandres de hand-ball

Le premier tournoi international de la Ville de Lille s'est déroulé le 18 septembre à la salle Debeyre, avec la participation des équipes de Dusseldorf et d'Anderlecht.

Aucune recette n'est venue diminuer le montant total des dépenses qui s'élève à 2.000 F.

La Commission est d'accord pour l'octroi d'une subvention de 1.500 F.

Ligue des Flandres d'athlétisme

Le 18 septembre 1966, le stade Félix Grimonprez a été le témoin d'une rencontre féminine France - Angleterre qui a eu un grand retentissement sur le plan national. Le bilan financier de cette rencontre se solde par un déficit de 5.497 F.

La Commission est favorable à l'octroi d'une subvention de 3.000 F.

À la demande de M. Lussiez, la Commission accepte d'examiner quatre projets de manifestations devant se dérouler en novembre et décembre, étant entendu que les bilans devront faire l'objet d'un examen lors de la prochaine réunion.

Cercle nautique "Les Pupilles de Neptune"

Cette société envisage d'organiser le 13 novembre, une compétition franco-belge à la piscine municipale du boulevard de la Liberté.

Compte tenu des efforts déployés par cette association sur le plan compétitif et des faibles moyens financiers dont elle dispose, la Commission émet un avis favorable à la prise en considération de la proposition du Comité d'attribuer une subvention de 1.500 F. pour une dépense prévisionnelle de 1.660 F.

Club municipal "Les Lutteurs lillois"

Dans la magnifique salle de la Marbrerie, un tournoi de lutte sera organisé le 13 novembre 1966 et une compétition entre les sélectionnés de Lorraine et des Flandres formera l'attrait de cette réunion.

La Commission est d'accord pour proposer une subvention de 900 F. le montant des dépenses étant chiffré à 1.130 F.

Omni-sports fivois - section de lutte

Le 19 novembre 1966, cette section se propose d'organiser un gala international pour célébrer le 20ème anniversaire de sa fondation.

Une sélection bruxelloise participera aux nombreux combats mis sur pied et les dépenses prévues s'élèvent à 1.470 F.

La Commission propose une subvention de 1.000 F.

Ligue des Flandres de volley-ball

N'ayant pu obtenir la participation, en septembre, d'une sélection japonaise, les dirigeants se proposent d'organiser les 17 et 18 décembre 1966, dans la salle Roger Salengro, Place du Général de Gaulle, une rencontre internationale comprenant des formations de France, de Belgique et de Hollande.

La Commission est favorable à l'octroi d'une subvention de 4.500 F. le déficit prévu s'élevant à 5.030 F.

Rapport à soumettre à l'Administration municipale.

66/18 - Subventions de fonctionnement - complément d'enquêtes - nouvel examen

Le Président rappelle aux membres que lors de la séance du 18 avril 1966, un complément d'enquêtes a été demandé pour les subventions de fonctionnement sollicitées par les sociétés ci-après :

- Cercle d'escrime et de culture physique Toussaint - 6, rue Nicolas Leblanc à Lille

- Société hippique nationale - Cercle militaire - I, rue Macquart à Lille

Les renseignements obtenus pour ces deux sociétés révèlent que le nombre de licenciés s'élève respectivement à 32 et 299.

Le reliquat du crédit réservé à ce genre de subventions se monte à 930 F.

Le Comité de l'O.M.S. au cours de sa séance du 27 octobre 1966 a proposé de répartir ce solde de la manière suivante :

- Cercle d'escrime et de culture physique Toussaint 180 F.
- Société hippique nationale 750 F.

Avis favorable de la Commission.

Rapport à soumettre à l'Administration municipale.

66/19 - Fourniture de matériel sportif pour les années 1966/1967

- Proposition d'un marché de gré à gré avec la Société Vroman

M. Lussiez expose aux membres de la Commission que depuis le début de l'année 1966, la Société Vroman, fournisseur habituel, a livré le matériel sportif nécessaire aux besoins des stades, salles de gymnastique et plateaux d'éducation physique et ce, pour une somme globale de 7.370 F.

Par ailleurs, pour l'équipement complet de la nouvelle salle de gymnastique édifiée dans le groupe scolaire H. Lefebvre, le service d'architecture a fait appel à ce même fournisseur et le montant des acquisitions s'élève à 19.460 F. La passation d'un marché de gré à gré est donc nécessaire.

Pour tenir compte des achats à effectuer avant la fin de la présente année, le montant approximatif de ce marché qui serait à reconduire pour l'année 1967 est évalué à 35.000 F.

La Commission émet un avis favorable à la passation de ce marché.
Rapport à soumettre à l'Administration municipale.

Questions diverses

- Terrains de football de l'Avenue Adolphe Max - suppression

Le Président donne connaissance d'une lettre en date du 8 novembre 1966, par laquelle le Directeur des services du Contentieux l'informe qu'en 1967, l'Administration des Ponts et Chaussées va entreprendre, à l'emplacement des terrains de football de l'Avenue Adolphe Max, les travaux de l'échangeur dit du "Pont Royal" pour le Boulevard périphérique Nord et demande que toutes dispositions soient prises en vue de la libération de ces terrains.

M. Lussiez rappelle les difficultés rencontrées pour la création de ces aires de jeux qui comportent 4 terrains de football et un terrain aménagé pour les matches de rugby.

A l'unanimité de ses membres, la Commission estime indispensable la recherche de nouveaux emplacements.

De plus, M. Boutilleux souhaite que le public soit informé de cette situation par voix de presse, M. Heurteaux préfère, quant à lui, une publication dans le nouveau bulletin municipal.

C'est cette dernière proposition qui est retenue par la Commission.

En conclusion, la Commission exprime ses regrets pour la perte de ces terrains et souhaite que le service de l'Urbanisme puisse rapidement remédier à cette disparition par la recherche et l'aménagement de nouvelles plaines de jeux.

Extrait du P.V. transmis à M. Maeght, Directeur des services techniques.

A l'occasion d'un colloque organisé le 8 Octobre 1966, par l'Association des Maires de France en collaboration avec la Fédération nationale des Offices municipaux de sports et auquel il assista, M. Lussiez est intervenu auprès du représentant du Ministre de la jeunesse et des sports, en soulignant les diverses démarches effectuées pour obtenir l'arrêté de subvention et l'arrêté technique qui subordonnent la mise à exécution des travaux de construction de la piscine de l'avenue Marx Dormoy.

Après avoir relaté tous les détails de son intervention, M. Lussiez fait connaître que cette réunion a démontré amplement le grand mécontentement des responsables élus des villes de France quant à l'insuffisance de la participation financière de l'Etat.

La preuve a été faite que les installations à exécuter pour les jeux olympiques de 1968 prévus à Grenoble, ainsi que d'autres établissements sportifs édifiés pour l'entraînement des concurrents à sélectionner pour Mexico, seront édifiées et réglées sur les crédits ouverts dans le cadre du 2ème plan sportif et socio-éducatif.

Mme Descamps-Scrive demande des précisions sur l'immeuble Byrrh, afin de connaître si la salle de sports sera maintenue dans l'aménagement prévu.

M. Cailliau fait part de l'inquiétude des sportifs de la porte de Béthune quant au sort du stade Martinet.

M. Lussiez donne tous apaisements sur ces deux sujets et lève la séance à 19 h 40.

Le Directeur administratif des services de la 4ème Direction,

J. Bacquart.

Vu;
L'Adjoint délégué aux sports,

J. Lussiez.

Mairie de Lille

4ème direction

4ème bureau



Commission des sports et de l'éducation physique

Réunion du 3 avril 1967

Procès-verbal n° 9

Les membres de la Commission des sports et de l'éducation physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 3 avril 1967 à 18 h 30, sous la présidence de M. J. Lussiez, Adjoint aux sports.

Etaient présents :

MM. Astié - Conseiller municipal
Boutilleux - Conseiller municipal
Cailliau - Conseiller municipal
Dassonville - Conseiller municipal
Mme Descamps - Conseiller municipal

Etait excusé

M. Lernout - Conseiller municipal

Etaient absents

MM. De Becker - Conseiller municipal
Heurteaux - Conseiller municipal

Assistaient à la réunion

MM. Bacquart - Directeur administratif des services de la 4ème direction
Degand - Chef du bureau des sports
Robbe - Moniteur-chef du service d'éducation physique

Le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 1966 est adopté.

MM. De Becker et Heurteaux n'étant pas présents à l'ouverture des travaux, le Président propose de porter en dernière position la question relative à la situation financière du L.O.S.C.

67/1 - 2ème plan quinquennal 1966/1970 - Substitution d'opération

Le Président informe les membres de la Commission que parmi les projets inscrits au 2ème plan quinquennal d'équipement sportif, certaines

....

opérations ne pourront être réalisées et, pour ne pas perdre le bénéfice de cette inscription, il convient de leur substituer d'autres réalisations susceptibles d'être entreprises dès l'agrément des projets.

C'est ainsi que la construction d'un gymnase du type B dans le groupe scolaire du Boulevard de Strasbourg ne pourra être effectuée devant l'impossibilité de dégager une superficie suffisante à cet emplacement.

Le service d'architecture a donc prévu, en accord avec la Commission des Bâtiments, la construction d'un gymnase du type A, cette opération n'étant toutefois pas subventionnable.

Au cours de sa séance du 17 février 1967, cette même commission a donc proposé de substituer à ce projet, la construction d'un gymnase du type B à ériger sur le terrain du stade Jean Bouin sis à Lille près de l'Institut Diderot.

La commission donne un avis favorable à ce projet.

Extrait du procès-verbal à transmettre au service d'architecture

67/2 - Recherche de terrains de sports

Lors de la réunion du 9 novembre 1966, la Commission avait été informée de la suppression prochaine des plaines de jeux de l'avenue A. Max et exprimait le souhait d'une recherche de terrains de remplacement.

M. Lussiez informe les membres de la commission qu'il a reçu trois propositions :

1° - Rue du Chevalier de l'Espinard - Sur des terrains réservés à la construction d'un groupe scolaire, projet non retenu par la commission administrative régionale, il est possible d'aménager 3 terrains de football avec vestiaires provisoires à installer côté de la Place de Suède.

2° - Avenue du Bois à Lambersart - Sur un emplacement appartenant à la Ville, 2 terrains de football peuvent être aménagés rapidement par le service des espaces verts.

3° - Avenue du Romarin à La Madeleine - A l'intersection du boulevard Carnot et du boulevard Pasteur, un emplacement avait été prévu pour le transfert du stade H. Jooris, mais cette proposition n'a pas été agréée par le service des Ponts et Chaussées.

En conséquence, le service d'architecture, en accord avec la commission des bâtiments, envisage la mise en valeur de ces terrains par l'aménagement d'un stade réservé à l'athlétisme. Ce projet permettrait de solutionner le problème de la circulation et du stationnement aux abords, problème qui était à la base du refus d'agrément de la proposition initiale.

Avis favorable de la commission.

Extrait du procès-verbal transmis aux services d'architecture et d'urbanisme.

.../...

67/3 - Terrains de zone de la rue des Gantois à La Madeleine

M. Lussiez rappelle qu' un avis favorable avait été émis par la commission des sports, lors de sa séance du 30 novembre 1964, pour l'aménagement de plusieurs terrains appartenant à la Ville.

Or, le 18 décembre 1964, le Conseil municipal consentait la location à la Ville de La Madeleine d'une superficie de 6.716 m² reprise au cadastre de la section A.L. sous les nos I319 et I320, en vue de la construction d'un plateau d'évolution et d'un terrain de jeux.

Il vient d'être signalé par M. l'Adjoint au Contentieux, qu'au cours des travaux d'aménagement, il avait été empiété sur la parcelle n° I323 et que partant la Ville de La Madeleine sollicitait la location de cette parcelle ainsi que celle portant le n° I322.

La commission formule à nouveau le regret que le projet d'aménagement de ces terrains n'a pas été effectué par les services municipaux comme demandé lors de la séance du 30 novembre 1964.

A l'unanimité, elle exprime un avis défavorable à la demande formulée par la Ville de La Madeleine pour la location des parcelles sus-indiquées dont elle souhaite très vivement l'aménagement pour nos propres besoins.

Extrait du procès-verbal transmis aux services du Contentieux et de l'Urbanisme.
67/4 - Congrès national de l'association des médaillés de l'éducation physique et des sports.

M. Sergeant, Président du Comité nord de cette association, a sollicité une subvention de la Ville pour l'organisation du congrès national qui doit avoir lieu à Lille en mai prochain.

M. Lussiez informe la commission que lors de la réunion de l'Office municipal des sports, il avait été estimé que cette demande de subvention n'était pas de la compétence de cet organisme.

La commission se déclare également incompétente pour fixer l'importance de la subvention à attribuer, mais donne un accord de principe favorable à la prise en considération de cette demande.

Extrait du procès-verbal transmis au service des finances.

67/5 - Lille olympique sporting club - Situation financière - examen

M. Lussiez informe les membres de la Commission qu'à la suite de la position prise au cours du Conseil municipal du 27 janvier dernier, le comité directeur du L.O.S.C. a formulé en date du 31 janvier 1967, de nouvelles propositions et suggestions destinées à régler les problèmes d'aide financière et matérielle de la section professionnelle.

Une étude administrative de ces propositions a été effectuée, sur demande de M. le Maire, par les chefs de service intéressés, sous la direction de M. Hautpœur, Secrétaire général.

Le Président expose les résultats de cette étude.

a) gestion publicitaire - M. Barbieux sollicite d'être admis à traiter à son compte la publicité du stade afin d'être à même d'exploiter "son affaire" commercialement. Selon les renseignements fournis par le Directeur du Contentieux, la concession de publicité du stade H. Jooris arrive à expiration le 1er juin 1967 et rapporte à la Ville une redevance annuelle de 4.500 F.

Selon des déclarations antérieures, M. Barbieux aurait annoncé que cette gestion publicitaire rapporterait au L.O.S.C. des sommes importantes (150.000 F.).

Après les observations de M. Astié sur l'entretien des supports et de M. Dassonville sur le droit de regard de la Ville, la Commission est favorable à cette suggestion.

b) prise en charge par la Ville du salaire du concierge-gardien, de l'entretien du terrain etc ...

Selon M. Barbieux, l'ensemble de ces charges est évalué annuellement à 35/36.000 F. Il est précisé qu'en compensation de ces charges, une subvention de fonctionnement de 50.000 F. a été accordée au L.O.S.C. depuis 1965.

Il faut noter que la Ville assure l'entretien des tribunes et voies d'accès au stade ainsi que les écoulements d'eau, branchements, égouts et qu'en 1966 cet entretien a coûté 34.175 F.

Après discussion, la Commission est favorable à la prise en charge de ces dépenses par la Ville étant entendu que l'entretien du terrain et des abords sera effectué par le service des espaces verts, entretien estimé par ce service à 5.550 F. chaque année.

c) suppression de la redevance de 7 % sur les recettes

Selon le Président du L.O.S.C. le montant annuel de cette redevance qui fait office de loyer, s'élève à 55/56.000 F. Toutefois, M. De Caluwe a précisé qu'en 1965, dernière année de référence, la location du stade s'élevait seulement à 42.874 F.

La ristourne proposée par M. Astié lors de la réunion du 16 septembre 1966 n'étant pas admissible, M. Cailliau propose que le taux de la redevance soit ramenée de 7 à 3 %.

Avis favorable de la commission.

d) financement du fonctionnement des équipes amateurs

Il est évalué à 80.000 F. par le Comité du L.O.S.C.. Toutefois, les comptes de gestion du L.O.S.C. omni-sports n'accusent pour les années 1965 et 1966 que des dépenses totales s'élevant respectivement à 21.199 F 84 et 22.587 F 94.

Il s'agit d'une prévision toute gratuite de M. Barbieux, pour le cas où l'équipe professionnelle du L.O.S.C. serait dissoute. La commission souligne que la subvention municipale accordée à la section omni-sports amateurs du L.O.S.C. est conforme aux dispositions arrêtées en matière d'attribution

.../...

à toutes les associations sportives lilloises.

En effet, en 1965, le L.O.S.C. avait présenté des documents prouvant la présence de 501 joueurs licenciés, ce qui donnait un nombre de points de 602 et un montant de 1.685 F 60 (arrondi à 1.690 F.) la valeur du point étant de 2 F 80.

En 1966, la valeur du point est descendue à 2,50, du fait de l'accroissement du nombre de licenciés, la somme totale à répartir pour les subventions de fonctionnement étant inchangé; de ce fait avec 318 joueurs licenciés, et 636 points, le montant de la subvention s'est élevé à 1.590 F. arrondi à 1.600 F.

e) les servitudes

M. Lussiez informe la Commission que deux cartes de servitudes sont mises à la disposition des membres et ce, depuis 1959, pour satisfaire un souhait formulé par plusieurs commissaires.

Il a été fait remarquer judicieusement que la Ville n'était pas la seule partie prenante et que les services préfectoraux, qui ne contribuent d'aucune manière au fonctionnement du L.O.S.C., bénéficient également de ces servitudes.

Le chiffre de 5.000 F. d'invitations avancé par M. Barbieux n'est pas à proprement parler "une perte sèche" mais plutôt un "manque à gagner" le stade ne faisant jamais le plein.

f) demande de subvention annuelle de l'ordre de 250.000 F.

Les membres de la commission considèrent que l'aide directe ou indirecte apportée par les concessions qui précèdent atteint un total approximatif de 230.000 francs et qu'en conséquence, si l'on tient compte de la demande initiale de 400.000 francs, le montant de la subvention à accorder devrait se chiffrer au maximum à la différence entre ces deux sommes soit 170.000 francs et il appartient à la Commission des finances de fixer ce montant.

De plus, l'augmentation de l'aide financière apportée au L.O.S.C. professionnel doit, de l'avis des membres de la commission, entraîner une augmentation de l'aide à apporter au sport amateur et le maintien du crédit de 140.000 francs pour les seules subventions annuelles aux sociétés sportives amateurs lilloises apparaît éminemment souhaitable. D'autre part, M. Dassonville ayant signalé que le Comité du L.O.S.C. doit certainement bénéficier de revenus provenant de la gestion du parking spécial, de la concession des buvettes et de la publicité sonore, M. Cailliau demande la remise en activité de la commission de contrôle spéciale et la nomination à cette commission de deux élus municipaux et il souhaite très vivement que les lillois soient informés très objectivement des dispositions qui seront prises en faveur du L.O.S.C.

A l'unanimité, la commission approuve l'ensemble de ces suggestions.

Extrait du procès-verbal à transmettre aux services du Contentieux et des Finances.

.../...

Questions diverses

M. BOUTILLEUX demande où en est la question du remplacement de la salle de gymnastique de l'Hôtel de Ville. Le Président signale que les pourparlers sont en cours en vue d'obtenir un local dans les environs immédiats.

M. LUSSIEZ donne ensuite tous renseignements sur les formalités à accomplir pour l'achat de l'immeuble sis au n° 48 rue Pierre-Légrand, en vue de la construction d'une piscine à Fives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Directeur administratif des services de la 4ème direction,

J. Bacquart.

Vu, L'Adjoint délégué aux sports,

J. Lussiez.

Mairie de Lille

4ème direction
4ème bureau



Commission des sports et de l'éducation physique

Réunion du 1er juin 1967

Procès-verbal n° 10

Les membres de la Commission des sports et de l'éducation physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville le jeudi 1er juin 1967, à 18 h 30, sous la présidence de M. J. Lussiez, Adjoint au Maire.

Etaient présents

MM. Boutilleux - Conseiller municipal
Cailliau - Conseiller municipal
De Becker - Conseiller municipal
Heurteaux - Conseiller municipal
Lernout - Conseiller municipal

Etaient excusés

MM. Astié - Conseiller municipal
Dassonville - Conseiller municipal
Mme A. Descamps - Conseiller municipal

Assistaient à la réunion

MM. Bacquart - Directeur administratif des services de la
4ème direction
Degand - Chef du bureau des sports

Le procès-verbal de la réunion du 3 avril 1967 est adopté sans observation.

67/6 - Recherche de terrains de sports - Communication

M. Lussiez informe les membres de la Commission de la suite donnée à la demande de recherche de terrains.

- Le service des Espaces verts entreprendra en octobre prochain, les travaux sur les terrains de la rue du Chevalier de l'Espinard.

.../...

- Une étude sera effectuée pour les travaux intéressant les terrains de l'Avenue du Bois à Lambersart.

- Pour l'aménagement du terrain de Hockey, avenue Delécaux à Lambersart, l'inscription d'une somme de 10.000 F. au prochain budget supplémentaire a été sollicitée.

La Commission enregistre ces informations avec satisfaction.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur des services techniques.

67/7 - Aménagement d'un terrain de sports au faubourg des Postes

Au cours d'une réception de travaux effectués dans un groupe d'H.L.M. sis au faubourg des Postes près de la Place Michelet, M. Lussiez a remarqué l'existence d'un terrain primitivement aménagé en boulo-drome avec bacs à sable pour jeux d'enfants.

L'installation d'un volley ou d'un basket-ball serait possible; il est apparu toutefois que la dépense serait élevée et que de telles installations risquent d'être constamment détériorées.

La Commission estime donc souhaitable la remise en état du boulo-drome et ainsi que le suggère M. Lernout, le remplacement des bacs à sable par un toboggan et une cage à poules.

La Fédération du Nord du Jeu de Boules serait ensuite invitée à créer une section dans ce secteur.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. le Président de l'Office d'H.L.M. et à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture.

67/8 - Société de Tir à l'Arc "L'Ancienne Alliance" - Projet d'une nouvelle installation

Cette société possédait un stand de tir au faubourg de Roubaix près du carrefour Labis et son siège social était situé au café à l'enseigne du Pavillon vert.

Les travaux de raccordement du Boulevard Pasteur ont provoqué la suppression du siège social, actuellement transféré 47, rue de Bouvines à Lille, ainsi que la précarité des installations existantes.

Un projet établi par le Directeur du service des Espaces verts prévoit la réalisation d'un stade de tir à l'arc et à la perche qui comporterait :

- 2 perches pour tir vertical en plein air
- 2 perches pour tir vertical couvertes
- 6 serres de cibles pour tir horizontal à 30, 50 et 80 m

.../...

1 stand de tir à l'arbalète (grosse et petite)
20 cibles de javelot
5 cibles de billon
20 cibles de fléchettes

Le devis établi pour une installation complète se monte à 115.200 F. selon le détail ci-après.

Tour de tir	40.000
Abri fermé aux vestiaires sanitaires	20.000
Abri couvert	5.000
Tonnelles couvertes de grillage	3.000
Bancs (20)	6.000
Rosiers	700
Clôture	7.500
Arbres	1.000
Arbustes et haies	6.000
Tilleuls	2.000
Pas de tir (tir horizontal)	24.000

Total : 115.200 F.

Ce devis est susceptible d'être réduit d'une somme de 63.000 F. en faisant appel à la main d'oeuvre municipale pour les fournitures de bancs, d'arbustes et rosiers et en procédant à l'édification d'une clôture moins somptueuse que celle envisagée.

Il est précisé qu'une telle installation attirerait à nouveau les tireurs belges et nordistes qui sont au nombre de 2.500 licenciés et permettrait une organisation des championnats d'Europe en 1968 à l'occasion des fêtes du Tricentenaire.

A l'unanimité, la Commission émet un avis favorable à la prise en considération de ce projet.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur des services techniques et à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur du service d'Architecture.

67/9 - Société "Les Carabiniers lillois" - Recherche d'une salle

La Société "Les Carabiniers lillois" possède un ensemble de bâtiments 3, rue de la Vieille Aventure à Lille dont les installations ne répondent plus aux normes exigées par la Fédération nationale de Tir, du fait qu'elles ne permettent que des tirs à 10 et 12 mètres alors qu'une distance de 50 mètres avec cibles à l'air libre est nécessaire pour les compétitions actuelles.

Pour répondre à ces impératifs, le Président de cette société, M. le Docteur Jean Defontaine, a sollicité de M. le Maire la recherche d'une salle pouvant satisfaire aux conditions décrites ci-dessus.

Selon la proposition formulée, la nouvelle installation

.../...

resterait propriété de la ville, avec concession à la Société, et ce, en échange des bâtiments existants au siège actuel.

Le service de l'Urbanisme a fait connaître le 18 avril que les bâtiments de la rue de la Vieille Aventure ne pouvaient être transformés, en raison de l'existence d'un périmètre de sauvegarde prévu au Plan.

La Commission est favorable à la recherche d'un local plus grand ou à l'édification d'un nouveau stand de tir situé dans la périphérie de la ville pour éviter les nuisances de ce sport étant entendu que cette nouvelle installation ne saurait être exclusivement réservée aux "Carabiniers lillois" mais serait mise à la disposition de l'ensemble des sociétés lilloises qui pratiquent ce sport.

Extrait du procès-verbal à transmettre aux services de l'Urbanisme et du Contentieux.

67/10. - Budget de 1968 - Augmentation du crédit de subvention aux sociétés sportives

M. Lussiez rappelle que le crédit accordé pour les subventions aux sociétés sportives s'élève depuis 1964 à 140.000 F. sur lesquels est prélevée la subvention de fonctionnement au L.O.S.C. (50.000 F.) ce qui réduit à 90.000 F. la part restant pour les sociétés sportives "amateurs".

Lors de la séance du 3 avril 1967, au cours de l'examen de la situation financière et matérielle du Lille-Olympique-Sporting-Club, la Commission favorable à la revalorisation de la participation financière de la Ville en faveur de ce club professionnel, a émis un avis tendant à une augmentation proportionnelle du montant de la dotation à répartir aux sociétés sportives amateurs.

Sans préjuger des décisions qui seront prises au bénéfice du L.O.S.C., la Commission confirme l'avis précédemment émis et propose le maintien du crédit de 140.000 F. pour les seules sociétés amateurs.

Extrait du procès-verbal à transmettre à la 3ème direction.

67/11 - Budget 1968 - Crédits d'entretien des terrains et salles de sports

Des crédits sont sollicités chaque année par les services pour l'entretien des terrains et salles de sports. Ils sont demandés selon leurs destinations, par la direction de l'Architecture et le service des Espaces verts.

Le Président signale qu'il n'a connaissance de l'importance de ces demandes que lors de l'examen par la Commission des Finances dont il est membre. Il souhaite qu'à l'avenir les propositions émises par ces services lui soient communiquées en vue

.../...

de leur examen, le cas échéant, par la Commission des sports.

La Commission émet un avis favorable à la prise en considération du souhait formulé par son Président.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur du service d'Architecture et à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur des services techniques.

67/12 - Salle de sports de la Marbrerie - Achat d'un tapis circulaire

Cette salle est dotée d'un parquet spécial qu'il n'est permis de fouler qu'avec des chaussures de sports à semelles caoutchoutées et cela provoque une certaine restriction parmi les amateurs des manifestations sportives se déroulant régulièrement dans cet établissement (gymnastique - volley-ball - lutte).

M. Lussiez indique aux membres de la Commission qu'il a eu l'occasion de constater dans d'autres villes notamment à Lens, que des salles de sports agencées pareillement étaient dotées de tapis circulaires en corde permettant l'installation de chaises pour les spectateurs, sans aucun dommage pour le parquet spécial.

Une semblable installation semble s'imposer à la salle de la Marbrerie.

Avis favorable des membres de la Commission.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur du service d'Architecture.

67/13- Stade Grimonprez - Rigole "La Tortue" - Curage - Communication

A la suite de plusieurs plaintes relatives aux odeurs nauséabondes provenant de la rigole de la Tortue qui serpente près du stade F. Grimonprez, il a été demandé au service des Espaces verts d'intervenir auprès du service des Voies navigables en vue de remédier à cette situation.

Par lettre en date du 24 mai 1967, M. Canivez, Ingénieur de ce service, confirme la demande formulée le 21 décembre 1966, sollicitant des services de la Ville de Lille le curage de la partie couverte de cette rigole, qui nous incombe, afin de ne pas rendre inutiles les travaux de nettoyage de siphon sous la Deûle qui sont du domaine du service des Voies navigables.

En conséquence, puisqu'il appartient à la Ville de faire procéder à certains travaux de curage, la Commission souhaite, pour éviter de nouvelles réclamations, que ceux-ci soient entrepris dans les meilleurs délais.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. l'Ingénieur en Chef des services techniques.

.../...

67/14 - Stade Grimonprez - Entretien

Le Président indique qu'à l'occasion d'une visite récente il a constaté que la piste d'athlétisme de ce stade devait faire l'objet de travaux de réfection.

Il déplore que le renouvellement de la piste, prévu depuis plusieurs années, reste encore à l'état de projet.

De plus, il lui apparaît souhaitable que l'aire de football soit remise en état en prévision du transfert éventuel du L.O.S.C.

La Commission émet un avis favorable à l'exécution de ces travaux qu'elle estime indispensables.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. l'Ingénieur en Chef des services techniques.

67/15 - Stade de Sté Hélène - rue d'Alger à St André - Travaux d'entretien

Cet établissement est utilisé par les nombreuses sections de hockey du Lille Université Club et appartient à la Ville.

Les dirigeants sollicitent certains travaux d'entretien destinés à l'embellissement des installations en vue du bon renom de la Ville auprès des nombreuses sociétés françaises et étrangères accueillies au cours de chaque saison pour des matches de championnat ou des tournois internationaux.

Il est demandé :

- a) une recharge du terrain avec un apport de schistes de mines
- b) l'édification d'une clôture en ciment sur une longueur de 3 mètres, nécessaire à l'isolement complet des installations du stade.
- c) l'édification d'une clôture en grillage le long du périmètre du terrain en terre battue semblable à celle existant au stade F. Grimonprez.
- d) un apport de gravillons dans les allées et sur le parking.

Avis favorable de la Commission.

Extrait du procès-verbal à transmettre au service d'Architecture.

67/16 - Fêtes du Tricentenaire - Manifestations sportives

La Commission des Fêtes avait envisagé, lors de la préparation du programme des manifestations du Tricentenaire, l'organisation d'une rencontre à caractère international qui opposerait l'équipe belge d'Anderlecht à une sélection nordiste des équipes professionnelles de Lille - Lens et Valenciennes.

.../...

Invité à faire connaître dans quelles conditions pourrait avoir lieu une telle rencontre, M. EVERARD, Secrétaire général de la Ligue du Nord de football, a estimé comme suit les dispositions financières à envisager :

- déplacement de l'équipe d'Anderlecht	60.000 F.
- sélection nordiste professionnelle	30.000 F.
- publicité dans la région belge et le nord	8.000 F.

Total : 98.000 F.

Il est possible d'escompter la présence de 12.000 spectateurs ce qui permettrait une recette d'environ 60.000 F.

D'autre part, le Président de l'Association sportive Ampère vient de solliciter de M. le Maire, l'autorisation d'organiser un tournoi international de jumelage Football "Cadets" auquel participeraient les équipes des villes jumelées avec Lille.

Il faut rappeler que les dirigeants de l'A.S. Ampère ont organisé un tournoi semblable, à l'occasion des fêtes communales de 1966, avec l'appoint d'une subvention municipale de 20.000 F.

En espérant la présence des représentants de toutes les équipes des villes jumelées avec Lille, il y a lieu de prévoir une dépense totale de 25.000 F. qui serait à couvrir par une subvention d'égale importance. S'agissant d'équipes amateurs, aucune recette n'est à prévoir.

Avis favorable de la Commission pour la prise en considération des deux propositions.

M. le Président entrerait en rapport avec les organisateurs.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. le Président de la Commission des fêtes du Tricentenaire.

=====

Questions diverses

M. Boutilieux regrette qu'aucune précision n'a été obtenue des services intéressés, concernant l'avancement du projet de piscine à édifier au n° 48 de la rue Pierre Legrand à Lille.

Il sollicite de M. Lussiez des renseignements précis sur les démarches accomplies en vue de la mise en oeuvre de cet établissement.

M. Lussiez confirme les apaisements déjà formulés lors de la réunion précédente et promet des renseignements complémentaires sur ce sujet.

.../...

Sur une demande exprimée par M. De Becker concernant la construction du gymnase du stade R. Salengro, le Président affirme l'imminence du début des travaux.

M. Boutilieux serait favorable à l'installation d'un jeu de tennis de table dans la salle de sports de la Marbrerie.

Le Président donne un avis défavorable en précisant que cet établissement n'a pas été prévu pour cette discipline et qu'aucune société de ce secteur n'en a formulé la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Directeur administratif des services de la 4ème direction,

J. Bacquart.

Vu :
L'Adjoint délégué aux sports,

J. Lussiez.

MAIRIE DE LILLE

4ème direction
4ème Bureau
=====



Commission des sports et de l'éducation physique

Réunion du 8 Septembre 1967

Procès-verbal n° 11

---+---+---+---

Les membres de la Commission des sports et de l'éducation physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 8 Septembre 1967 à 18 H 30, sous la présidence de M. Lussiez, Adjoint au Maire.

Etaient présents

MM. Boutilleux - Conseiller municipal
De Becker - Conseiller municipal
Mme A. Descamps - Conseiller municipal
M. Lernout - Conseiller municipal

Etaient excusés

MM. Cailliau - Conseiller municipal
Astié - Conseiller municipal

Etaient absents

MM. Dassonville - Conseiller municipal
Heurteaux - Conseiller municipal

Assistaient à la réunion

MM. Bacquart - Directeur administratif des services de la
4ème direction
Degand - Chef du bureau des sports

---+---+---+---

En ouvrant la séance, M. Lussiez évoque le deuil cruel qui affrappé M. Cailliau et au nom de la Commission renouvelle ses sentiments de condoléances.

---+---+---+---

Le procès-verbal de la réunion du 1er Juin 1967 est adopté sans observation.

Le président informe la Commission des réponses obtenues sur plusieurs sujets évoqués au cours de cette séance.

.../...

67/17 - Fêtes du Tricentenaire - Tournoi de football - Avis -
Rencontres à organiser -

Le président informe les membres de la Commission que la double proposition formulée lors de la réunion précédente a été soumise à la Commission des fêtes du Tricentenaire. Seule l'organisation d'un tournoi de football entre les équipes "Cadets" des villes jumelées a été retenue, le match L.O.S.C. - Anderlecht étant jugé trop onéreux.

Au cours de sa séance du 19 Juin 1967, le Conseil d'administration a entériné ce choix, mais a, de plus, demandé que soit examinée l'éventualité d'une rencontre professionnelle entre le L.O.S.C. et une équipe des villes jumelées à désigner par tirage au sort.

En ce qui concerne le tournoi des amateurs, M. Wason, Président de l'Association sportive AMPERE a fait connaître son intention d'organiser les rencontres aux fêtes de Pâques 1968, c'est-à-dire les 13 - 14 - 15 Avril.

Avis favorable de la Commission, laquelle sur proposition de M. Lernout demandé à son Président de prendre contact avec les dirigeants du L.O.S.C. en vue de connaître le coût d'une rencontre entre l'équipe professionnelle de Lille et celle d'une des villes jumelées.

Les résultats de cette enquête seront examinés lors de la prochaine réunion.

Extrait du procès-verbal transmis à M. le Président de la Commission des Fêtes du Tricentenaire.

67/18 - Subvention aux sociétés sportives amateurs - Revalorisation - Nouvelles modalités de répartition - Proposition -

Le Président donne connaissance d'un projet de répartition du crédit de 90.000 Francs à allouer aux sociétés sportives pour l'année 1967.

Cotisation à F.N.O.M.S.	450 Frs
Subventions d'organisation	30.000 Frs
Subventions de fonctionnement	59.550 Frs

Total	90.000 Frs
-------	------------

L'importance de la somme réservée cette année aux subventions de fonctionnement permettra de porter de 2 Frs 50 à 3 Frs le montant de l'unité de base et il est proposé d'octroyer aux sociétés un subside calculé selon les mêmes coefficients que l'année dernière, une refonte complète des bases de répartition qui tiendrait compte à la fois des activités et des disciplines ne pouvant être envisagée que dans le cas d'une revalorisation substantielle du crédit.

.../...

Après avoir rappelé qu'au cours de la réunion du 1er Juin 1967, la Commission avait souhaité l'affectation du crédit de 140.000 Francs pour les seules sociétés amateurs, M. Lussiez indique que, dans un rapport de synthèse adressé à M. le Maire, lors du règlement de la situation financière et matérielle du L.O.S.C. (règlement qui a fait l'objet de la délibération du Conseil municipal n° 67/75 du 27 Juin 1967). M. le Secrétaire général avait suggéré d'augmenter de 100.000 Francs le crédit destiné à l'aide au sport amateur.

La Commission émet un avis très favorable à la prise en considération de cette suggestion et à l'inscription au budget de 1968 d'un crédit de 350.000 Francs qui permettrait d'allouer :

au L.O.S.C. - 160.000 Frs au lieu de 50.000 Frs

aux Sociétés sportives amateurs - 190.000 Frs au lieu de 90.000 Frs

Extrait du procès-verbal transmis à M. le Directeur des Services financiers

67/19 - Mise à disposition des installations sportives aux groupements de Jeunes

Pour répondre au voeu émis le 12 Avril 1967 par les membres de la Commission de la Jeunesse qui souhaitent que les installations sportives de la ville soient mises à la disposition des groupements de jeunes, M. Lussiez indique qu'après la confection du tableau d'utilisation pour 1967 - 1968 des stades et salles de sport possédant une entrée particulière, il sera établi une liste des jours et heures restant disponibles qui sera communiquée à M. Allard Président de l'Office municipal de la Jeunesse.

Il souligne que les autorisations éventuellement accordées, ne le seraient que pour les activités sportives de ces groupements.

De plus, et ainsi que l'a proposé M. le Maire lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 Juin 1967, les services de la 4ème direction procèdent à la recherche des endroits de la ville où l'implantation d'un local pour les jeunes s'avère particulièrement nécessaire, afin de rechercher ensuite à proximité les immeubles susceptibles d'être acquis dans ce but.

A ce sujet, M. Boutilleux signale qu'un local inoccupé sis 18 - 20 rue de Lannoy à Lille lui paraît répondre à ces préoccupations.

La Commission émet un avis favorable à la mise à disposition, des groupements de jeunes, des installations sportives dans les formes proposées et souhaite que tout soit mis en oeuvre pour trouver les locaux nécessaires aux activités de la Jeunesse.

Extrait du procès-verbal transmis à M. le Président de l'Office municipal de la Jeunesse.

Questions diverses

A la demande de Mme A. Descamps, le Président donne des renseignements sur la piscine Marx Dormoy et l'immeuble Byrrh Boulevard de la Moselle.

M. Boutilleux-souhaite que les projets de construction des équipements sportifs soient communiqués à la commission pour examen. Il s'étonne, en effet, que des gymnases récemment mis en service (Groupe Jean Zay notamment) ne permettent pas l'organisation de compétitions officielles et il serait heureux de voir étudier les possibilités d'agrandissement de telles salles.

M. Lussiez indique que, pour être subventionnées, les constructions sportives doivent répondre à des normes précises, définies par circulaires ministérielles et que, jusqu'à ce jour, les demandes de construction de salles de sport n'ont pas été retenues.

La Commission regrette cet état de choses et formule le voeu de voir réaliser le plus tôt possible les équipements qui permettraient aux associations sportives d'y pratiquer des jeux sportifs et notamment : basket-ball, volley-ball, hand-ball.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. le directeur des services d'Architecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40.

Le Directeur administratif des services de la 4ème direction,

J. Bacquart.

Vu :

L'Adjoint délégué aux Sports,

J. Lussiez.

Mairie de Lille

4ème direction
4ème bureau



Commission des sports et de l'éducation
physique

Réunion du 6 octobre 1967

Procès-verbal n° 12

Les membres de la Commission des sports et de l'éducation physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 6 octobre 1967 à 18 heures sous la présidence de M. J. Lussiez, Adjoint au Maire.

Etaient présents

MM. Astié - Conseiller municipal
Boutilleux - Conseiller municipal
Dassonville - Conseiller municipal
De Becker - Conseiller municipal
Mme A. Descamps - Conseiller municipal

Etaient excusés

MM. Cailliau - Conseiller municipal
Lernout - Conseiller municipal

Etait absent

M. Heurteaux - Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion

MM. Bacquart - Directeur administratif des services de la 4ème direction
Degand - Chef du Bureau des sports

En ouvrant la séance, le Président informe la Commission des projets d'entretien et de création de terrains de jeux pour l'année 1968 soit :

- clôture et aménagement d'un terrain de hockey, avenue Delécaux à Lambersart
- clôture du stade de hockey à St André
- réensemencement des aires de jeux des Alouettes et Jean Bouin
- création de 2 terrains de football avenue du Bois à Lambersart

.../...

- création de 3 terrains de football rue du Chevalier de l'Espinard
- création d'une plaine de jeux rue du Ballon

Après une remarque de M. Boutilleux sur la rédaction trop sommaire des comptes rendus des travaux de commissions, le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 1967 est adopté.

67/20 - Comité de l'Office municipal des sports - Réunion du 29 septembre 1967 - Procès-verbal

Les membres de la Commission prennent connaissance des travaux de ce Comité dont les propositions sont reprises dans le rapport 67/21 suivant.

67/21 - Sociétés sportives amateurs - Subventions de fonctionnement et d'organisation pour l'année 1967 - Examen

Au cours de sa réunion du 29 septembre 1967, le Comité de l'Office municipal des sports a examiné les demandes formulées par les sociétés et fédérations sportives amateurs et, dans le cadre de la répartition du crédit suggérée par la Commission des sports, a proposé les attributions suivantes :

A - Cotisation à la F.N.O.M.S.	450.-
B - <u>Subventions de fonctionnement</u>	
a) <u>Sociétés sportives lilloises</u>	
Association sportive bouliste fivoise	120.-
Boule sportive de l'Esplanade	195.-
Amicale H.B.M. du Faubourg de Béthune	120.-
Boule sportive de Moulins-Lille	260.-
Club bouliste des Bois-Blancs	50.-
Tennis club lillois	450.-
Tir à l'arc l'Ancienne Alliance	195.-
Boxing club des Flandres	255.-
Etoile cycliste lilloise	200.-
Foyer des Jeunes Painlevé - Malot	390.-
Club municipal "Les Lutteurs lillois"	400.-
Club sous-marin du Nord	820.-
Cercle d'escrime Toussaint	210.-
Sté hippique nationale	1.500.-
Union sportive "La Louvière"	730.-
Sté de tir et d'éducation physique des sapeurs-pompiers	270.-
Association sportive de la Police de Lille	520.-
Stade olympique des Sourds et muets de Lille	255.-
Union nautique de Lille	900.-
Sté de gymnastique "La Saint-Maurice Fives"	1.500.-
Cercle nautique "Les pupilles de Neptune"	1.700.-
C.O.S. "Les Nageurs Lillois"	310.-

Total : 11.350.-

=====

b) Groupements omni-sports

A.S.P.T.T.	4.300.-
L.U.C.	4.400.-
L.O.S.C.	2.000.-
O.S.F.	1.700.-
Total :	<u>12.400.-</u> =====

c) Fédérations n'ayant pas reçu de délégation de pouvoirs

Union sportive travailliste (U.S.T.)	4.200.-
Fédération sportive et culturelle de France (FSCE)	800.-
Union française des oeuvres laïques et d'éducation physique (U.F.O.L.E.P.)	12.200.-
Total :	<u>17.200.-</u> =====

d) Fédérations scolaires

A.S.S.U.	9.200.-
U.S.E.P.	5.400.-
U.G.S.E.L.	4.000.-
Total :	<u>18.600.-</u> =====

Récapitulation

1 - Sociétés sportives lilloises	11.350.-
2 - Groupements omni-sports	12.400.-
3 - Fédérations n'ayant pas reçu de délégation de pouvoirs	17.200.-
4 - Fédérations scolaires	18.600.-
Total :	<u>59.550.-</u> =====

C - Subventions d'organisation

<u>Dates des manifestations</u>	<u>Groupements sportifs</u>	<u>Sommes proposées</u>
8 janvier	Etoile cycliste lilloise	1.800 F.
17 septembre	2 courses cyclistes	
14 - 18 janvier	Ligue des Flandres de volley-ball 2 tournois de volley-ball	2.000 F.
26 février	Fédération sportive et gymnique du travail - 13ème cross populaire	4.000 F.
	A reporter :	<u>7.800 F.</u>

		Report :	7.800 F.
26 février - 23 avril	Cercle nautique "Les pupilles de Neptune" - 4 galas de natation		4.000 F.
28 mai - 11 novembre			
12 mars	Club municipal "Les lutteurs lillois" - manifestation de lutte		600 F.
26 mars	Association sportive des Amicales laïques - rencontre internationale de gymnastique		1.000 F.
26 mars - 21-28 mai	Association sportive des P.T.T. 4 tournois omni-sports		1.400 F.
2 septembre			
26 et 27 avril	Association du sport scolaire et universitaire - Championnats de France de gymnastique		2.000 F.
14 mai	Foyer des jeunes Painlevé-Malot Tournoi de hand-ball		1.200 F.
21 mai	L.O.S.C. - Volley-ball Rencontre internationale		900 F.
2 juillet	Union nautique de Lille 2 manifestations d'aviron		5.000 F.
1er octobre			
17 septembre	Ligue des Flandres d'athlétisme 2 rencontres internationales		4.100 F.
1er octobre			
29 octobre	C.O.S. "Nageurs lillois" Fête d'automne de l'eau		1.000 F.
11 novembre	Ligue d'escrime de l'Académie de Lille - Rencontre franco-belge		1.000 F.
		Total :	30.000 F. =====

Avis favorable de la Commission pour la prise en considération des propositions qui précèdent.

Rapport à soumettre à l'Administration municipale.

67/22 - Equipement en matériel sportif - section investissement du B.P. 1968 - Propositions - Avis

L'application du plan comptable nécessite l'inscription à la section d'investissement du budget primitif 1968, du crédit énuméré ci-après, qui se révèle nécessaire pour faire face aux besoins en matériel sportif pour nos stades et salles de gymnastique au cours de l'année 1968.

.../...

Nature de la dépense	Intitulé	Montant
: Chapitre 903		
: S/Chapitre 903/51		
: <u>Article 214/2</u>		
6 paires de buts de football	Stades municipaux	6.000 F.
1 table de massage	Stade F. Grimonprez	700 F.
Bomme	Salle de gymnastique	2.100 F.
Ratelier pour barre fixe	d°	200 F.
3 rails d'agrés	d°	3.600 F.
		<hr/>
		Total : 12.600 F.
: <u>Article 230/4</u>		
Installations et pose du bomme et des rails d'agrés		<hr/> 1.400 F.
		<hr/>
Total général :		14.000 F. =====

En conséquence, il sera demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser l'inscription du dit crédit au budget primitif de 1968.

Avis favorable de la Commission.

Questions diverses

M. De Becker manifeste une fois de plus son étonnement de ne pas voir encore entrepris les travaux de construction du gymnase Salengro rue d'Iéna.

M. Boutilleux s'étonne également de la lenteur apportée à l'étude du projet de la piscine de la rue Pierre Legrand alors que l'immeuble sis au n° 48 a été acquis par la Ville. Il avait été entendu que si le projet n'était pas retenu au plan 1966/1970, la construction serait entièrement financée par la Ville et il demande au Président d'intervenir pour faire adopter cette solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Vu:
L'Adjoint délégué aux sports,

J. Lussiez.

Le Directeur administratif des
services de la 4ème direction,

J. Bacquart.

MAIRIE DE LILLE

4e Direction
4e Bureau



Commission des sports et de l'éducation
physique

Réunion du 13 juin 1968

Procès-verbal n° 13

Ière PARTIE

Les membres de la Commission des Sports et de l'éducation physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le jeudi 13 juin 1968 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur J. LUSSIEZ, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. Astié, Conseiller Municipal
Cailliau, " "
De Becker, " "
Mme A. Descamps " "

Etaient excusés :

MM. Boutilleux, Conseiller Municipal
Lernout, " "

Etaient absents :

MM. Dassonville, Conseiller Municipal
Heurteaux, " "

Assistaient également à la séance :

MM. Bacquart, Directeur administratif des services de la 4e Direction
Degand, Chef du Bureau des Sports

*
* *

Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 1967 est adopté sans observation.

*
* *

.../...

Commission des Sports et de l'éducation
physique

Réunion du 13 juin 1968

Procès-verbal n° 13

2ème PARTIE

68/1 - Lille Olympique Sporting Club - Subvention de fonctionnement pour 1968.

Mr le Président rappelle que par délibération n° 67/75 du 27 juin 1967, le Conseil Municipal a décidé de porter de 50 000 à 100 000 Frs le subside annuel accordé au Lille Olympique Sporting Club, dans le cadre des subventions de fonctionnement aux sociétés sportives et d'éducation physique.

La Commission émet un avis favorable à la reconduction de cette subvention pour l'année 1968.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

.../...

Commission des Sports et de l'éducation
physique

Réunion du 13 juin 1968

Procès-verbal n° 13

3ème PARTIE

68/2 - Programme d'équipement sportif 1966-1970, Substitutions d'opérations.

Au cours d'une réunion tenue le 5 mars 1968 avec les dirigeants responsables du service départemental de la Jeunesse et des Sports, il a été procédé à une mise au point du programme d'équipement sportif 1966-1970.

Le transfert des opérations qui ne pourront être réalisées au cours du Ve plan, a été envisagé. Ce sont :

Gymnase C du Lycée Technique et du C.E.T.
Gymnase B du groupe scolaire du Bd de Strasbourg
Gymnase B du Groupe scolaire de St Sauveur

Le gymnase du type C pourrait être réalisé au Stade Jean Bouin où il sera utilisé par les élèves du lycée technique Baggio d'une part, et par les sociétés sportives locales d'autre part.

Un gymnase du Type C amélioré avec gradins, qui pourrait être construit aux lieu et place des deux gymnases B sur le terrain qui sera laissé libre par la suppression de l'Hospice des petites soeurs des Pauvres. La situation centrale de ce gymnase permettra l'organisation de compétitions que l'insuffisance actuelle de salles de sports ne permet pas.

La Commission émet un avis favorable aux substitutions proposées.

Extrait du P.V. à transmettre à M. le Directeur du Service d'Architecture.

.../...

68/3 - Pétanque Lilloise - Demande d'installations fixes.

Les dirigeants de la société "La Pétanque Lilloise" dont le siège est fixé au n° 48 du Boulevard J.B. Lebas, ont sollicité la mise en place d'installations fixes sur le terre plein faisant face à leur siège, en vue de permettre à leurs adhérents de pratiquer leur jeu favori.

Avant de procéder à ces installations, le Chef du Service de la voie publique a demandé l'avis de la Commission des Sports.

Après un échange de vue général, la Commission émet un avis favorable à cette réalisation.

Extrait du P.V. à transmettre à M. Le Directeur des services techniques.

*
* *

A l'occasion de ce rapport, L. De Becker exprime sa satisfaction pour l'aménagement du terrain de jeu de boules de la place Casquette.

*
* *

68/4 - Semaine Franco-Britannique du 14-20 octobre 1968, Manifestations sportives, Adoption du programme - Demande de subvention.

Le Président informe les Membres de la Commission que la Chambre de Commerce de Lille organise une semaine Franco-Britannique du 14 au 20 octobre et que plusieurs manifestations sportives se dérouleront en notre ville pour officialiser le jumelage avec la ville de LEEDS.

Le programme de ces manifestations adressé à M. Le Maire par M. Sergeant, Président de l'Union des Ligues régionales chargé d'organiser ces rencontres sportives s'établit comme suit :

- Mercredi 16 octobre 1968 : Match international de Football entre l'Equipe de LEEDS (2e du championnat d'Angleterre) et une sélection des Flandres comprenant des éléments de Lille, Valenciennes et Lens.

- Jeudi 17 octobre 1968 : Match international de Hockey disputé entre l'équipe de LEEDS et une sélection des trois Clubs Lillois (L.H.C. - L.U.C. - I.R.I.S.).

- Samedi 19 octobre 1968 : Gala international de Boxe entre une sélection du Yorksire et des Flandres.

- Dimanche 20 octobre 1968 : Match international de Rugby qui opposera une bonne équipe de LEEDS et une sélection des Flandres.

.../...

Il est précisé que les frais de la rencontre de football du 16 octobre seront couverts par les soins de la Chambre de Commerce Britannique de Paris pour un montant de 60 000 francs.

Selon les estimations de M. Sergeant, le gala de boxe du 19 octobre ne doit pas être déficitaire.

Par contre, pour les rencontres de Hockey et de Rugby par lesquelles M. Sergeant sollicite la disposition du stade Henri Jooris et du Stade Grimonprez, il est demandé l'appoint d'une subvention destinée à combler le déficit éventuel.

La Commission émet un avis très favorable à la mise à disposition des organisateurs des terrains de sports qui leur seront nécessaires. Toutefois elle estime que la participation financière sollicitée, devrait être prélevée sur les crédits du "Jumelage".

Extrait du P.V. transmis au Service des Fêtes.

*
* *

68/5 - Questions diverses

a) Implantation d'un aire de jeu de boules sur un terrain sis à l'angle des rues du Long Pot et Francisco Ferrer.

Le Président a été pressenti par M. Boutilleux pour solliciter des services compétents, l'installation d'un jeu de boules sur un terrain récemment libéré des vieilles constructions qu'il comportait.

En plus du parking prévu à cet endroit, cette implantation serait à même de satisfaire le jeu favori des nombreux retraités de ce quartier. Un banc pourrait également y être posé.

La Commission émet un avis très favorable à la prise en considération de ce projet.

Extrait du P.V. à transmettre au service d'architecture.

b) Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Projet de piscine

Lors de sa réunion du 20 mai, la Commission de l'Instruction publique a été amenée à prendre connaissance du P.V. du Conseil d'administration de l'école de plein air D. Verhaeghe, du 26 avril 1968.

Parmi les questions figurant à ce procès verbal, M. Lussiez a relevé celle relative à l'installation d'une piscine à l'usage des élèves de cet établissement.

.../...

Il s'agit d'un projet qui l'intéresse particulièrement et que depuis de nombreuses années, il souhaite voir réaliser.

Sur sa proposition, la Commission émet un avis très favorable à la prise en considération de ce projet.

Extrait du P.V. à transmettre au service d'Architecture.

c) Stade Martinet

MM. Cailliau et De Becker s'inquiètent de la prochaine disparition du Stade Martinet et seraient heureux qu'il puisse être pourvu à son remplacement.

Avis favorable de la Commission qui charge son Président d'intervenir en ce sens.

*
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Vu :
L'Adjoint délégué aux sports,

Le Directeur administratif des
services de la 4ème Direction,

J. LUSSIEZ.

J. BACQUART.

MAIRIE DE LILLE

4e Direction
4e Bureau

Commission des sports et de l'éducation
physique

Réunion du 27 septembre 1968

Procès-verbal n° 14



1ère PARTIE

Les membres de la Commission des Sports et de l'Education physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 27 septembre 1968 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur J. LUSSIEZ, adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. ASTIE, Conseiller Municipal		
BOUTILLEUX	"	"
CAILLIAU	"	"
DE BECKER	"	"
Mme A. DESCAMPS	"	"
MM. HEURTEAUX	"	"
LERNOUT	"	"

Etait excusé :

M. DASSONVILLE Conseiller Municipal

Assistaient également à la séance :

MM. BACQUART, Directeur administratif des services de la 4e Direction
ROBBE, Moniteur-Chef du Bureau des Sports.

*

* *

Le proces-verbal de la réunion du 13 juin 1968 est adopté sans observation.

*

* *

.../...

Commission des Sports et de l'éducation
physique

Réunion du 27 septembre 1968

Procès-verbal n° 14

2ème PARTIE

68/6 - Sociétés sportives lilloises - Subventions de fonctionnement et d'organisation pour l'année 1968 - Propositions - Avis -

Au cours de sa réunion du 19 septembre 1968, le Comité de l'Office Municipal des Sports a examiné les demandes formulées par les sociétés et fédérations sportives et dans le cadre de la répartition du crédit, suggérée par la Commission des sports a proposé les attributions suivantes :

A - <u>COTISATION A LA F.N.O.M.S.</u>	450
B - <u>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</u>	
a) <u>Sociétés sportives lilloises</u>	
Amicale des HBM du Fg de Béthune	158
Association sportive Bouliste Fivoise	147
Boule Ferrée lilloise	131
Boule sportive de l'Esplanade	305
Boule sportive de Moulins-Lille	389
La Pétanque Lilloise	231
Les Archers de l'Ancienne Alliance	378
Canoé Club Lillois	52
Nord-Para-Club	940
Cercle d'escrime et d'E.P. Toussaint	567
Cercle St Louis Sports	231
Club Sous-Marin du Nord	1 207
Etoile Cycliste lilloise	215
Foyer des Jeunes la Bruyère Malot Painlevé	1 250
Association sportive Police de Lille	635
Racing Club Buisson Pellevoisin	483
Association sportive Tramways de Lille	242
Association sportive Sapeurs pompiers de Lille	672
Boxing Club des Flandres	483
C.M. "Les Lutteurs Lillois"	756
S.H.N. de Lille	2 646
C.O.S. "Nageurs Lillois"	567
Les Pupilles de Neptune	2 709
Sté de gymnastique "La St Maurice Fives"	2 536
Union Nautique de Lille	1 495
	<hr/>
TOTAL	19 425
	<hr/>

.../...

b) Groupements Omni-Sports

L.O.S.C.	4 100
L.U.C.	11 200
A.S.P.T.T.	10 400
O.S.F.	3 500
TOTAL	<u>29 200</u>

c) Fédérations n'ayant pas reçu de délégation de pouvoirs

U.S.T.	7 300
F.S.C.F.	800
U.F.O.L.E.P.	20 400
TOTAL	<u>28 500</u>

d) Fédérations scolaires

A.S.S.U.	14 820
U.S.E.P.	13 925
U.G.S.E.L.	13 680
TOTAL	<u>42 425</u>

RECAPITULATION

1.- Sociétés sportives Lilloises	19 425
2.- Groupements omni-sports	29 200
3.- Fédérations affinitaires	28 500
4.- Fédérations scolaires	42 425
TOTAL	<u>119 550</u>

C - SUBVENTIONS D'ORGANISATION

<u>Dates des manifestations</u>	<u>Groupements sportifs</u>	<u>sommes proposées</u>
28 janvier	Etoile cycliste lilloise Course cycliste - Prix M. BERTRAND	1 800
31 janvier	Ligue des Flandres de Volley-Ball Tournoi International	1 800
28 janvier 28 avril 23 mai	Cercle Nautique "Les Pupilles de Neptune" 3 galas de natation	2 800
28 janvier	Lille Université Club - Section Natation Rencontre internationale	2 800
11 et 12 mai	Lille Université Club - Section Hockey Tournoi Franco-Belge - Réservé aux scolaires	1 800
1er mai	Ligue des Flandres de Hockey Rencontre scolaire Franco-Belge	1 100

.../...

3 mars	Fédération sportive et gymnique du Travail 14e cross populaire	3 500
23 et 24 mars	Cercle ouvrier sportif "Les Nageurs Lillois" Challenge St Venant	1 500
5, 6 et 7 avril	Association du sport scolaire et universitaire Finales Nationales des Coupes de France uni- versitaires	10 000
2 et 3 juin	Association sportive de l'Amicale Littré Tournoi de Tir	150
15 avril	Lille Olympique Sporting Club Rencontre internationale	10 000
1er mai	Association sportive des P.T.T. Journée Omni-sports	1 700
30 avril 1er mai	Académie d'Escrime de Lille Tournoi d'Escrime	250
29 et 30 juin	Lille Olympique Sporting Club Section Tennis de Table Rencontre Franco-Allemande	220
8 septembre	Etoile Cycliste Lilloise Grand Prix Julien Lagache	900
31 août 1er et 2 septembre	Compagnie d'Arc "Jeanne Maillotte" Championnat d'Europe de Tir à l'Arc	1 500
		<hr/>
		41 820

Au cours de sa précédente réunion, la Commission avait examiné la demande de subvention formulée par M. SERGEANT, Président de l'Union des Ligues et associations sportives du Nord, à l'occasion de la semaine Franco-Britannique.

La Commission avait émis un avis très favorable à la mise à disposition des organisateurs les terrains de sports nécessaires mais avait estimé que la participation financière devrait être prélevée sur les crédits du "Jumelage".

La Commission municipale des Fêtes, au cours de sa réunion du 17 juin 1968, a examiné cette question et s'est inquiétée de voir empiéter sur le crédit "Jumelage" qui n'est que de 2 millions d'A.F.

Compte tenu de cette prise de position, le Comité de l'Office municipal des Sports a proposé, sur le vu du budget prévisionnel, une subvention exceptionnelle de 15 000 Frs.

Une somme de 56 820 Frs serait donc ainsi répartie et le solde de 13 180 Frs apparaît suffisant pour faire face aux demandes qui seront prochainement présentées et notamment par :

- l'Union Nautique de Lille
- La Ligue d'Escrime de l'Académie de Lille
- La Ligue des Flandres d'athlétisme

Avis favorable de la commission pour la prise en considération des propositions qui précèdent.

Rapport à soumettre à l'Administration municipale.

.../...

Commission des Sports et de l'Education
Physique

Réunion du 27 septembre 1968

Procès-verbal n° 14

3ème PARTIE

68/7 - Equipement en matériel sportif - Section investissement du B.P. 1969 - Propositions - Avis -

L'application du plan comptable nécessite l'inscription à la section d'investissement du budget primitif 1969 du crédit énuméré ci-après qui se révèle nécessaire pour faire face aux besoins en matériel sportif pour nos stades et salles de gymnastique au cours de l'année 1969.

Nature de la dépense	Intitulé	Montant
Chapitre 903		
S/Chapitre 903-51		
<u>Article 214/2</u>		
Achat de matériel sportif	Différents stades et salles de sports	14 000
<u>Article 212/7</u>		
Acquisition et Installation de matériel sportif		1 400
		<hr/>
		15 400
		<hr/> <hr/>

En conséquence, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'inscription du dit crédit au budget primitif de 1969.

Avis favorable de la Commission.

Extrait du Procès-verbal à transmettre à la Commission des Finances.

.../...

Commission des Sports et de l'Education
Physique

Réunion du 27 septembre 1968

Procès-verbal n° 14

3ème PARTIE

QUESTIONS DIVERSES -

Monsieur LUSSIEZ confirme que l'octroi de subventions d'organisation n'est jamais accordé aux sociétés se déplaçant à l'extérieur.

A la demande de Mme A. DESCAMPS, le Président donne des renseignements sur la piscine Marx Dormoy et l'immeuble Byrrh, Boulevard de la Moselle.

A M. BOUTILLEUX qui sollicite des renseignements sur le projet de piscine à édifier au n° 48 de la rue P. Legrand à Lille et qui de plus souhaite que tout soit mis en oeuvre pour implanter des bassins scolaires dans les différents quartiers de la Ville, M. LUSSIEZ précise qu'il a, à nouveau, attiré l'attention de la Commission des bâtiments sur ces différentes questions.

Il ajoute qu'une étude particulière a été demandée pour l'implantation d'un bassin expérimental à l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe.

A ce propos, M. LERNOUT souligne qu'il est toujours disposé à favoriser la visite d'un bassin scolaire installé dans un établissement privé, situé boulevard Vauban à Lille, bassin qui lui paraît répondre aux besoins à satisfaire.

Par ailleurs, M. LERNOUT estime qu'il serait nécessaire, pour éclairer l'opinion publique, qu'un article traitant des piscines et de l'effort de la Municipalité dans ce domaine, soit inséré dans le prochain bulletin municipal de Lille.

La Commission unanime fait sienne cette suggestion.

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

Vu :
l'Adjoint délégué aux Sports,

Le Directeur administratif des
services de la 4ème Direction,

J. LUSSIEZ

J. BACQUART

MAIRIE DE LILLE

4e Direction
4e Bureau

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 19 novembre 1968

Procès-verbal n° 15



1ère Partie

Les membres de la Commission des Sports et de l'Education Physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 19 novembre 1968 à 18 H 30, sous la présidence de M. J. LUSSIEZ, adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. ASTIE	Conseiller Municipal
BOUTILLEUX	" "
CAILLIAU	" "
DASSONVILLE	" "
Mme A. DESCAMPS	" "
M. HEURTELUX	" "

Etait excusé :

M. LERNOUT Conseiller Municipal

Assistaient également à la séance :

MM. BACQUART, Directeur administratif des Services de la 4e Direction
DEGAND, Chef du Bureau des Sports
ROBBE, Moniteur Chef du Bureau des Sports

* * *

Après les interventions de M. BOUTILLEUX qui regrette, une fois de plus, la lenteur de l'étude des projets de création de piscines dans différents quartiers de la ville et de M. DASSONVILLE qui préconise le rattachement des piscines existantes au Service des Sports, suggestion qui recueille l'avis favorable de la Commission, le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 1968 est adopté.

* * *

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour dont les questions figurent dans les feuillets joints.

La séance est levée à 20 H 40.

Vu : l'Adjoint aux Sports

Le Directeur administratif des
Services de la 4ème Direction,

J. LUSSIEZ

J. BACQUART

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 19 novembre 1968

Procès-verbal n° 15

2ème partie

68/8 - Subventions aux sociétés sportives lilloises - Attributions complémentaires - Propositions - Avis -

Sur proposition de l'office municipal des sports, la Commission, lors de sa réunion du 27 septembre 1968, a émis un avis favorable à l'octroi de subventions d'organisation au profit d'associations sportives de Lille, pour un total de 56 820 frs laissant un solde de 13 180 frs en prévision de nouvelles demandes pouvant être formulées au cours du dernier trimestre 1968.

Cinq sociétés lilloises ont présenté des demandes de subventions pour des manifestations sportives devant se dérouler au cours de la période précitée. Une association a présenté une demande de subvention exceptionnelle.

Il est proposé de répartir le solde du crédit soit 13 180 frs de la façon suivante :

Dates des manifestations	Groupements sportifs	Subventions proposées
15 septembre 1968	Union Nautique de Lille. Régates annuelles	3 500
6 octobre 1968	C.N. Pupilles de Neptune de Lille Gala de Natation	750
11 novembre 1968	Lille Université Club - (Section Hockey) Tournoi - Malines - Paris - Lille	1 500
15 décembre 1968	Ligue des Flandres d'Escrime Tournoi Franco-belge	1 930
21-22 décembre 1968	C.O.S. les Nageurs lillois Fête d'Hiver de l'Eau Gala de natation franco-belge	3 000
Subvention exceptionnelle pour acquisition de matériel	Canoë Club Lillois	2 500
	Total :	<u>13 180 frs</u>

Avis favorable de la Commission

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

.../...

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 19 novembre 1968

Procès-verbal n° 15

2ème Partie

68/9 - Entretien et fourniture de matériel sportif - Années 1968-1969 -
Marché à commandes avec la Sté Anonyme VROMAN de Roubaix -

La Société VROMAN, 36, rue du Brondeloire à Roubaix, fournisseur habituel de la Ville, a livré depuis le début de l'année, le matériel sportif destiné aux salles de gymnastique, stades et plateaux d'éducation physique.

Par ailleurs, pour le renouvellement et les réparations des portiques installés dans les groupes scolaires, le service d'architecture a fait appel à ce même fournisseur.

L'importance des commandes souscrites depuis le début de l'année 1968 et celle des achats envisagés pour 1969 exigent la passation d'un marché avec cet établissement pour 1968 et 1969.

Avis favorable de la Commission pour la passation d'un marché d'un montant annuel approximatif de 40.000 frs.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

* * *

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 19 novembre 1968

Procès-verbal n° 15

3ème partie

68/10 - Equipement en matériel sportif - Section investissement du B.P. 1969 -
Rectificatif aux propositions précédentes - Avis -

M. LUSSEZ rappelle aux membres de la Commission, qu'au cours de la séance du 27 septembre 1968, ils ont émis un avis favorable à l'inscription d'un crédit de 15 400 francs inscrit à la section investissement du budget primitif de 1969, en vue de l'achat de matériel sportif.

Or, l'application du plan comptable oblige à apporter plus de précisions sur la destination des fournitures prévues; les crédits nécessaires devraient donc se répartir comme suit :

Nature de la Dépense	Intitulé	Montant
<u>Chapitre 903</u>		
<u>Sous Chapitre 903/50</u>	:Terrains d'éducation physique	
<u>Article 214/2</u>		
Acquisition et installation de matériel sportif		8 000 frs
<u>Sous Chapitre 903/51</u>	:Salles de gymnastique	
<u>Article 214/2</u>		
Achat de matériel sportif		6 000 frs
<u>Article 212/7</u>		
Acquisition et installation de matériel sportif		1 400 frs
	Total Général	15 400 frs

En conséquence, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'inscription dudit crédit au budget primitif de 1969.

Avis favorable de la Commission.

Extrait du P. V. à transmettre à M. le Directeur des Services Financiers.

* * *

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 19 novembre 1968

Procès-verbal n° 15

3ème Partie

68/11 - Terrain de sport du Chemin du Bazinghien - Aménagements - Examen -
Avis -

Par lettre en date du 12 octobre dernier, le service du Contentieux a signalé qu'en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 3 mars 1964, un terrain d'une superficie de 9.635 m² situé Chemin du Bazinghien était devenu propriété de la Ville.

Ce terrain est contigu à l'emplacement réservé aux installations sportives du C.E.S. du faubourg de Béthune qui doivent comporter un gymnase du type B et deux plateaux d'évolution.

Après étude du plan masse, il apparaît possible, en réduisant la superficie des plateaux d'évolution et en modifiant l'implantation de la salle de sport, de procéder à l'aménagement d'un terrain de football qui viendrait fort heureusement remplacer celui du Stade Martinet appelé à disparaître prochainement.

Cet ensemble sportif pourrait également être très utilement complété par une piste d'athlétisme, plusieurs aires de basket et de volley ainsi que de deux terrains de hand-ball.

Les surfaces laissées libres à l'intérieur du tracé de la piste d'athlétisme permettraient de disposer de plusieurs aires de lander et d'un sautoir en hauteur.

A l'unanimité, la Commission émet un avis très favorable aux aménagements proposés.

Extrait du P.V. à transmettre au service du Contentieux.

*
* *
*

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 19 novembre 1968

Procès-verbal n° 15

3ème Partie

68/12 - Société de tir à l'arc "l'Ancienne Alliance" - Location d'un terrain -
Examen - Avis -

A la suite des expropriations du Carrefour Labis, la société l'Ancienne Alliance a été transplantée sur un terrain sis à la Madeleine, rue du Général de Gaulle où le Service des Espaces Verts a aménagé une installation conforme au projet adopté le 1er juin 1967 par la Commission des Sports et de l'Education Physique.

La Commission du Contentieux, lors de sa réunion du 9 octobre dernier, a présenté un projet de convention qui vise à mettre ce terrain à la disposition de "l'Ancienne Alliance" pour un loyer modique sinon symbolique de 50 francs par an, convention renouvelable par tacite reconduction.

Sur l'intervention de M. LUSSIEZ, les membres de cette Commission ont réservé leur avis et proposé l'examen du projet de convention par la Commission des Sports.

Le Président rappelle qu'il existe deux associations de tir à l'arc "l'Ancienne Alliance" et la Compagnie d'Arc "Jeanne Maillotte", qu'il est possible qu'à l'avenir il s'en crée d'autres et qu'en conséquence il ne convient pas, à son avis, de ne louer le terrain qu'à une de ces associations alors que tout le matériel a été fourni et mis en place par la Ville. Il estime que cette aire de jeux doit être considérée comme tous les terrains et stades municipaux et qu'il y a lieu d'autoriser gratuitement son utilisation en fonction d'un calendrier établi en début d'année.

A l'unanimité de ses membres, la Commission fait siennes les réserves formulées par son Président.

Extrait du P.V. à transmettre au Service du Contentieux.

* * *

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 19 novembre 1968

Procès-verbal n° 15

3ème Partie

68/13 - Stade Anatole de la Forge - Eclairage nocturne - Demande présentée par le L.O.S.C. - Examen - Avis -

En vue de permettre l'entraînement de leurs équipes de football juniors et cadets au cours de la période d'hiver, les dirigeants du L.O.S.C. ont sollicité l'installation d'un éclairage au Stade Anatole de la Forge.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une installation aussi importante que celle du Stade Henri Jooris.

La Commission qui estime que cette installation apporterait une plus-value à l'ensemble des installations de ce stade, émet un avis favorable à la prise en considération de la demande présentée.

Extrait du P.V. à transmettre au Service d'Architecture.

* * *

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 19 novembre 1968

Procès-verbal n° 15

3ème Partie

62/14 - Stades Municipaux - Travaux à effectuer au cours de l'année 1969 ...
Examen - Avis -

Après avoir décrit l'essentiel des travaux exécutés par le Service des Espaces Verts au cours de la présente année, le Président informe les membres de la Commission que la réfection des aires de jeux du Stade Noël d'Hérain est envisagée dans un proche avenir.

En ce qui concerne le Stade Roger Salengro rue d'Iéna à Lille, les travaux d'édification de la salle de sports ont rendu inutilisable l'aire de football pour la présente saison.

Le Président de l'A.S. Ampère sollicite de l'Administration, la remise en état de ce terrain et suggère :

1°) - le déplacement des buts vers la rue d'Austerlitz avec enlèvement des troènes se trouvant le long du mur, ce qui permettrait de donner une plus grande largeur au terrain.

2°) - L'installation d'un grillage au long de la rue d'Austerlitz ainsi qu'un léger déplacement de celui existant rue d'Iéna.

La Commission après discussion, estime souhaitable la remise en état du terrain lorsque les travaux de la salle de sports seront très avancés.

Elle s'oppose d'une façon formelle à l'élargissement du terrain, élargissement qui entraînerait la suppression des aires de jeux se trouvant le long de la rue d'Austerlitz.

Extrait du P.V. à transmettre au Service d'Architecture.

*

*

*

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE.

Réunion du 19 novembre 1968

Procès-verbal n° 15

3ème Partie

QUESTIONS DIVERSES

Avant de lever la séance, le Président donne communication d'un rapport établi par le responsable de l'entretien des Stades municipaux relatif aux mauvaises conditions dans lesquelles ont été effectués les travaux de réparation de la piste d'athlétisme du stade F. Grimonprez.

La Commission regrette cet état de choses et formule le souhait qu'il soit tenu compte des observations formulées et qu'il soit remédié aux malfaçons signalées.

Extrait du P. V. à transmettre au Service d'Architecture.

4e Direction

4e Bureau

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 9 avril 1969

Procès-verbal n° 16



Les membres de la Commission des Sports et de l'Education Physique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 9 avril 1969, à 18 H 30, sous la présidence de M. J. LUSSIEZ, adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. CAILLIAU, Conseiller municipal
LERNOUT, Conseiller municipal

Etaient excusés :

MM. ASTIE, Conseiller municipal
BOUTILLEUX " "
DASSONVILLE " "
DE BECKER " "
Mme A. DESCAMPS " "
MM. HEURTEAUX " "
RICHOUX, Secrétaire Général, empêché
Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général adjoint, absente de Lille

Assistaient à la réunion :

MM. BACQUART, Directeur des affaires scolaires, culturelles et sportives
ROBBE, Moniteur Chef d'éducation physique
Secrétaire de séance : M. DEGAND, Chef de Bureau.

En ouvrant la séance, le Président informe les membres de la Commission que M. ASTIE, souffrant, a dû être hospitalisé. En son nom et au nom de la Commission, il formule à l'intention de ce collègue tout dévoué à la cause du sport lillois, des vœux de prompt rétablissement.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 1968

Après que M. LUSSIEZ ait signalé une omission matérielle dans la rédaction de la 1ère page où le nom de M. DE BECKER présent n'a pas été cité, le Procès-verbal de la réunion du 19 novembre 1968 est adopté sans autre observation.

*

*

*

Réunion du 9 avril 1969

69/I - Subvention de fonctionnement au L.O.S.C. - Nouvelles modalités de paiement - Examen - Avis

Afin de rendre plus aisé le fonctionnement de la trésorerie de son association, M. le Président du Lille Olympique Sporting Club a demandé le paiement fractionné du subside fixé à 160.000 F et attribué annuellement à son organisme dans le cadre des subventions de fonctionnement aux sociétés sportives et d'éducation physique.

Consulté sur la suite que cette requête lui paraît susceptible de recevoir, M. Frison, Adjoint délégué aux finances, a fait savoir qu'en raison de la situation spéciale du L.O.S.C., il serait possible d'échelonner les paiements en quatre fractions à la condition que le Conseil municipal soit appelé à se prononcer dès sa prochaine réunion sur la reconduction de l'ensemble de la subvention.

La Commission émet un avis favorable à la reconduction de la subvention pour l'année 1969, avec paiement en quatre fractions à la fin de chaque trimestre civil.

Extrait du procès-verbal transmis aux services financiers.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Réunion du 9 avril 1969

69/2 - Application de la circulaire ministérielle de l'Education nationale du 27 novembre 1962 sur l'utilisation à temps plein des installations d'éducation physique et sportive.

Conventions à intervenir entre la Ville et les responsables des établissements scolaires du second degré - Examen - Avis -

La circulaire ministérielle de l'Education Nationale en date du 27 novembre 1962 règle dans le détail les conditions d'exploitation des installations d'éducation physique et sportive et précise les modalités du plein emploi.

Elle prévoit deux modèles de convention selon que la gestion incombe à la municipalité (modèle A) ou qu'elle est effectuée par les soins de la direction de l'établissement scolaire (modèle B).

- Plein emploi -

Les règles du plein emploi sont décrites au chapitre IV de la circulaire, laquelle prescrit notamment que :

- a) la destination normale des installations devra être respectée.
- b) l'utilisation ne devra être accordée qu'à des sociétés sportives agréées et pour des horaires bien définis.
- c) les usagers non scolaires devront posséder une assurance couvrant les risques personnels et la responsabilité civile, le chef d'établissement ne pouvant être tenu pour responsable des accidents survenus dans la salle de sport.

*
* *
*

Modes de gestion des installations -

Deux modes de gestion sont prévus

- a) la gestion incombe à la collectivité (modèle A)

Elle sera effectuée avec les mêmes soins et selon les mêmes règles que pour les installations scolaires.

Le gardiennage, l'entretien locatif et le fonctionnement des installations seront assurés par la Commune. Une comptabilité spéciale sera tenue par le Maire et la participation financière éventuelle de l'établissement scolaire sera fixée chaque année, après accord entre les parties. Les litiges pouvant survenir seront réglés à l'amiable.

Des conventions doivent donc intervenir en vue de réglementer :

- a) l'utilisation des installations d'éducation physique et sportive municipales par les élèves des établissements scolaires intéressés.
- b) l'utilisation par les sociétés sportives lilloises des installations d'éducation physique et sportive.

1°) gérées par les Chefs d'établissements scolaires
2°) gérées par la Communauté urbaine à laquelle, conformément à la loi du 31 décembre 1966, ont été transférées les compétences des communes dans le domaine des lycées et collèges.

.../...

Pour l'année scolaire et sportive 1968-1969, les autorisations ci-après ont été accordées.

Lycée Fénelon 27, rue A. Laleux - Lille	Salle Baggio rue Racine Salle des Amicales Laiques 7, pl. Sébastopol Stade Noël d'Hérain Pl. des 4 Chemins	Jeudi matin de 8H30 à 11H30 Lundi toute la journée mardi après-midi de 14 à 17 H vendredi " " " samedi " " " Lundi, mardi, mercredi, vendredi, toute la journée samedi de 8 à 12 H
C.E.T. Rue de Turenne	Salle Brossolette Rue Mernoiz Salle des Amicales Laiques 7, pl. Sébastopol Stade N. d'Hérain Pl. des 4 Chemins Stade R. Salengro Rue d'Iéna	Mercredi après-midi de 14 à 17 H Mercredi après-midi de 14 à 17 H Lundi 16 à 18 H - Mardi 10 à 12 H et 14 à 16 H - Mercredi 10 à 12 H et 14 à 18 H - jeudi 8 à 12 H et 14 à 17 H - vendredi 8 à 10 H - samedi 8 à 12 H Lundi 14 à 18 H Vendredi 8 à 10 H
C.E.G. Dupleix Rue Dupleix	Salle de la Marbrerie Rue de la Marbrerie Salle Cabanis Rue Cabanis Salle Descartes Rue G. Werniers Terrain Chateau Lemoine Rue E. Jacquet Stade A. de la forge Rue A. de la Forge	Lundi matin de 8 H 30 à 11 H 30 Lundi après-midi de 14 à 17 H Mercredi matin 8 H 30 à 11 H 30 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8 à 12 H Lundi et mercredi de 8 à 12 H
C.E.T. Rue Francisco Ferrer	Salle Cabanis Rue Cabanis Stade A. de la Forge Rue A. de la Forge	Mercredi après-midi 14 à 17 H Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi toute la journée Samedi après-midi
Lycée V. Labbé 11, rue de Thionville	Salle de la Halle aux Sucres Rue des Archives Stade F. Grimonprez Allée des Maronniers	Jeudi, vendredi de 14 à 17 H Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, toute la journée samedi 8 H à 12 H
Lycée Jean Macé Bd J.B. Lebas	Salle Rollin Rue du Marché Stade N. d'Hérain place des 4 Chemins Stade de l'Hôtel de Ville de Ville Stade J. Bouin Av. Louise Michel Stade des Alouettes Av. D. Cordonnier	Lundi, mardi, vendredi soir lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi toute la journée Lundi 8H30 à 11H30, mardi, mercredi jeudi, vendredi, samedi 14 à 17 H Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, toute la journée lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi toute la journée

C.E.S. de Staël Rue Fulton	Stade N. d'Hérain Pl. des 4 Chemins	Lundi 8 à 12 H - mardi et mercredi de 13H30 à 17H30 - Vendredi et samedi 13H30 à 16 H 30
Institution Ste Claire Rue des Augustins	Stade de l'Hôtel de Ville	Mardi et vendredi de 8 H 30 à 12 H
Lycée Jean Perrin Lambersart	Terrain du Pont Royal Pont Royal	Lundi, mardi, vendredi toute la journée - mercredi, jeudi samedi de 8 H à 12 H
Ensemble scolaire libre Lille-Centre Charlemagne 35, rue la Barre	Terrain de la P. d'Ypres Porte d'Ypres Stade F. Grignonprez Allée des Maronniers	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 13 H 30 à 17 heures Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 13 H 30 à 17 H.
Institution N.D. d'Annay Rue de l'Hôpital Militaire	Stade F. Grignonprez Allée des Maronniers	Lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi, samedi toute la journée
Institution St Pierre Rue St J.B. de la Salle	Stade F. Grignonprez Allée des Maronniers	Lundi 14 à 17 H - mardi 8 à 11 H et 14 à 17 H - mercredi 14 à 17 H - jeudi 14 à 17 H - samedi 8 à 11 H
Institut Diderot Bd des Défenseurs	Stade J. Bouin Av. Louise Michel	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi toute la journée
Centre d'apprentissage Privé rue de la Barre	Stade F. Grignonprez Allée des Maronniers	Lundi, mardi, vendredi toute la journée - mercredi, jeudi 8 H 30 à 11 H 30.
Institution des Sourdes et Muettes et des jeunes Aveugles 131, rue Royale	Stade F. Grignonprez Allée des Maronniers	Lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi, samedi de 9 à 12 H et de 14 à 17 H
Ecole St Nicolas 125, rue des Stations	Stade R. Salengro Rue d'Iéna	Lundi de 9 à 11H30 et de 14 à 16H mardi de 14 à 16 H
Ecole Don Bosco 2, rue d'Antin	Stade R. Salengro Rue d'Iéna	Lundi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H45 - mercredi de 13H30 à 16H45 - jeudi de 8H30 à 12 H
Lycée Pasteur Rue des Urbanistes	Terrain Porte d'Ypres Porte d'Ypres Stade F. Grignonprez Allée des Maronniers Stade R. Salengro Rue d'Iéna	Lundi toute la journée - mardi, mercredi vendredi de 14 à 16 H lundi 10 à 12H et 14 à 16 H Mardi, mercredi vendredi 14 à 16 H Lundi 8 à 12 H - mardi 14 à 16 H
Institut N.D. de la Paix Place du Concert	Stade F. Grignonprez Allée des Maronniers Terrain av. du Peuple belge	Mardi et vendredi de 16 à 18 H Lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi, samedi de 12 à 14 H
Ecole professionnelle des Industries lilloises 82, rue des Meuniers	Stade N. d'Hérain Pl. des 4 Chemins	Lundi, mercredi toute la journée :jeudi, samedi de 8 à 12 H
C.E.S. Franklin Bd Louis XIV	Stade de l'Hôtel de Ville Stade des Alouettes Av. D. Cordonnier	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi toute la journée lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi toute la journée
Immaculée Conception 30, rue Gantois	Stade N. d'Hérain Pl. des 4 Chemins	Lundi, mercredi, de 10 H 30 à 11H40 Vendredi de 15H50 à 16H40

De plus, la salle de sports en cours d'édification au stade R. Sa-
lengro rue d'Iéna à Lille sera à inclure dans ce mode de gestion, Mme la
Directrice du CEG Mme de Staël ayant déjà sollicité son utilisation.

Il en sera de même pour les installations prévues sur un terrain
municipal situé aux abords du CES du faubourg de Béthune.

b) La gestion est assurée par le Chef d'établissement scolaire ou la Commu-
nauté urbaine (modèle B)

Le Chef d'établissement sera tenu d'appliquer les mêmes règles et
d'apporter les mêmes soins qu'aux autres locaux dont il a la charge.

La Commune devra aider à cette gestion par un apport en matériel
et en personnel. Les sociétés autorisées à l'utilisation de l'établissement
sportif pourront éventuellement apporter une contribution financière.

L'entretien incombant au propriétaire sera assuré par la direction
de l'établissement scolaire. La comptabilité spéciale sera tenue par le Di-
recteur et la répartition des dépenses sera effectuée chaque année entre les
deux parties.

Ce mode de gestion intéressera les salles de sport actuellement
en cours d'édification, à savoir :

La salle de sport du Collège Jean Macé, rue Gosselet - Lille
La salle de sport du Lycée Pasteur, Boulevard Carnot - Lille
La salle de sport de l'Institut Diderot, Bd des Défenseurs - Lille

*
* *

Les associations sportives bénéficiaires du prêt des installations
peuvent être appelées à participer financièrement à ces modes de gestion.

Néanmoins, la Commission est favorable à la mise à disposition
gratuite des salles de sport municipales aux associations lilloises.

Extrait du P.V. à transmettre aux Services juridique et immobilier.

*
* *

Réunion du 9 avril 1969

69.3 - Situation des travaux demandés dans les salles et terrains de sport - Examen - Avis

Le Président rappelle que les nombreux travaux, sollicités en 1964 au service d'architecture, pour l'aménagement de certaines salles de sport, touchent à leur fin.

La salle Philippe de Girard a été rénovée l'année dernière. La salle Baggio, rue Racine, s'agrandit par la mise en valeur d'une salle du 1er étage qui permettra à la Société des Lutteurs municipaux de s'entraîner dans d'excellentes conditions.

Toutefois la réfection de la toiture semble s'imposer et, à cette occasion, il serait souhaitable que la structure en soit modernisée par une surélévation et la suppression des pylônes qui la supportent actuellement.

Avis conforme de la Commission

Immeuble Byrrh - Utilisation

M. Lussiez s'est toujours demandé pour quelles raisons les travaux prévus dans l'immeuble Byrrh, Bd de la Moselle à Lille, n'étaient pas entrepris.

Il existe en effet dans cet établissement un hall qui peut, à peu de frais, être aménagé en vue de satisfaire l'ensemble des sociétés lilloises pratiquant des disciplines de salle.

Or, tout récemment, la Commission du Contentieux a proposé la vente de l'immeuble Byrrh à la Communauté urbaine en vue de son utilisation pour le C.E.G. Mme de Staël.

Selon l'avis de la Commission, il conviendrait de suivre le déroulement des travaux afin de connaître s'il est dans les intentions des nouveaux propriétaires de transformer le hall en salle de sport et le cas échéant en solliciter l'utilisation pour nos sociétés lilloises.

Dans le cas contraire, la Commission estime qu'une étude doit être entreprise en vue de l'édification à Lille d'un complexe permettant toutes les activités sportives à pratiquer en salle, une telle réalisation est du reste souhaitée par la Fédération française basket-ball dans une lettre adressée à M. le Maire et que ce dernier a transmise à M. Lussiez pour examen et avis.

Recherche de terrains destinés à la pratique du football

Cette recherche est restée sans résultat à ce jour.

Les terrains de la rue du Chevalier de l'Epinar sur lesquels il eût été possible d'installer 3 aires de jeux vont être utilisés pour la construction de logements P.L.R.

.../...

D'autre part, malgré de multiples demandes, aucun aménagement n'a été effectué sur le terrain sis à l'angle des avenues du Bois et Delecaux à Lambersart.

Le Président est toutefois heureux de faire connaître aux membres de la Commission qu'un terrain situé aux Bois Blancs, près de la rue Mermoz, va être mis en état par les soins des dirigeants de la nouvelle société "Racing Club des Bois Blancs" après accord avec le Conseil d'administration de l'Office d'H.L.M.

La Commission souhaite que soient réalisés dans les meilleurs délais tous les aménagements susceptibles d'être entrepris dans les salles existantes et sur les terrains actuellement disponibles et charge son Président de suivre tout particulièrement la question relative au complexe sportif souhaité par la Fédération française de basket-ball et dont l'édification lui paraît éminemment souhaitable.

Extrait du procès-verbal à transmettre au service de construction et d'entretien des bâtiments communaux et au service des espaces verts.

Réunion du 9 avril 1969

69/4 - Utilisation de terrains situés sur le territoire de Lambersart --
Proposition - Avis -

Au cours d'une réunion tenue à l'Hôtel de Ville de Lille le 20 novembre 1968, M. SDEZ, Adjoint au Maire de Lambersart, a exposé à M. LUSSIEZ, le problème que pose la recherche de terrains devant permettre aux équipes de l'Iris Club de poursuivre leur activité pendant la réfection des aires de jeux de cette Association.

Aucun terrain lillois ne pouvant être mis à la disposition de ces joueurs, M. SDEZ a proposé de rechercher sur le territoire de Lambersart, des emplacements susceptibles d'être transformés en aires de jeux.

Ces terrains dont les plans viennent d'être adressés au Service des Sports et dont l'expropriation devrait être demandée par la Ville de Lille, se situent entre la station de relèvement, l'Eglise de Fatima et l'avenue du Bois.

La Ville de Lambersart participerait aux dépenses d'aménagements de ces aires de jeux, lesquelles, avec l'appoint du terrain sis à l'angle des avenues Delecaux et du Bois, permettraient de solutionner le problème posé actuellement à l'Iris Club de Lambersart et, dans l'avenir, seraient de nature à faire face en partie à la suppression prévue de nos terrains du Pont Royal et de la Porte d'Ypres.

Sous réserve que les terrains proposés conviennent à la pratique rationnelle du football, la Commission émet un avis favorable à la poursuite de l'examen de cette question.

* * *

COMMISSION DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Réunion du 9 avril 1969

QUESTIONS DIVERSES -

M. LUSSIEZ informe la Commission de son intention de demander la remise en état des jeux de boules implantés dans les différents quartiers de la Ville.

La Commission émet un avis très favorable à la prise en considération de cette demande.

Extrait du procès-verbal à transmettre au Service de construction et d'entretien des bâtiments communaux

* * *

Avant de clore la séance, le Président fait savoir le départ de M. DEGAND, Chef de bureau au service des sports depuis juillet 1963 et qui sera remplacé par M. ROSSE, Chef de Bureau des Elections où est muté M. DEGAND. M. LUSSIEZ se plaît à rappeler que l'intéressé a toujours apporté à sa tâche une conscience professionnelle et une attention dignes d'éloges et ce n'est pas sans regret qu'il se voit privé du concours de ce fonctionnaire sérieux et intègre auquel il adresse ses remerciements et ses vœux de réussite dans les nouvelles tâches qui l'attendent.

La Commission s'associe aux félicitations et vœux formulés par son Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 20.

Vu : l'Adjoint aux Sports,

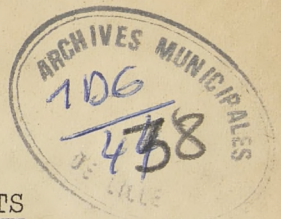
Le Secrétaire de Séance,

J. LUSSIEZ

A. DEGAND

Vu : le Directeur des affaires
scolaires, culturelles et sportives,

J. BACQUART



COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE et DES SPORTS

REUNION du 28 MAI 1969

Procès-verbal n° 17

Les membres de la Commission de l'Education physique et des sports se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 28 mai 1969, à 18 h 15, sous la présidence de M. J. LUSSIEZ, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. BOUTILLEUX, Conseiller municipal
DE BECKER, Conseiller municipal
Mme DESCAMPS, Conseiller municipal
M. LERNOUT, Conseiller municipal

Etaient excusés :

MM. ASTIE, Conseiller municipal
CAILLIAU, Conseiller municipal
DASSONVILLE, Conseiller municipal
HEURTEAUX, Conseiller municipal
RICHOUX, Secrétaire général, empêché
BACQUART, Directeur des affaires scolaires, culturelles
et sportives, empêché

Assistaient à la réunion :

Mlle INGLEBERT, Secrétaire général adjoint
MM. ROSSE, Chef de bureau - secrétaire de séance
ROBBE, Moniteur-Chef d'éducation physique
Mme HERRENG, Rédactrice

En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à Mlle INGLEBERT, Secrétaire général adjoint.

Passant à l'examen de l'ordre du jour, M. LUSSIEZ invite les membres de la commission à lui faire part des questions diverses qu'ils peuvent avoir à présenter.

M. BOUTILLEUX rappelle la demande qu'il a déjà formulée relative à la création d'une piscine dans le quartier de Fives. M. LUSSIEZ lui fait connaître que le crédit nécessaire à cette création, soit 2 millions de francs, à réaliser par voie d'emprunt, a été inscrit au budget primitif de 1969.

M. DE BECKER remercie chaleureusement M. LUSSIEZ pour ses différentes interventions en vue de hâter l'achèvement des travaux ayant permis le déroulement de la "Coupe du Soir" de football sur le stade Roger Salengro.

Il souligne toutefois la nécessité de faire poser un pare-balles le long du stade Roger Salengro, au droit de la rue d'Iéna jusque la rue d'Austerlitz, afin d'assurer la protection des maisons voisines

contre les bris de vitres.

M. DE BECKER attire l'attention de M. LUSSIEZ sur la présence jugée désagréable par les amateurs de sports, d'un dépôt de petites poubelles dans un coin du stade Roger Salengro. Il souhaite que le stade soit débarrassé de ce dépôt ou qu'une clôture soit aménagée de façon à l'isoler complètement.

Avis favorable de la commission pour l'exécution des différents travaux souhaités par M. DE BECKER.

Extrait du procès-verbal à transmettre :

- 1°) à la Direction des services techniques
- 2°) à la Direction des services de construction, d'entretien des immeubles communaux et des travaux en régie pour fêtes et cérémonies.

Le procès-verbal de la réunion de la Commission des sports et de l'éducation physique du 9 avril 1969 est adopté sans observation.

Le procès-verbal de la réunion du Comité de l'Office municipal des sports du 7 mai 1969 est adopté sans observation.

Commission de l'Education physique et des sports

Réunion du 28 Mai 1969

N° 69/5 - Sociétés sportives lilloises - Subventions de fonctionnement 1969
Propositions - Avis.

La commission émet un avis favorable aux propositions présentées par l'Office municipal des sports lors de sa réunion du 7 mai 1969, relatives 1°) au versement de la cotisation de la Ville à la Fédération nationale des O.M.S. pour l'année 1969, soit 450 F.

2°) à l'attribution de subventions de fonctionnement aux sociétés sportives lilloises, au titre de l'année 1969, dont le montant s'élève à la somme de 122.540 F., se répartissant comme suit :

<u>Sociétés sportives lilloises</u>	<u>Subventions proposées</u>
Boule sportive de l'Esplanade	275
Boule ferrée lilloise	145
Boule sportive de Moulins-Lille	350
Boxing-Club des Flandres	355
Club sous-marin du Nord	1.435
Etoile cycliste lilloise	210
Foyer de jeunes La Bruyère - Malot-Painlevé	1.190
C.O.S. "Les Nageurs lillois"	535
Nord-para-club	2.310
Club nautique "Les Pupilles de Neptune"	2.155
Sté de gymnastique "La St Maurice Fives"	2.865
Salle d'armes Toussaint	610
Sté Archers "L'Ancienne Alliance"	360
A.S. des Sapeurs-pompiers	385
Cercle St Louis sports	280
A.S. de la Police de Lille	720
A.S. des Tramways de Lille	210
Canoë-Club-Lillois	210
Pétanque lilloise	315
Entente sportive "La Louvière-Pellevoisin"	1.140
Union nautique de Lille	1.590
Club municipal "Les Lutteurs lillois"	905
Racing-Club Bois-Blancs	680
Compagnie d'arc "Jeanne Maillotte"	90
Sté hippique nationale de Lille	1.000
	<hr/>
Total :	<u>20.320</u>
<u>Groupements omni-sports</u>	
L.O.S.C.	3.500
L.U.C.	11.900
A.S. P.T.T.	13.000
O.S.F.	3.000
	<hr/>
Total :	<u>31.400</u>
<u>Fédérations scolaires</u>	
A.S.S.U.	15.500
U.S.E.F.	10.270
U.G.S.E.L.	13.700
	<hr/>
Total :	<u>39.470</u>
	<hr/>

Fédérations affinitaires

U.S.T.	7.350
U.F.O.L.E.P.	24.000
	<hr/>
	31.350
	=====

RECAPITULATION

Sociétés lilloises	20.320
Sociétés omni-sports	31.400
Fédérations scolaires	39.470
Fédérations affinitaires	31.350
	<hr/>

Total général : 122.540
=====

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission de l'éducation physique et des sports

Réunion du 28 mai 1969

n° 69/6 - Utilisation de terrains situés sur le territoire de Lambersart

Lors de sa réunion du 9 avril 1969, la Commission a émis un avis favorable à la poursuite de l'examen de cette question, sous réserve que les terrains proposés conviennent à la pratique rationnelle du football.

L'arpentage des différentes parcelles a fait apparaître la possibilité d'aménager trois terrains réglementaires et un quatrième de plus petites dimensions.

Toutefois, les services juridique et immobilier ont fait connaître que selon un plan établi par M. MARCHE, géomètre expert, une partie de ces terrains sera nécessaire à l'aménagement du canal de la Deûle.

En conséquence, par lettre datée du 21 mai 1969, Mme la Directrice des services juridique et immobilier a interrogé l'administration des Ponts et Chaussées sur le point de savoir si la délimitation de l'emprise du canal, telle qu'elle figure sur le plan établi par M. MARCHE est susceptible ou non d'être encore modifiée.

La Commission regrette cet état de choses et charge le Service de suivre l'affaire de très près.

Commission de l'éducation physique et des sports

Réunion du 28 Mai 1969

n° 69/7 - Expropriation du Stade Martinet

Par note datée du 21 mai 1969, Mme la Directrice des services juridique et immobilier a informé le Directeur des services de la 4ème direction, d'une mesure d'expropriation immédiate au profit de la direction départementale de l'équipement, de certains terrains nécessaires à la réalisation de l'autoroute A 25 - Boulevard périphérique sud de Lille. La parcelle sur laquelle est implanté le stade Martinet est concernée par la dite mesure.

D'une information verbale émanant des services précités, il résulte qu'en échange le Bureau des Sports pourrait disposer très prochainement de deux parcelles situées de part et d'autre du prolongement de la rue du Chevalier de l'Espinard, lesquelles conviendraient parfaitement à la pratique du football.

Avis favorable de la Commission qui souhaite que les terrains soient mis en état dans les meilleurs délais.

Extrait du procès-verbal transmis à Mme la Directrice des services juridique et immobilier et à M. le Directeur des services techniques.

Commission de l'Education physique et des sports

Réunion du 28 Mai 1969

N° 69/8 - Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Projet de bassin de natation

Le 13 Juin 1968, sur proposition de son Président, la Commission a émis un avis favorable à la prise en considération d'un projet relatif à l'installation d'un bassin de natation à l'école de plein air Désiré Verhaeghe.

Ce projet n'ayant pas été repris au IIème plan quinquennal, il y a lieu de solliciter son inscription au IIIème plan quinquennal d'équipement sportif et socio-éducatif couvrant la période 1971 à 1975.

Avis très favorable de la Commission qui souhaite vivement que ce projet soit maintenu et inscrit au IIIème plan.

Dossier en retour au Service pour suite à donner.

Commission de l'Education physique et des sports

Réunion du 28 mai 1969

N° 69/9 - Terrain du Lille Hockey Club - Aménagement et clôture - Avis

M. LUSSIEZ fait connaître aux membres de la Commission qu'il a accordé récemment un entretien aux dirigeants du Lille Hockey Club, entretien qui a été suivi du dépôt d'une requête sollicitant la mise à leur disposition d'un terrain situé avenue Henri Delescaux à Lambersart, dont le droit d'utilisation leur avait été accordé mais qui a pris fin lors de la construction d'un collecteur.

Le Président du Lille Hockey Club qui s'engage à supporter les frais d'installation d'une clôture, demande que la Ville de Lille prenne à sa charge les travaux de nivellement de ce terrain.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à la Direction des services techniques.

Commission de l'éducation physique et des sports
Réunion du 28 Mai 1969

N° 69/10 - Tennis-Club Lillois - Recherche d'un terrain- Avis

M. LUSSIEZ informe la commission qu'il a reçu une délégation du Tennis-Club Lillois, venue lui annoncer la menace d'éviction très proche dont leur club est l'objet, par suite de l'exécution de travaux devant permettre le passage du boulevard périphérique.

A la suite de cette visite, le Président du Tennis-Club Lillois soulignant les activités de sa société ainsi que le nombre important de ses membres (220), sollicite en échange la mise à sa disposition d'un autre terrain où pourraient être installés plusieurs courts de tennis.

Une parcelle située à l'angle de l'allée des Marronniers et de la rue de Lille à Lambersart paraît susceptible de convenir à cet usage mais elle est actuellement utilisée en jardins ouvriers.

M. LERNOUT n'est pas d'accord pour l'éviction des locataires des jardins ouvriers au bénéfice d'un club de tennis.

M. BOUTILLEUX et Mme DESCAMPS partagent le point de vue de M. LERNOUT.

En conséquence, cette solution est écartée et sur proposition de M. LUSSIEZ, l'utilisation d'un terrain situé derrière l'Hospice général et donnant rue des Bateliers est envisagée.

Le Service est chargé de rechercher la possibilité de disposer de ce terrain.

Enfin M. BOUTILLEUX suggère de consulter le Centre Hospitalier Régional de Lille afin de savoir si cet organisme ne possède pas de terrains ou d'établissements susceptibles d'être vendus à la Ville, à des prix convenables, afin d'être utilisés pour la pratique des sports.

Extrait du procès-verbal transmis à Mme la Directrice des services juridique et immobilier.

Séance levée à 19 h 10.

Le Secrétaire de séance,

P. ROSSE.

Le Président,

J. LUSSIEZ.

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires
culturelles et sportives

3ème bureau



COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION du 14 OCTOBRE 1969

Procès-verbal n° 18

Les membres de la Commission de l'Education physique et des Sports se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 14 Octobre 1969, à 18 h 30, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Premier Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. ASTIE - Conseiller municipal
BOUTILLEUX - Conseiller municipal
CAILLIAU - Conseiller municipal
DE BECKER - Conseiller municipal
Mme DESCAMPS - Conseiller municipal
MM. HEURTEAUX - Conseiller municipal
LERNOUT - Conseiller municipal

Etaient excusés :

MM. DASSONVILLE - Conseiller municipal
RICHOUX - Secrétaire Général, empêché
Mlle INGLEBERT - Secrétaire Général Adjoint, empêchée

Assistaient à la réunion :

MM. BACQUART - Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
ROSSE - Chef du Bureau des Sports
ROBBE - Moniteur-Chef d'Education physique
Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice

En ouvrant la séance, Mme LEMPEREUR annonce aux membres de la Commission que M. LUSSIEZ, qu'un deuil cruel vient de frapper en la personne de son neveu, a dû s'absenter et lui a demandé de le remplacer aujourd'hui.

La Commission unanime exprime ses condoléances et ses sentiments de réconfort à M. LUSSIEZ.

Passant à l'examen de l'ordre du jour, la Présidente invite les membres de la Commission à lui faire part des questions diverses qu'ils ont à présenter.

Piscine de la rue Pierre Legrand

Pour répondre au désir formulé par M. BOUTILLEUX, le problème de la piscine de la rue Pierre Legrand est examiné.

Un avant-projet de cette piscine a été établi par le Service de Construction et d'Entretien des Immeubles communaux et les membres peuvent prendre ainsi connaissance du plan.

Après les explications données par M. ROSSE, la Commission émet un avis favorable pour l'exécution des travaux envisagés et souhaite que les deux bassins soient réalisés. Si le montant du devis estimatif des travaux était de beaucoup supérieur à la somme initiale inscrite au budget primitif de 1969, il y aurait lieu, afin de ne pas retarder la réalisation, de renoncer momentanément à la construction du petit bassin, toutes dispositions étant néanmoins prises pour permettre facilement son adjonction.

Toutefois, faisant leur la remarque de M. BOUTILLEUX, les membres de la Commission regrettent qu'aucun travail n'ait été entrepris depuis 3 ans que la Ville a acheté cet immeuble.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles communaux.

Stade Roger Salengro

M. DE BECKER attire l'attention des membres sur le désir exprimé par les footballeurs utilisant le stade Roger Salengro, de voir le terrain élargi de 2 m de chaque côté.

La Commission enregistre ce souhait qu'elle demande de satisfaire à la condition que cet aménagement n'entraîne pas de difficultés dans l'utilisation du stade pour les besoins scolaires.

Extrait du procès-verbal à transmettre à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles communaux.

Association sportive AMPERE - Tournoi international de football en 1970

M. DE BECKER rappelle la demande de M. WASSON, Président de l'A.S. AMPERE, qui désire organiser un tournoi de football avec les villes jumelées en 1970.

Mme LEMPEREUR, en sa qualité de Présidente de la Commission des Fêtes, ne peut lui promettre une aide financière de la Ville dans le cadre du Jumelage.

Dans ces conditions, M. CAILLIAU suggère à M. DE BECKER d'inviter M. WASSON à présenter éventuellement une demande de subvention d'organisation auprès de l'Office municipal des sports.

Articles de presse

M. HEURTEAUX pense qu'une Conférence de presse devrait se tenir pour répondre aux différents articles parus dernièrement dans les journaux et relatifs à l'indigence des moyens mis à la disposition des associations sportives.

Il est rappelé que des mises au point faites par M. le Maire ont été publiées par certains journaux.

La Commission trouve intéressante l'idée de la Conférence de presse mais estime également nécessaire voire indispensable, l'insertion dans le bulletin municipal d'articles faisant ressortir les efforts de la Ville en la matière.

Procès-verbal de la réunion de la Commission de l'Education physique et des Sports du 28 Mai 1969

Adopté sans observation.

Procès-verbal de la réunion de l'Office municipal des sports du 1er Octobre 1969

Adopté sans observation.

Commission de l'Education Physique et des Sports

Réunion du 14 octobre 69

N° 69/11 - Sociétés sportives lilloises - Subventions d'organisation
1969 - Propositions - avis -

La Commission émet un avis favorable aux propositions présentées par l'Office municipal des sports lors de sa réunion du 1er octobre 1969 relatives à l'attribution de subventions d'organisation aux sociétés sportives lilloises, au titre de l'année 1969, dont le montant s'élève à 40 400 F, se répartissant comme suit :

Subventions d'organisation - Année 1969 -

<u>Dates des manifestations</u>	<u>Groupements sportifs</u>	<u>Sommes proposées</u>
9 février	Etoile Cycliste Lillois	
7 septembre	Grand Prix M. Bertrand	2 200
	Grand Prix J. Lagache	
11 janvier	Club municipal "Les Lutteurs Lillois"	1 300
	Championnat de France Inter-Comités	
2 mars	Comité départemental de la F.S.G.T.	4 500
	XVe grand cross populaire	
23 mars	Association sportive des P.T.T.	
6 7 avril	Critérium Régional de Marche	400
24 25 mai	Journées des jeunes footballeurs	400
	Critérium National P.T.T. football	1 400
23 mars	Pupilles de Neptune de Lille	
27 avril	Journée du souvenir J. Garbil	1 500
22 juin	Gala de printemps	800
	Gala international d'été	1 700
6 avril	A.S. des Amicales Laiques	
	Rencontre gymnastique Franco-allemande	2 500
27 avril	Lille Université Club	
	Challenge de natation "1500 m du L.U.C."	2 300
3 4 mai	Lille Université Club	
	Tournoi international de hockey sur gazon	1 700
8 mars	Omni-Sports-Fivois	
12 avril	Boules : Challenge Ville de Lille	200
	Championnat de France inter-Comités Lutte	1 000
24 25 mai	Stade Olympique des Sourds-Muets du Nord	
	Fêtes sportives du 45e anniversaire	600
25 mai	La Pétanque lilloise	
	Championnat du Nord catégorie Seniors-Juniors	400
8 juin	Boule sportive de Moulins-Lille	
	Concours international de propagande	3 500
	A reporter	26 400

....

		Report	:	26 400
	:		:	
22 juin	:	Foyer de Jeunes La Bruyère Malot Painlevé	:	
	:	3e coupe de la Ville de Lille - Hand-Ball	:	1 500
	:		:	
8 juin	:	Union Nautique de Lille	:	
	:	Régates de Lille	:	2 500
	:		:	
31 mai-1er juin	:	Ligue du Nord de Football	:	
	:	Rencontre franco-britannique	:	3 000
7 au 12 avril	:	Journées des jeunes	:	3 000
	:		:	
12 avril	:	C.O.S. "Les Nageurs Lillois"	:	
	:	30e anniversaire du Challenge Ch. St Venant	:	4 000
	:		:	-----
	:		:	40 400
	:		:	=====
	:		:	

Rapport à soumettre au Conseil Municipal

Commission de l'Education Physique et des Sports

Réunion du 14 octobre 69

N° 69/12 - Budget primitif de 1970 - Section d'investissement - Equipements sportifs -

En application des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 mars 1964 et de l'instruction M 12 dite "plan comptable" du Ministère des finances et des affaires économiques. Il doit être prévu l'inscription à la section d'investissement, des crédits qui se révéleront nécessaires pour faire face aux besoins des services ci-après :

Nature des dépenses		Destination	Montant
Chapitre	Intitulé		
903-50			
Article 214, 2	Terrains d'éducation physique		
Acquisition et installation de matériel sportif		Divers terrains	5 000
903-51			
Article 214, 2	Salles de gymnastique	Diverses salles	6 000
Achat de matériel sportif			
Article 212, 7	Salles de gymnastique		
Acquisition et installation de matériel sportif		Diverses salles	4 000

			15 000

Avis favorable de la Commission

Extrait du Procès-verbal à transmettre à la Direction des Finances

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 14 Octobre 1969

N° 69/13 - LILLE-OLYMPIQUE-SPORTING-CLUB - Situation actuelle - Examen

Par délibération n° 69/4031 du 9 Mai 1969, le Conseil municipal a décidé :

- a) de reconduire pour 1969 la subvention allouée au L.O.S.C. en 1968 soit 160.000 F.
- b) de régler cette subvention en quatre fractions égales, à la fin de chaque trimestre civil.

En exécution de la délibération susvisée, il a été procédé au mandatement des deux premières fractions dues au L.O.S.C. pour l'année 1969, soit 80.000 F.

Depuis et en raison de difficultés financières, le L.O.S.C. a cessé de jouer en division II et participe actuellement au Championnat de France amateurs, tout en conservant son statut ancien pendant deux ans, ainsi qu'en fait foi la copie d'une lettre en date du 2 Octobre 1969 émanant de la Fédération française de football.

Dans ces conditions et pour répondre au désir exprimé par de nombreux lillois de revoir leur club remonter en division nationale, la Commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande présentée ce jour 14 Octobre 1969 par M. BARBIEUX, Président du Lille-Olympique-Sporting-Club tendant à obtenir le paiement des 3ème et 4ème trimestres de 1969.

Extrait du procès-verbal à transmettre à la Direction des Finances.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 14 Octobre 1969

Questions diverses

Terrains à LAMBERSART - Information

En vue de remplacer les terrains de football de la Porte d'Ypres qui doivent disparaître prochainement pour permettre le passage du boulevard périphérique, il avait été envisagé d'utiliser certaines parcelles situées sur le territoire de Lambersart et appartenant à la Ville.

Or, au cours d'une réunion tenue le 30 Septembre 1969, présidée par M. Lussiez et à laquelle assistaient des représentants de la Ville de Lambersart, Mme la Directrice des Services juridique et immobilier a fait connaître que la Direction de l'Equipement avait prévu la construction d'une autoroute le long du Bois de la Deûle, ce qui aboutit au déplacement du projet de passage à cet endroit de la dérivation, "dite de la Citadelle", de la Deûle et à une réduction des terrains qui rendra impossible leur aménagement en aires de jeux.

De plus, M. l'Ingénieur et Chef du Service des Voies navigables indique dans une lettre datée du 10 Septembre 1969 que les travaux de construction du canal devraient théoriquement débiter le deuxième semestre de 1970.

En conséquence, il a été décidé de renoncer à utiliser ces terrains.

La Commission enregistre cette information et constate avec regret que la pratique du football sera bientôt impossible à Lille; la recherche de terrains dans la proche banlieue s'impose donc.

Extrait du procès-verbal à transmettre à la Direction des Services juridique et immobilier.

Commission de l'Education Physique et des Sports

Réunion du 14 octobre 1969

QUESTIONS DIVERSES

Terrain MARTINET - INFORMATION -

Par suite de la suppression du Stade Martinet, un nouveau terrain a été aménagé rue du Chevalier de l'Espinard. Les buts ont été posés le 26 septembre et les premiers matches ont pu être disputés depuis le 28 septembre.

Des instructions ont été données aux services compétents en vue de la pose d'une clôture, de l'installation de vestiaires et de l'aménagement d'un point d'eau.

La Commission enregistre avec satisfaction.

Groupe scolaire Gustave Delory - Installations sportives -
Information émanant de la Commission des Bâtiments -

La construction d'un gymnase de type C dans le groupe scolaire Gustave Delory est prévue au IIème plan quinquennal d'équipement sportif et socio-éducatif.

Le Conseil Municipal, par délibération n° 69/2054 du 4 juillet 1969 a décidé d'adopter le projet de gymnase présenté et de solliciter de l'Autorité de Tutelle l'agrément technique du dossier ainsi que les subventions de l'Etat et du Département.

M. ALEXANDRE, Inspecteur du service départemental de la jeunesse et des sports, appelé par M. le Préfet du Nord à examiner ce projet, a fait connaître qu'il souhaiterait son remplacement par une salle de sports de 44 x 24 x 9 mètres.

Avis favorable de la Commission des Bâtiments pour cette modification.

La Commission enregistre avec satisfaction.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 14 Octobre 1969

Informations

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - projet de bassin de natation

La Commission réunie le 28 Mai 1969 avait émis un avis très favorable au maintien de ce projet, ainsi que son inscription au IIIème plan quinquennal d'équipement sportif et socio-éducatif.

Pour faire suite à cet avis, M. l'Architecte en Chef de la Ville avait fait chiffrer le projet en vue de son inscription au IIIème plan ou, éventuellement, au budget primitif de 1970, sans subvention.

Lors de sa réunion du 16 Septembre 1969, la Commission des Bâtiments a proposé l'inscription de la dépense à intervenir soit 575.000 F. dans un programme non subventionnable à financer par emprunt, programme qui sera soumis à l'acceptation de la Commission des Finances.

Les membres de la Commission de l'Education physique et des Sports expriment leur étonnement quant au coût prévu pour cette construction.

M. BOUTILLEUX est persuadé qu'on devrait pouvoir réaliser de tels bassins à moindres frais et il propose que la Commission visite les installations de La Madeleine. A cette occasion, M. LERNOUT renouvelle l'offre qu'il avait déjà faite de visiter la piscine d'un établissement d'enseignement privé sis Boulevard Vauban.

Il sera demandé à M. LUSSIEZ de bien vouloir organiser ces visites qui pourraient avoir lieu le mardi 4 Novembre dans la matinée.

Stade Félix Grimonprez

Le 7 Octobre 1969 a eu lieu une réunion en vue de la réception provisoire de la piste d'athlétisme de ce stade, mais aucune décision n'a encore été prise. A la demande de M. ALEXANDRE, Inspecteur du Service départemental de la Jeunesse et des Sports, une nouvelle réunion se tiendra le 28 Octobre 1969.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

La Secrétaire de séance,

N. HERRENG.

La Présidente,

R. LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE
Direction des Affaires scolaires
culturelles et sportives

3ème Bureau



COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

Procès-verbal n° 19

Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le jeudi 13 novembre 1969, à 18 H 15, sous la présidence de M. J. Lussiez, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. ASTIE - Conseiller municipal
BOUILLIUX - Conseiller municipal
CAILLIAU - Conseiller municipal
DASSONVILLE - Conseiller municipal
Mme DESCAMPS - Conseiller municipal
MM. FURTEAUX - Conseiller municipal
LERNOUT - Conseiller municipal

Etaient excusés :

MM. DE BECKER - Conseiller municipal
RICHOUX - Secrétaire Général, empêché
Mlle INGLEBERT - Secrétaire Général Adjoint - empêchée.

Assistaient à la réunion

MM. BACQUART - Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
ROSSE - Chef du Bureau des Sports
ROBBE - Moniteur-Chef d'Education Physique
Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice

Procès-verbal de la réunion de la Commission de l'Education Physique et des Sports du 14 octobre 1969

Adopté sans observation

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

N° 69/14 - PISCINES MUNICIPALES - REVISION DES TARIFS - PROPOSITIONS - AVIS

Les tarifs en vigueur dans nos piscines, dont le dernier relèvement remonte au 1er janvier 1967, ne sont plus en rapport avec les taux actuels des salaires du personnel, les prix du combustible et les frais d'entretien des bâtiments et des installations thermiques et mécaniques.

Il en résulte un important déficit qu'il conviendrait d'amenuiser dans toute la mesure du possible.

En conséquence, les propositions ci-après ayant trait à l'augmentation de ces tarifs sont soumises à l'examen des membres de la Commission.

PISCINE COUVERTE

Tarif normal

	<u>Tarif</u> <u>en vigueur</u>	<u>Tarif</u> <u>proposé</u>
Bain	1,65	2,00
Location d'une ceinture de natation	0,70	0,90
Leçons de natation : la carte de trois tickets ... (entrée non comprise)	4,95	6,00
Location en exclusivité de la piscine :		
Durant les heures d'ouverture L'heure	82,50	100,00
En dehors des heures d'ouverture L'heure	41,25	50,00
Remboursement des plaques de contrôle ou bracelets perdus ou rendus en mauvais état	1,00	1,20

PISCINE DE PLEIN AIR

Tarif normal

Entrée (vestiaire compris)	1,65	2,00
Entrée (cabine comprise)	2,20	2,60
Location d'une ceinture de natation	0,70	0,90
Leçons de natation : la carte de 3 tickets	4,95	6,00
(entrée non comprise)		
Location en exclusivité de la piscine :		
Durant les heures d'ouverture L'heure	55,00	66,00
En dehors des heures d'ouverture L'heure	27,50	33,00
Remboursement des plaques de contrôle ou bracelets perdus ou rendus en mauvais état	1,00	1,20

.../...

PISCINE COUVERTE ET PISCINE DE PLEIN AIR

Tarif réduit

(sauf samedi après-midi et dimanche)

	<u>Tarif</u> <u>en vigueur</u>	<u>tarif</u> <u>proposé</u>
Enfants, scolaires, étudiants, patronages (par entrée individuelle)	0,85	1,00
Nageurs sportifs (P.N.L. et C.O.S.N.L.) Militaires (Hommes de troupe) Agents de la Police d'Etat - C.R.S. } par entrée individuelle	1,00	1,20
Baigneurs en groupe de 10 personnes au minimum, tels que : les apprentis du textile et de la métallurgie, les pensionnaires du Centre d'Observation et de triage, les pensionnaires du Centre de Formation sociale du Buisson, les membres de l'Association sportive lilloise inter-entreprises, les joueurs du L.O.S.C., etc... (liste non limitative)	par personne .. 1,00	1,20

CONDITIONS SPECIALES

(sauf samedi après-midi et dimanche)

Elèves de l'enseignement primaire public recevant l'enseignement de la natation par les maîtres de nage municipaux gratuité

Elèves du second degré, de l'enseignement technique, des écoles normales, des centres d'apprentissage, étudiants des facultés, en groupe, suivant les horaires établis spécialement par personne ... 0,45 0,50

ABONNEMENTS

Abonnements forfaitaires aux sociétés sportives agréées par la Ville, donnant droit :

- 1°) à l'accès a) à la piscine couverte de 19H30 à 22H
b) à la piscine de plein air de 20 H à 21H45
- 2°) à l'utilisation des piscines couverte et de plein air pour manifestations sportives, le dimanche de 15 H à 20H
- 3°) à l'accès gratuit aux piscines entre 7 et 18 H (samedi et dimanche exceptés) aux dix meilleurs nageurs desdites sociétés. 495,00 594,00

Il est à noter que l'application de cette majoration aboutira à une certaine analogie avec les prix d'entrée aux piscines déjà en vigueur dans plusieurs localités de la région.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à la prise en considération des tarifs proposés.

Rapport à soumettre au Conseil municipal après avis de la Commission des Finances.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

N° 69/15 - ASSOCIATION DU LILLE-OLYMPIQUE-SPORTING-CLUB - COMPTE DES OPERATIONS FINANCIERES ARRETE AU 31 JUILLET 1968

Par application de la convention du 18 juillet 1967, modifiée par l'avenant n° 1 du 14 mai 1969, le Président du Lille-Olympique-Sporting-Club a présenté le compte des opérations financières de son association, arrêté au 31 juillet 1968, lequel s'établit comme suit :

A) Résultats de la saison 1967/1968 :

Rubriques	Francs
<u>Produits et recettes</u>	
1°) Recettes brutes de matches à domicile	826.909,80
2°) Recettes perçues sur matches à l'extérieur	200.276,25
3°) Part de recettes sur le match de coupe de France :	
Angers-Valenciennes à Lille	8.270,75
4°) Subvention municipale	160.000,00
5°) Publicité	105.392,50
6°) Dons	86.745,40
7°) Abonnements et parkings	96.200,30
8°) Divers (livres d'or, écussons)	535,00
Total (A)..	1.484.330,00
<u>Frais et charges</u>	
9°) Part des recettes à domicile, revenant aux clubs visiteurs	198.713,20
10°) Frais d'organisation directs de matches à domicile ...	56.787,30
11°) Quote-part nette de recettes revenant au G.C.A.	37.343,68
12°) Frais de personnel et charges sociales	708.243,21
13°) Frais de déplacements, voyages, missions	142.019,21
14°) Impôts et taxes	141.144,28
15°) Frais directs de la section amateurs	100.936,23
16°) Loyer municipal des installations Jooris	10.000,00
17°) Autres dépenses de fonctionnement	81.445,86
18°) Dépréciation du patrimoine Joueurs	60.000,00
19°) Dépréciation du matériel et mobilier	1.002,45
Total (B).	1.537.635,42
- Perte nette d'exploitation de la saison (B-A)	53.305,42

B) Bilan au 31 juillet 1968

ACTIF		PASSIF	
	Francs		Francs
Valeurs immobilières	1429.022,10	Prêts et avances reçus	1.489.226,51
Valeurs réalisables	136.138,08	Autres dettes (échues ou non échues)	560.677,11
Valeurs imposables	642,72		
Résultats déficitaires	484.100,72		
- au 31.7.67	: 430.795,30		
- de la saison 67/68	: 53.305,42		
Total	2.049.903,62	Total	2.049.903,62

Compte vérifié par les fonctionnaires municipaux désignés à cet effet.

Après avoir eu connaissance de ce document, les membres de la Commission présentent les remarques ci-après :

M. Cailliau fait des réserves sur le bilan et sur l'estimation du patrimoine joueurs.

M. Dassonville émet également des réserves en ce qui concerne le patrimoine joueurs.

M. Heurteaux, de son côté, ne peut admettre que des charges sociales soient restées impayées.

Sous ces réserves, la Commission prend acte du compte des opérations financières, arrêté du 31/7/1968.

Rapport à soumettre au Conseil municipal après avis de la Commission des Finances.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

N° 69/16 - LILLE-OLYMPIQUE-SPORTING-CLUB - REMONTEE EN DIVISION NATIONALE -
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE - EXAMEN - AVIS -

Lors de sa réunion du 14 octobre dernier, la Commission a émis un avis favorable à la demande présentée par M. Barbieux, Président du Lille-Olympique-Sporting-Club, tendant à obtenir le paiement des 3ème et 4ème trimestres de la subvention allouée au titre de l'année 1969.

Or, par lettre datée du 14 octobre 1969, M. Barbieux a adressé une autre requête à M. le Maire faisant part des intentions du L.O.S.C. de repartir en division nationale dès la saison prochaine et sollicite à cet effet, une aide financière exceptionnelle.

Invité à préciser l'importance et la nature de l'aide qui lui paraît indispensable, le Président du L.O.S.C. a déclaré :

"- la réintégration dans l'élite des grands Clubs de Division I doit s'opérer sur une durée maximum de 3 ans - Au plus tard, donc en 1972 LILLE devrait avoir rejoint les Villes de Marseille, St Etienne, Bordeaux, Strasbourg, Lyon, Metz, Nantes, etc ...

"- Pour ce faire et si possible dans l'espoir d'avancer d'une saison ce "reclassement" il est indispensable que l'aide de la Ville se concrétise comme suit :

"POUR LA 1ère ANNEE 1970-71

"- Budget minimum	1.500.000,—
"- Achat de joueurs	600.000,—
"- Fonctionnement	900.000,—
"- Recettes de matches envisagées	700.000,—

Evaluation assez osée vu le début de la relance

"- Subvention Municipale à disposer

"- dès avril-mai 1970 = $600.000 + (900.000 - 700.000) = 800.000$ Frs

"POUR LA 2ème ANNEE 1971-72

"- Budget minimum	1.200.000,—
"- Achat de joueurs	300.000,—
"- Fonctionnement	900.000,—
"- Recettes de matches	700.000,—

Certaines si le contrat de la 1ère année est rempli

"- Subvention Municipale à disposer

"- dès avril-mai 1971 = $300.000 + (900.000 - 700.000) = 500.000$ Frs

"POUR LA 3ème ANNEE 1972-73

"- Evaluation identique à la Saison précédente.

" Il s'agit donc d'un apport de 1.800.000 Frs sur une période de 3 "saisons.

.../...

"Il cite ensuite quelques exemples illustrant officiellement la solution apportée
"au problème posé dans les grandes villes mentionnées plus haut :

"a) MARSEILLE - calculée sur 20 saisons à partir de 1969 la moyenne
" d'affluence par saison est de 220.514 spectateurs.

" - la saison maximum remonte à 1954-55 avec 347.739 entrées
" - la saison minimum est celle de 1964-65 avec 72.924 entrées.

"- la raison de cet affaïssement spectaculaire - les meilleurs joueurs sont
"partis. Ils n'ont pas été remplacés. Le spectacle a baissé de plusieurs tons.
"Le fameux O.M. va à la ruine - le commerce local se révolte - le public fait
"chorus. - Deux hommes, le Maire de la Ville et le Président du Club en fonc-
"tion attaquent le problème de front - Sur leurs propositions, le Conseil Mu-
"nicipal débloque 300 millions à répartir sur trois ans - le club se renforce
"sérieusement.

"- L'affluence en 1968-1969 remonte à 219.582 spectateurs. La moyenne par match,
" de 4862 en 64-65, remonte à 12.916 en 1968-69. A ce jour, après 10 matches
"joués pour la saison 69-70, la moyenne est de 23.410. Entretemps MARSEILLE
"gagne la Coupe de France en mai 1969 et la Ville de Marseille octroie une
"nouvelle subvention exceptionnelle de 75 millions, à titre de remerciements.

"- Le circuit est rétabli, le football et le commerce sont florissants, on se
"bat pour avoir une place et le Club accède aux compétitions internationales.

"b) S'ils sont un peu moins spectaculaires les "cas" de St Etienne, Strasbourg,
"Lyon, Nantes, Angers et Metz se rapprochent étonnamment de Marseille dans les
"statistiques du moment, tous ont obtenu de 60 à 90 millions de subvention
"annuelle, depuis 3 ans.

"Un seul cas, parmi les grandes villes, échappe à ces fluctuations régressives,
"catastrophiques aujourd'hui stabilisées et redressées, heureusement, c'est
"BORDEAUX - mais là, il faut se souvenir que la subvention municipale, déjà
"assez substantielle dès 1955, a été reconduite chaque année depuis lors avec
"le pourcentage d'augmentation qui s'impose par suite de l'élévation du coût
"de la vie d'une part, et pour satisfaire un public toujours de plus en plus
"exigeant sur la valeur du spectacle d'autre part.

"- Comment cela s'est-il passé pour Lille durant le temps de la génération
"passée :

"- Affluence moyenne par saison = 159.417 spectateurs	(20 saisons de)
"- Saison maximum = 231.649 en 1950 - 51	(1949 - 1969)
"- Saison minimum = 81.123 en 1968 - 69	
"- Moyenne par match maximum = 13.628 en 1950 - 51	
"- " " " minimum = 4.055 en 1968 - 69	

"Durant ce temps la Ville ne s'est pas alignée, notamment au cours de ces 5
"dernières années, comme l'ont fait les autres grandes villes citées et de
"par une nécessité évidente.

.../...

"RESULTAT - plus touché par la crise générale, victime de l'instauration du "contrat à temps, abandonné par un public qui ne s'intéresse pas aux difficultés mais qui en "veut" pour son modeste argent quand il va au stade, le "Comité Directeur du L.O.S.C., à l'unanimité, a jugé bon de "descendre" une "nouvelle marche, à son grand regret certes et seulement pour une année, le "temps nécessaire pour que tous, sans exception, des responsables de la Ville, "jusqu'au grand public en passant par le commerce local, sensibilisés par cet "événement hors de logique, aient le temps de se ressaisir et d'apporter "ainsi, chacun en ce qui les concerne, le remède indispensable et tant souhaité.

"(1) Moyenne des entrées, par match, dans le stade des Villes dont les Clubs "ont recruté des joueurs de valeur et ainsi fait une grande équipe.

	<u>Saison 1968-1969</u>	<u>Saison 69-70</u> après 10 matches
"- Marseille	12.916	23.410
"- St Etienne	12.477	13.920
"- Strasbourg	6.823	15.764
"- Lyon	5.768	13.597
"- Nantes	4.525	16.455
"- Angers	5.100	11.475
"- Metz	8.835	14.300
"- Nancy (2è Div.)	5.370	8.862

"Une dizaine d'équipes, qui ont pu éviter de se démunir, maintiennent leur "moyenne tout juste nécessaire pour ne pas sombrer, faisant de la haute voltige pour joindre les deux bouts.

"Quant au reste, devant céder leurs valeurs sûres pour renflouer la caisse, "ils végètent, souffrent et ne répondent pas aux aspirations de leur public.

Le Président invite les membres de la Commission à faire connaître leur avis sur la suite susceptible d'être réservée à la demande du L.O.S.C.

M. Heurteaux se déclare nettement défavorable à l'attribution de toute nouvelle subvention.

M. Astié faisant état du déficit chronique constaté dans la gestion du L.O.S.C., estime que la Ville n'a plus à fournir d'effort supplémentaire.

M. Dassonville souligne le caractère régional que prennent les rencontres de football et suggère que la Ville de Lille fasse appel au concours financier des Conseils Municipaux des villes intégrées dans la Communauté Urbaine de Lille, en vue de donner satisfaction aux dirigeants du Club lillois.

M. le Dr Lernout trouve que la demande de M. Barbieux est justifiée. Il souhaite que le L.O.S.C. puisse remonter en division nationale et rejoint l'avis de M. Dassonville relatif à la participation des autres communes, la Ville de Lille ne pouvant à elle seule assumer la charge de cette dépense.

.../...

Le Président constate, à l'exception de MM. Heurteaux et Astié formellement opposés à l'octroi d'une nouvelle subvention, que les autres membres de la Commission partagent le point de vue de MM. Dassonville et du Dr Lernout et pense également que la participation des villes de la Communauté urbaine doit être sollicitée.

Extrait du procès-verbal transmis :

1°) à la Direction des Finances pour être soumis à la Commission des Finances.

2°) à l'Administration Municipale, pour décision..

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

PISCINE DE PLEIN AIR - OUVERTURE LES JOURS DE FETES LEGALES OU LOCALES -

Le Président attire l'attention des membres de la Commission sur le fait que la piscine de plein air de la rue d'Armentières, qui fonctionne le dimanche, est fermée les jours de fêtes légales ou locales.

Considérant qu'un nombre important de familles de condition modeste ne peut se rendre sur les plages pendant la belle saison, il lui semble indispensable que cet établissement soit également ouvert au public les jours fériés, avec les mêmes horaires que le dimanche.

Avis conforme de la Commission.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

COMPTE RENDU DE LA VISITE DES BASSINS DE NATATION.

Le 4 novembre 1969, les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports, sous la conduite de M. Lussiez, Président, accompagnés de Mme Lempereur, Premier Adjoint au Maire et de M. Duflot, Architecte en Chef, ont visité les installations nautiques sis à Lille, 124, Boulevard Vauban et à la Madeleine (bassin-école).

1°) - 124, Boulevard Vauban -

La piscine a été aménagée voici trois ans environ dans un local attenant à la cour de récréation. Le bâtiment existant déjà, l'installation a pu être réalisée pour une somme évaluée à 90 000 F, se décomposant comme suit :

- 40 000 F pour le bassin
- 50 000 F pour les appareils de chauffage, filtre, etc....

L'accès à la baignade s'opère par un circuit réglementaire : vestiaires, passage aux douches et pédiluve avant d'entrer dans l'eau. L'eau est aseptisée et filtrée régulièrement.

Dimensions : 14 m x 8 m
Profondeur : 1,20 m
Hauteur d'eau uniforme : 1 m

EXPLOITATION MENSUELLE

Eau 100 m ³ à 0,40	40 F
Javel - Acide	
Désinfectant pour plage	50 F
Electricité environ 700 KW à 0,15	100 F
Fuel 2000 L à 0,18	360 F
20 H femmes de ménage	100 F
	<hr/>
	650 F

Environ 26 F par jour

Amortissement de l'installation
et entretien 750 F

Soit 30 F par jour

Au total 56 F par jour pour 140 élèves environ

Soit 0,40 F par élève et par bain

Il y a 3 cours le matin et 2 l'après-midi
avec effectifs 25 à 32 (en moyenne 28 élèves)
soit 140 par jour.

.../...

BASSIN-ECOLE DE LA MADELEINE

Il est aménagé dans une usine désaffectée. L'établissement comporte deux bassins identiques, l'un étant réservé aux filles, l'autre aux garçons.

Dimensions : 12,50 m x 6 m
Profondeur : 0,70 m x 1,40 m

Le bâtiment est pourvu d'une installation de chauffage et de filtrage de l'eau.

Cette réalisation s'étant échelonnée sur plusieurs années et une partie des travaux ayant été exécutée par la main-d'oeuvre municipale, aucune précision n'a pu être fournie quant au prix de revient de l'opération.

Les membres de la Commission enregistrent ces informations avec satisfaction et souhaitent que lorsqu'un bâtiment sera disponible, une installation semblable à celle du Boulevard Vauban puisse être réalisée.

Extrait du procès-verbal transmis :

- 1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des immeubles communaux.
- 2°) à la Direction des Services juridique et immobilier.
- 3°) à l'Administration Municipale, pour information.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

ANCIEN DEPOT DES TRAMWAYS DU PONT DU LION D'OR - UTILISATION A DES FINS SPORTIVES -

Une visite des lieux avait permis de retenir certaines possibilités d'utilisation de cette propriété à des fins sportives et notamment l'aménagement d'un bassin d'apprentissage de la natation dans le bâtiment ayant servi de sous-station. Mais, des renseignements recueillis auprès de la Communauté Urbaine de Lille, il résulte que la rue de la Briqueterie, longeant le mur du bâtiment précité, fait l'objet d'un projet d'élargissement tendant à porter cette voie de 6 m à 12 m. Ce projet, programmé pour 1970, intéresse également un grand hangar bâti en fond de propriété.

L'idée du bassin de natation devant être abandonnée, il reste néanmoins :

1°) un second hangar, jouxtant celui concerné par le plan d'alignement pouvant être utilisé pour le basket et le volley, ou l'éducation physique.

2°) Un terrain sur lequel pourraient être pratiqués le hand ball, le basket et le volley.

Par ailleurs, d'autres possibilités pourront se faire jour après réalisation de l'élargissement de la rue de la Briqueterie.

La Commission émet le souhait que cette propriété soit entièrement réservée à l'aménagement d'installations sportives.

Extrait du procès-verbal transmis :

1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des immeubles communaux.

2°) à la Direction des Services juridique et immobilier.

3°) à l'Administration Municipale, pour information.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

SOUS-STATION VAUBAN DE LA C.G.I.T. (RUE AUBER) - UTILISATION EN SALLE DE GYMNASTIQUE - PROPOSITION -

Selon l'avis émis le 21 mai 1969 par M. l'Architecte en Chef, il existe une possibilité d'aménager ce local en salle de gymnastique type "A".

Considérant que le nombre de salles de ce genre actuellement en service, est insuffisant et ne permet pas de satisfaire toutes les demandes présentées, les membres de la Commission souhaitent que l'aménagement soit réalisé dans les meilleurs délais.

Extrait du procès-verbal transmis :

- 1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux.
- 2°) à la Direction des Services juridique et immobilier.
- 3°) à l'Administration municipale, pour information.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

IMMEUBLE 101, BOULEVARD DE LA LIBERTE - UTILISATION

La Ville est sur le point de devenir propriétaire de cet immeuble. M. l'Inspecteur d'Académie, qui avait été invité à donner son avis quant à l'utilisation des locaux à des fins scolaires, s'est déclaré très favorable à cette acquisition qui, selon lui, doit permettre de réaliser :

- une cantine scolaire,
- Une salle d'éducation physique,
- Un atelier de travaux manuels éducatifs
- Une bibliothèque heures joyeuses.

Une visite du dit immeuble a permis de constater, en effet, la possibilité d'installer un restaurant scolaire qui occuperait le sous-sol et le rez-de-chaussée, les deux étages étant réservés pour les travaux manuels éducatifs.

De plus, cette propriété comporte un terrain suffisant pour y construire une salle de gymnastique, type "A", laquelle pourrait accueillir les élèves des écoles Sophie Germain, Pasteur, etc ...

Avis très favorable de la Commission pour l'implantation d'un gymnase dans cette propriété.

Extrait du procès-verbal transmis :

- 1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des immeubles communaux, pour étude.
- 2°) à la Direction des Services juridique et immobilier.
- 3°) à l'Administration Municipale pour information.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

ECOLE BRANLY RUE DE LA BARRE - UTILISATION D'UN TERRAIN CONTIGU A DES FINS SPORTIVES -

Par note datée du 5 novembre 1969, M. l'Architecte en Chef fait connaître que le terrain contigu à l'école Branly et donnant rue du Gros Gérard, sera débarrassé dans le courant de l'année 1970 et souligne que l'aménagement de ce dernier en terrain d'éducation physique comprenant un emplacement de volley-ball, un sautoir en hauteur, un sautoir en longueur et quelques agrès, est possible.

Avis très favorable de la Commission qui souhaite que cet aménagement soit entrepris dans les meilleurs délais.

Extrait du procès-verbal transmis :

- 1°) à la Direction des Services juridique et immobilier, pour information
- 2°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux, pour suite à donner
- 3°) à l'Administration Municipale, pour information.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

AMENAGEMENT D'UN VESTIAIRE SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL RUE DU CHEVALIER DE L'ESPINARD -

Suite à une demande qui lui avait été adressée, M. l'Architecte en Chef vient de faire connaître que le vestiaire provisoire du Stade du Moulin des Alouettes sera transféré très prochainement sur le terrain de football de la rue du Chevalier de l'Espinard. Le point d'eau pourra être installé dès le début du mois de décembre. Il y aura lieu cependant, pour les usagers, de prendre les précautions d'usage en temps de gel, ces locaux n'étant pas chauffés.

La commission prend connaissance de cette information avec intérêt et adresse ses remerciements aux services municipaux qui ont fait diligence pour l'aménagement du terrain.

Extrait du procès-verbal transmis :

- 1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des immeubles communaux.
- 2°) à la Direction des Services techniques
- 3°) à la Direction des Services juridique et immobilier
- 4°) à l'Administration Municipale, pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

N. HERRENG

J. LUSSIEZ

Le Directeur des Affaires
scolaires, culturelles et sportives,

J. BACQUART

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires
culturelles et sportives

3ème Bureau



COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

Procès-verbal n° 20

Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le jeudi 18 décembre 1969, à 18 H 30, sous la présidence de M. R. ALLARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. ASTIE,	Conseiller Municipal		
BOUTILLEUL	"	"	"
DASSONVILLE	"	"	"
DE BECKER	"	"	"
Mme DESCAMPS	"	"	"
MM. HEURTEAUX	"	"	"
LERNOU	"	"	"

Etaient excusés :

MM. CAILLIAU Conseiller Municipal
RICHOUX Secrétaire Général, empêché
Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint, empêchée

Assistaient à la réunion

MM. BACQUART, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
ROSSE, Chef du Bureau des Sports
ROBBE, Moniteur-Chef d'Education Physique
Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice

En ouvrant la séance, M. ALLARD adresse à son Collègue, M. LUSSIEZ, ses remerciements et ses félicitations pour le travail qu'il a accompli durant les 14 années passées à la présidence de la Commission de l'Education Physique et des Sports.

Il lui présente également ses vœux de meilleure santé. Les membres de la Commission se joignent à lui pour ces remerciements et souhaits.

.../...

M. ALLARD porte ensuite à la connaissance des commissaires que lors des prochaines inaugurations d'installations sportives, les manifestations seront placées sous la présidence de M. LUSSIEZ, étant donné que les projets ont été présentés alors qu'il était Adjoint aux Sports.

Cette information a d'ailleurs été communiquée aux membres du Comité de l'Office Municipal des Sports, au cours de leur réunion du 10 Décembre 1969.

C'est dans ces conditions qu'une inauguration des vestiaires installés au stade du Moulin des Moutettes devait se dérouler le dimanche 21 décembre. Toutefois, en raison du mauvais temps qui rend les terrains impraticables, l'inauguration est remise à une date ultérieure.

Stade Roger Salengro

M. DE BECKER renouvelle le souhait de voir le terrain de football du stade Roger Salengro élargi de 2 m de chaque côté.

La Commission enregistre ce souhait et M. ALLARD propose qu'une délégation se rende sur place, le mercredi 7 Janvier prochain à 11 heures, afin de rencontrer le Président de l'A.S. Ampère, M. WASSON, pour discuter avec lui du problème d'élargissement de ce terrain.

Accord unanime des membres.

M. ALLARD informe M. DE BECKER que la salle de sports actuellement en construction sur le stade Roger Salengro, sera terminée très prochainement.

*

* *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 NOVEMBRE 1969

L.O.S.C. - REMONTEE EN DIVISION NATIONALE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

M. ALLARD donne lecture d'une lettre de M. HEURTEAUX qui exprime le désir de voir modifier le procès-verbal de la Commission du 13 novembre dernier, en ce qui concerne cette question.

L'intervention de M. HEURTEAUX étant reconnue de droit, le procès-verbal est modifié de la façon suivante :

" M. HEURTEAUX se déclare nettement défavorable à l'attribution de toute nouvelle subvention.

" C'est ainsi qu'il ne peut admettre les très vives critiques formulées à l'égard de "la ville qui ne s'est pas alignée durant les 5 dernières années".

" Il s'insurge également contre le fait de subventionner une entreprise capitaliste qui a eu des retards de paiement de cotisations sociales de plusieurs années et qui doit encore des arriérés de cotisations à la Sécurité Sociale.

" La Ville de Lille ne peut selon lui, subventionner un patron, encore moins un mauvais patron. "

Après cette modification, le procès-verbal est adopté.

*

* * *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

VISITE DES BASSINS DE NATATION DU 4 NOVEMBRE 1969

Mme DESCAMPS demande la suite qui a été donnée à la visite des bassins de natation effectuée par les membres de la Commission, le 4 novembre dernier.

M. ALLARD lui signale que M. DUFLOT, Architecte en Chef, a été chargé d'une étude pour la construction d'une piscine.

M. LERNOUÏ souhaiterait voir dans chaque école de Lille, un bassin semblable à celui qui est installé dans l'établissement du boulevard Vauban.

M. BACQUART l'informe qu'il n'y a aucune école le permettant actuellement, par manque de locaux.

Les services juridique et immobilier ont été saisis d'une demande visant la recherche de bâtiments disponibles.

Les membres de la Commission souhaitent que, lorsque des questions relatives à la construction ou à l'aménagement d'installations sportives figureront à l'ordre du jour de la Commission, M. BRIFFAULT et M. DUFLOT puissent, dans la limite du temps qui leur reste encore disponible, y assister.

Ils souhaitent également voir la maquette du Centre socio-éducatif et pouvoir visiter la piscine Marx Dormoy, lors d'une réunion de chantier.

M. le Dr LERNOUÏ fait part aux membres de la Commission d'un exemple frappant : les étudiants peuvent fréquenter, quand ils le veulent, et gratuitement, la piscine universitaire.

Il serait donc souhaitable que tous les enfants lillois puissent profiter d'une piscine.

En définitive, les membres de la Commission émettent le désir que des bassins d'apprentissage soient construits et que toutes les mesures soient envisagées afin que ces réalisations s'exécutent rapidement.

*

* *

Extrait du procès-verbal à transmettre :

- 1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux
- 2°) à l'Administration municipale, pour information.

*

* *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

IMMEUBLE BYRRH

M. DASSONVILLE demande où en est la question de l'utilisation de l'Immeuble Byrrh, en salle de sports, question soulevée lors de la réunion de la Commission de l'E.P.S. du 9 avril 1969.

Or, le problème concernant l'ensemble de cet immeuble avait été soumis à l'examen de la Commission du Contentieux du 19 mars dernier au sujet de la vente à la C.U.D.L. en vue de l'aménagement de l'annexe du C.E.G. Mme de Staël, devenu C.E.S.

Par délibération n° 69/6435 du 9 mai 1969, le Conseil municipal a adopté les propositions de vente dudit immeuble à la C.U.D.L.

En conséquence, la Commission émet le voeu que des recherches soient effectuées en vue de trouver une salle omni-sports en remplacement.

A ce sujet, M. DASSONVILLE signale qu'il a été informé d'un transfert éventuel de la Foire Commerciale dans une autre localité et souligne l'intérêt qui en résulterait pour la Ville de Lille si elle pouvait utiliser le Grand Palais en salle de sports dont elle a tant besoin.

M. le Dr LERHOUE suggère de réserver le Grand Palais à l'aménagement d'un Palais des Congrès, afin que cette réalisation ne soit pas implantée en dehors du territoire de Lille.

M. ASTIE, faisant allusion à l'étendue de l'emplacement qui deviendrait ainsi disponible pense que le Grand Palais et le Palais des Congrès pourraient facilement être inclus dans l'enceinte de la Foire.

En conclusion, la Commission souhaite savoir ce qui restera disponible pour une éventuelle utilisation à des fins sportives.

*
* *
*

Extrait du procès-verbal transmis :

- 1°) à la Direction des Services juridique et immobilier pour examen et avis.
- 2°) à l'Administration Municipale, pour information

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

L.O.S.C. - REMONTEE EN DIVISION NATIONALE - INFORMATION -

M. ALLARD porte à la connaissance des membres de la Commission ,
la mission d'information qui lui a été confiée par M. le Maire, au sujet
de la renaissance de la section professionnelle de football.

*

* * *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 18 décembre 1969

SALLE DE SPORTS - Avenue KENNEDY

M. DASSONVILLE signale qu'une délibération, qui doit être présentée au Conseil municipal, est intitulée : Groupe scolaire Kennedy-Salle de sports.

M. DASSONVILLE regrette cette dénomination. Il craint que les clubs rencontrent des difficultés pour fréquenter cette nouvelle salle qui semble ainsi appartenir en propre au groupe scolaire et dépendre des directeurs d'établissements scolaires qui le composent.

Il souhaite que désormais, les délibérations relatives aux salles de sports portent en objet : salle de sports, avec pour seul ~~sc~~ollaire, l'indication du lieu de leur implantation.

F. ALLARD émet le désir que les salles soient essentiellement municipales afin que dans chaque quartier, les clubs puissent les utiliser et pratiquer le plein emploi des installations mises à leur disposition.

Extrait du procès-verbal à transmettre :

- 1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux.
- 2°) à l'Administration municipale, pour information.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE L'O.M.S. DU 10 DECEMBRE 1969

Après avoir pris connaissance du procès-verbal, les membres sont invités à faire part de leurs observations.

M. ASTIE demande à quel point en est l'aménagement de la salle du Palais Rameau.

M. ROBBE informe les membres que la salle est rénovée et que son équipement en matériel sportif est en cours.

Les membres souhaitent que la dotation en équipement sportif se fasse rapidement.

La visite de cette salle est prévue également le 7 janvier prochain, après la visite du stade Salengro.

M. ALLARD signale aux membres de la Commission que M. SOLAL, Chef du Service départemental de la Jeunesse et des Sports, a manifesté le désir de le rencontrer.

Il demande que quelques membres de la Commission assistent à l'entretien prévu avec M. SOLAL.

MM. CAILLIAU, DASSONVILLE et LERNOUET accompagneront M. ALLARD.

- Convocation de l'Assemblée Générale de l'O.M.S.

M. DASSONVILLE se fait l'interprète de nombreux présidents de sociétés sportives en faisant remarquer que l'O.M.S. est considéré comme un organisme fonctionnant trop secrètement et trop discrètement.

M. ALLARD souhaite que les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports soient membres de droit de l'O.M.S.

A la suite de la démission de plusieurs membres du Comité de l'O.M.S. celui-ci se trouve incomplet. Une assemblée générale est donc prévue pour la 2ème quinzaine de mars 1970.

Sous réserve de la question qui fait l'objet d'un rapport spécial, la Commission prend acte des travaux du Comité de l'O.M.S..

*
* *
*

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration Municipale, pour information.

*
* *
*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

69/17 - SUBVENTIONS D'ORGANISATION - SOCIETES SPORTIVES LILLOISES - ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES -

Faisant siennes les suggestions du Comité de l'O.M.S. et après une modification relative à l'attribution de la subvention au C.O.S. "Les Nageurs Lillois", qui a apporté des explications complémentaires, la Commission propose d'accorder les subventions suivantes :

SUBVENTIONS D'ORGANISATION - ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES

<u>DATES DES MANIFESTATIONS</u>	<u>GROUPEMENTS SPORTIFS</u>	<u>SUBVENTIONS PROPOSEES</u>
13 au 15/6/1969	Rencontre L.O.S.C. - Alsdorf (Allemagne) Tennis de Table	500,— F
11, 14, 17 et 18/6/1969	Association sportive - Ecole Barthelot - Lendit	2.200,— F
9/11/1969	Ligue d'escrime de l'Académie de Lille Coupe Ville de Lille	2.000,— F
20/11/1969	Ligue des Flandres de volley-ball Flandres-Belgique	3.000,— F
14/12/1969	Association des Parents d'Elèves des Lycées de Lille Challenge Duthoit (Escrime)	2.000,— F
21/12/1969	C.O.S. "Les Nageurs Lillois" Fête d'Hiver	2.500,— F
	TOTAL :	<u>12.200,— F</u>

*
* *

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

*
* *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

QUESTIONS DIVERSES

ENQUETE SUR LA FREQUENTATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES -

Par circulaire n° 69 892/B du 27 novembre 1969, M. le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, demande de procéder à une enquête sur la fréquentation des installations sportives.

Cette enquête, qui se déroule du 8 au 21 décembre, a pour but non seulement de rechercher le meilleur emploi possible des installations sportives, mais également de déterminer avec précision les principes juridiques, administratifs et financiers d'une politique de plein emploi afin de demander les moyens budgétaires d'y parvenir.

Les résultats de l'enquête seront communiqués ultérieurement aux membres de la Commission.

*
* *
*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

QUESTIONS DIVERSES

TERRAIN D'ANGLE RUE DE LONDRES ET CHEMIN DU BAZINGHIEN

Suite à une visite de la salle de gymnastique rue de Londres, il a été constaté l'existence d'un vaste terrain longeant le chemin du Bazinghien.

Si la totalité de cette parcelle pouvait être réservée à des fins sportives, il serait possible d'y aménager tout un centre sportif répondant aux exigences actuelles.

La Commission émet le souhait que les démarches nécessaires soient entreprises dans ce sens par son Président.

*
* *

Extrait du Procès-verbal transmis à l'Administration Municipale pour information.

*
* *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

QUESTIONS DIVERSES

REQUETE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE PAINLEVE - LILLE

A défaut d'installation municipale pour la pratique du hand-ball, M. FOUCHIER, Président de l'Association sportive Painlevé-Lille, a obtenu du Comité de gestion des installations sportives universitaires, l'autorisation d'utiliser la salle Chatelet, au tarif horaire de 30 F.

En raison du nombre important d'heures d'utilisation, il en résulte chaque année une dépense grevant lourdement le budget de ce groupement.

En conséquence, M. FOUCHIER demande qu'une solution soit recherchée afin de remédier à cette situation.

De plus, M. ALLARD informe les membres de la Commission qu'il a reçu récemment M. FOUCHIER, Président de l'Association Sportive Painlevé-Lille, lequel a manifesté son étonnement de ce que le hand-ball ne soit pas représenté au sein de l'O.M.S.

M. ALLARD a alors fait connaître à M. FOUCHIER que par suite de plusieurs décès et démissions de membres du Comité de l'O.M.S. survenus ces derniers temps, il a l'intention de provoquer, dans le courant du premier trimestre de 1970, une assemblée générale de l'O.M.S., dans le but de combler cette lacune et de faire en sorte que toutes les disciplines sportives soient représentées lors de l'examen des problèmes pouvant les concerner.

Le bureau des Sports est chargé de suivre ces deux affaires.

*

* *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

QUESTIONS DIVERSES

RECHERCHE DE TERRAINS ET DE LOCAUX POUR UTILISATION A DES FINS SPORTIVES -
INFORMATION -

Pour pallier l'insuffisance actuelle de nos installations sportives et remédier à la suppression prochaine de 9 terrains dont 7 de football et 2 de rugby, il a été demandé aux Services Juridique et Immobilier de rechercher d'urgence à Lille ou, à défaut, dans un rayon de 5 à 6 kms de Lille, les emplacements nécessaires à l'implantation de :

- 10 terrains de football et
- 3 terrains de rugby.

Chaque emplacement réservé au football doit avoir au minimum une superficie totale de 17 000 m², de façon à pouvoir contenir le terrain proprement dit : 140 x 100 m, plus les dégagements indispensables pour les vestiaires, sanitaires, etc...

Une superficie de 17 000 m² est également à prévoir pour la pratique du rugby, avec les dimensions suivantes : 140 m x 106 m pour le terrain, le complément étant réservé aux installations annexes.

D'autre part, une parcelle de 20 000 m², susceptible de comporter en son centre : un terrain en stabilisé de 175 m x 100 m pour la pratique de l'athlétisme, du hand-ball, du basket, du volley et sur son pourtour, une piste de 400 m serait nécessaire.

De plus, des locaux devraient être recherchés dans les secteurs : Nord, Centre, Sud ou Sud-Ouest, en vue de l'aménagement de trois salles pour épreuves officielles où le public pourrait être admis, les dimensions à respecter étant les suivantes :

- Volley-ball : 30 m x 15 m - hauteur : 7 m
- Basket-ball : 35 m x 20 m - hauteur : 7 m
- hand-ball : 42 m x 25 m - hauteur : 7 m

La Commission souhaite que ces demandes puissent être satisfaites dans les meilleurs délais.

*

* *

Extrait du proces-verbal transmis à l'Administration Municipale pour information.

*

* *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 18 DECEMBRE 1969

QUESTIONS DIVERSES

Vème EXPOSITION DE LA PISCINE

M. ALLARD informe les membres de la Commission, qu'une conférence traitant des problèmes de la natation scolaire, de la piscine économique, des perspectives du 6ème plan, se tiendra le jeudi 15 janvier 1970 au Palais de C.N.I.T. à Paris.

Il exprime le désir qu'un technicien de la Mairie puisse y assister.

La demande en sera faite à M. l'Adjoint BRIFFAUT.

*
* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05.

*
* * *

La Secrétaire de séance,

N. HERRENG.

Le Président,

R. ALLARD.

Le Directeur des Affaires
scolaires, culturelles et sportives,

J. BACQUART.

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires
culturelles et sportives

3ème Bureau



COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

Procès-verbal n° 21

Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le samedi 17 janvier 1970, à 14 H 30, sous la présidence de M. R. ALLARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. BOUTILLEUX, Conseiller municipal		
DASSONVILLE	"	"
DE BECKER	"	"
Mme DESCAMPS	"	"

Etaient excusés :

MM. ASTIE, Conseiller municipal		
CATILLIAN	"	"
HEURTEAUX	"	"
LERNOUT	"	"
RICHOUX, Secrétaire Général		
BACQUART, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives.		

Assistaient à la réunion :

Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint
MM. ROSSE, Chef du Bureau des Sports
ROBBE, Moniteur-Chef d'éducation physique
Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice

*
* *
*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

PROCES-VERBAL DE LA VISITE DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE LA RUE D'IEINA, DU STADE R. SALENGRO ET DU PALAIS RAMEAU, DU 7 JANVIER 1970.

Les membres de la Commission approuvent ce procès-verbal.

A cette occasion, M. DE BECKER souligne qu'il est regrettable que le sol de la salle du stade R. Salengro soit recouvert d'un revêtement spécial ce qui limitera les utilisations.

Il propose qu'à certaines occasions, le parquet soit protégé par un procédé identique à celui utilisé pendant la Foire Commerciale, c'est-à-dire au moyen de tapis coco fabriqués par la maison Benoit, 2, Villa St Pierre à Charenton.

La Commission émet un avis favorable pour cette proposition.

*
* * *

Extrait du proces-verbal à transmettre :

1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux, pour étude.

2°) à l'Administration municipale, pour information. *CA. du 18.2.70*

*
* * *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

BASSINS D'APPRENTISSAGE DE NATATION

Mme DESCAMPS signale qu'un bassin d'apprentissage pourrait être implanté dans un local de la rue Abolard, ancien dépôt de la C.G.I.T.

La Commission demande donc que des contacts soient pris avec la Direction de la C.G.I.T. pour définir exactement la situation au point de vue propriété des bâtiments.

*

* *

Extrait du procès-verbal à transmettre :

- 1°) à la Direction des Services juridique et immobilier
- 2°) à la Direction des Services de construction et d'entretien des Immeubles Communaux.
- 3°) à l'Administration municipale, pour information. *ca du 18.2.70*

*

* *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

69/18 -- Construction d'un gymnase de type B, rue Gombert - Présentation du projet -- Demandes d'agrément technique et de subventions - Avis.

Parmi les projets d'équipements sportifs rétrocedés récemment à la Ville par la Communauté Urbaine, figure la construction d'un gymnase de type B, à l'angle de la rue Gombert et de la rue Jean sans Peur.

M. André LYS, architecte désigné, a déposé un projet de bâtiment à deux niveaux comprenant :

- au rez-de-chaussée :

- un parking;
- une salle polyvalente de musculation et d'entraînement;
- un local chaufferie - dépôt de matériel.

- à l'étage :

- une salle de 30 x 20 m, susceptible d'être livrée en deux parties égales par un rideau amovible;
- des locaux de rangement de matériel.

Les travaux nécessaires sont évalués à 990.000 F.

*
* * *

Les membres de la Commission des Bâtiments, lors de leur réunion du 14 Janvier 1970, ont proposé de supprimer le parking qui est trop peu important et invité l'architecte à revoir le projet afin d'utiliser au maximum la surface au sol disponible pour les installations sportives et faire plus de place aux locaux de douches et de sanitaires.

Après discussion, la Commission donne un accord de principe sous réserve qu'intervienne ultérieurement une modification du projet par la suppression du parking. Le dossier sera toutefois adressé à l'autorité de tutelle sous sa forme actuelle, afin qu'il soit programmé et subventionné en 1970.

La Commission de l'Education physique et des Sports émet un avis conforme à celui donné par la Commission des Bâtiments, notamment en ce qui concerne la suppression du parking, la modification souhaitée n'intéressant que le rez-de-chaussée de l'immeuble.

*
* * *

Extrait du procès-verbal à transmettre :

1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux

2°) à l'Administration municipale, pour information.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

69/19 - Terrain sis rue de Londres et Chemin du Bazinghien - Aménagement d'un terrain de sports - Demandes d'agrément technique et de subventions - Avis.

Parmi les projets d'équipements sportifs rétrocédés récemment à la Ville par la Communauté Urbaine figure l'aménagement d'un terrain de sports rue de Londres et Chemin du Bazinghien, à proximité du gymnase de type B en cours d'édification.

Sur le terrain, d'une superficie de 18.000 m², sont prévues les installations suivantes :

- 1°) deux plateaux doubles de 39,5 m x 42 m, comprenant chacun :
 - une fosse sablée pour le saut en longueur;
 - deux fosses sablées pour le saut en hauteur;
 - une fosse sablée, avec portique, pour le grimper à la corde;
 - un terrain combiné, en enrobée bitumeux pour la pratique du volley-ball, basket-ball et hand-ball.
- 2°) une aire de lancer de poids collectif
- 3°) une fosse avec deux potences pour le grimper à la corde.
- 4°) une piste d'athlétisme de 200 m en rotgrand. Un parking, des allées de circulation et des espaces verts complètent l'ensemble.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 475.000 F.

* * *

La Commission de l'Education physique et des Sports émet un avis très favorable à l'aménagement d'un terrain de sports, en souhaitant que les installations puissent comporter :

- un terrain de football en rotgrand de 100 m x 60 m
 - un terrain de basket-ball
 - un plateau double d'éducation physique ceinturé d'une piste de 200 m et muni d'installations annexes (sautoirs hauteur et longueur)
 - potences de grimper
 - lancer de poids
 - une piste de vitesse de 100 m
- le tout complété par un parking pouvant contenir 26 voitures.

* * *

M. ALLARD est mandaté par les membres de la Commission pour se renseigner auprès des services du Rectorat en vue d'une éventuelle utilisation des installations sportives universitaires par les clubs lillois et ce en réciprocité puisque les installations municipales sont mises à la disposition d'associations sportives d'étudiants.

* * *

Extrait du procès-verbal à transmettre :

1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux.

2°) à l'Administration municipale, pour information.

*
* *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS - ANNEXE DU PROCES-VERBAL

REUNION DU 17 JANVIER 1970

financé par la ville

MM. ALLARD et DASSONVILLE commentent la réunion qui s'est tenue le samedi 17 janvier 1970, au Service départemental de la Jeunesse et des Sports, dont le compte-rendu figure ci-après :

Etaient présents : MM. SOLAL, ALEXANDRE, RAMAND, HAIE, Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports
ALLARD, Adjoint au Maire
DASSONVILLE, Conseiller Municipal
BOUTILLEUX, Conseiller Municipal
ROBBE, Moniteur-Chef du Service des Sports.

*
* *

En ouvrant la séance, M. SOLAL remercie M. ALLARD et ses collègues d'avoir bien voulu participer à cette réunion.

Il déclare qu'à son arrivée à Lille, il y a 5 ans, il avait estimé insuffisant l'équipement sportif de la Ville ; il justifie par quelques exemples, son appréciation puis rend hommage à l'Administration municipale qui a respecté le programme arrêté en votant les crédits nécessaires à sa réalisation et se félicite que les subventions décidées par ses services en faveur de la Ville de Lille aient permis de mener à bien cette entreprise.

Il déclare avoir été très sensible au gros effort fait par la Ville pour la piscine olympique Marx Dormoy qui sera digne d'une capitale régionale.

A ce sujet, il regrette le manque de publicité sur les réalisations municipales et surtout au sujet de la piscine.

Il souhaiterait que les multiples efforts consentis d'une part par la Ville et d'autre part par ses services soient connus de toute la population et regrette qu'il n'en soit pas ainsi :

- pas de pose de 1ère pierre
- pas de visite officielle
- pas d'inauguration

En résumé, aucune information dans ce domaine.

Il donne comme exemple, le panneau situé à l'entrée du chantier de la piscine Marx Dormoy, qui comporte l'indication suivante "Centre Socio-éducatif - Centre aéré", mais aucune mention susceptible d'indiquer au public la construction d'une piscine olympique.

M. SOLAL signale encore les longs délais qu'apportent les services municipaux pour répondre à une demande officielle d'installation d'une ligne de nage à la piscine Liberté, ligne destinée à séparer les scolaires du public et qui revenait en définitive à 50 frs.

.../...

Restant dans le chapitre des réclamations, il demande :

- qu'à l'avenir, les ouvriers d'entretien des terrains de jeux, retournent le sable des sautoirs lors des examens d'éducation physique.
- à participer à l'élaboration de l'emploi du temps des moniteurs municipaux et à la répartition des salles et terrains de sports.
- il réclame au Palais Rameau, la suppression de la margelle du bassin situé au centre de la salle.
- l'utilisation rationnelle de cet immeuble.

Il demande enfin que les conditions dans lesquelles sont organisées les séances de natation soient entièrement revues.

M. ROBBE répond aux dernières remarques faites par M. SOLAL.

- il veillera à ce que les sautoirs soient régulièrement entretenus. Il importera, toutefois, aux responsables des jurys d'examens de se rapprocher des ouvriers d'entretien.
- il indique exactement de quelle façon sera équipée la salle du Palais Rameau.
- il précise que les séances de natation sont données en priorité aux enfants des classes du cours moyen 1ère année, comme l'a demandé d'ailleurs M. le Directeur Départemental.
- que tous les moniteurs municipaux :
 - 1°) participent à l'encadrement des écoles de sports ouvertes tous les samedis après-midi dans différents quartiers de la Ville.
 - 2°) apportent leur concours à toutes les manifestations scolaires dans le cadre de l'U.S.E.P.
 - 3°) assurent l'éducation physique dans les écoles primaires suivant les demandes établies par MM. les Inspecteurs de l'Education Nationale.

M. ALEXANDRE, Inspecteur, chargé des problèmes d'équipement sportif, prend à son tour la parole pour souligner l'exiguité de certaines salles, notamment : L. Trulin, A. Briand, A. France, Rabelais.

Il souhaite que l'Administration municipale examine rapidement la possibilité de réserver des terrains à des fins sportives, les petits équipements étant à proscrire.

M. ALEXANDRE signale que les Services municipaux semblent ignorer qu'une amélioration des textes permet de réduire sensiblement les délais administratifs.

Il invite l'Administration municipale à organiser avant la fin de l'année, une réunion avec les représentants de tous les services concernés par le 6ème plan.

.../....

Il évoque ensuite le problème de la location de certaines salles et indique que les équipements futurs seront contigus aux établissements scolaires mais, en aucun cas, intégrés à ceux-ci, le plein emploi de l'installation sera ainsi réalisé.

Il juge regrettable, le cas du Lycée Fénelon, Etablissement du second degré, qui ne possède aucune installation sportive. Il regrette par ailleurs, d'avoir dû bloquer l'aménagement de trois salles situées sous la salle de sports du Lycée J. Macé, en raison de la non occupation de ces locaux par les extra-scolaires.

M. ALEXANDRE informe ensuite les membres présents que le concours organisé en vue de la création de piscines mobiles avait donné des résultats satisfaisants.

Il souhaite que la Ville puisse se rendre acquéreur d'une ou plusieurs piscines de ce genre, coût 15 à 20 millions par piscine.

M. ALLARD prend la parole pour souligner que tous ces problèmes ne lui ont pas échappé et demande en particulier à M. ALEXANDRE, de bien vouloir prévoir une réunion au cours de laquelle la question "Piscines" serait à l'ordre du jour.

Par ailleurs, il signale qu'il a envisagé une refonte complète de l'Office Municipal des sports et qu'une assemblée générale de cet organisme est prévue pour la 2ème quinzaine de mars.

Il demande à MM. les Inspecteurs de bien vouloir assister à cette importante séance au cours de laquelle ils pourraient jouer le rôle de "Commissaires du Gouvernement".

Il annonce la parution prochaine d'une lettre trimestrielle.

Il verra la question du panneau placé à l'entrée du chantier Marx Dormoy.

Il déclare enfin que toutes les questions évoquées seront examinées avec le plus grand soin.

Pour terminer, M. SOLAL souhaite une réunion dans les 15 jours à venir, à laquelle participeraient MM. les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, les responsables municipaux de l'équipement sportif de la Ville de Lille, en vue d'un examen des affaires en cours.

Souhaite également une seconde réunion au cours de laquelle les problèmes suivants seront examinés :

- Utilisation des installations sportives
- Calendrier
- Moniteurs d'Education Physique
- Piscines
- Associations.

Séance levée à 12 H 30.

* *

Extrait du procès-verbal à transmettre à l'Administration municipale, pour information. *C. A. du 16.2.70*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

Ainsi que l'a souhaité M. SOLAL, M. ALLARD recevra bien volontiers les responsables de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports, en vue d'une mise au point des problèmes examinés.

Il estime toutefois que le nombre des participants à cette réunion ne doit pas dépasser 12 à 15 personnes.

La représentation municipale pourrait comporter :

- les Adjointes délégués aux Immeubles Communaux, à la Jeunesse et aux Sports, aux Espaces Verts.
- une délégation des Commissions intéressées.
- M. le Secrétaire Général

- Les chefs des services municipaux intéressés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

N. HERRENG

R. ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
scolaires, culturelles
et sportives

3ème bureau



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 AVRIL 1970

Le 28 Avril 1970, à 9 heures, M. Raymond ALLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Education Physique et aux Sports, a reçu une délégation du Comité directeur du Lille-Olympique-Sporting-Club et du Comité de Soutien au L.O.S.C.

Etaient présents :

MM. BARBIEUX - Président du L.O.S.C.
DELOBEL - Vice-Président
DELANNOY - Vice-Président
LECLERCQ - Membre du Comité
DEZWARTE - Président du Comité de Soutien
DEBUT - Membre du Comité de Soutien
DESCHOOBT - Membre du Comité de Soutien
DUTRIAUX - Membre du Comité de Soutien
VANHEMS - Membre du Comité de Soutien

Assistait à la réunion :

M. ROSSE - Chef du Bureau des Sports

*
* *
*

En ouvrant la séance, M. ALLARD interroge d'abord M. DESCHOOBT afin de savoir où en est la question de la grande manifestation dont le Comité de Soutien est à l'origine.

M. DESCHOOBT indique que l'organisation est en pleine activité et que le Comité aura à solliciter divers entretiens pour l'examen de nombreux détails dont il est encore trop tôt pour en discuter.

M. DUTRIAUX précise que cette manifestation se fera dans le cadre de la Foire de LILLE et qu'elle commencera le 14 Mai pour se terminer le 25. Le Comité est assuré de la présence pendant cette période de trois animateurs connus dont Guy LUX.

M. ALLARD invite alors les membres du Comité de Soutien à se rapprocher de lui en cas d'ennuis.

M. DUTRIAUX ajoute que le Comité aura certainement besoin des services de la Ville pour l'installation d'un podium Place du Général de Gaulle.

.../...

M. DESCHODT insiste sur le fait qu'il faudra prévoir une installation de grandes dimensions en raison du nombre très important de spectateurs attendus.

M. ALLARD s'adresse ensuite aux membres du Comité directeur du L.O.S.C. en leur rappelant l'entretien qui leur a été accordé par M. le Maire, puis l'instauration d'un climat favorable survenue avec la création du Comité de Soutien et le succès magnifique remporté avec le match spectaculaire : ANDERLECHT - MARSEILLE.

Le problème du L.O.S.C. a pris une dimension communautaire sinon métropolitaine.

M. ALLARD rappelle la situation devant laquelle il était placé lors de sa nomination en qualité d'adjoint délégué à l'Education Physique et aux Sports le 19 Novembre 1969 et donne lecture de quelques extraits de rapports et de procès-verbaux relatant les discussions intervenues en ce qui concerne notamment :

- le paiement des 3ème et 4ème trimestres de la subvention de 1969;
- le principe du maintien de la subvention de 160.000 F. allouée au L.O.S.C. depuis 1967.

M. ALLARD ajoute que le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte d'exploitation de la saison 1967/1968.

M. ALLARD souligne aux dirigeants du L.O.S.C. qu'il sera leur porte-parole pour l'aide financière qu'ils doivent solliciter et leur demande de lui fournir des arguments très valables pour présenter son rapport devant les commissions compétentes, tout en faisant remarquer que M. le Maire est loin de leur être défavorable.

M. BARBIEUX attire l'attention de M. ALLARD sur le compte d'exploitation de la saison 1968/1969 qu'il a adressé à M. LUSSIEZ le 8 Septembre 1969. Tout en faisant ressortir les chiffres les plus justes, le déficit s'est sensiblement aggravé par rapport à la saison précédente puisqu'il s'élève à 577.472 F contre 53.305 F. Ceci provient de ce que le L.O.S.C. ne possède que des joueurs amateurs.

Reprenant alors les termes de sa lettre du 5 Novembre 1969, M. BARBIEUX cite quelques exemples de grandes villes où des subventions annuelles allant de 60 à 90 millions, ont été attribuées aux clubs leur permettant ainsi de recruter des joueurs de valeur, et donne la comparaison sur le nombre de spectateurs fréquentant les stades :

	<u>Saison 1968/1969</u>	<u>SAISON 1969/1970</u> après 10 matches
MARSEILLE	12.916	23.410
St ETIENNE	12.477	13.920
STRASBOURG	6.823	15.764
LYON	6.768	13.597
NANCY	5.370	8.862

M. BARBIEUX cite encore le cas de VALENCIENNES où le club bénéficie chaque année d'une subvention de 30 millions et fait remarquer qu'une équipe professionnelle ne peut vivre qu'à partir du moment où une aide substantielle lui est accordée.

.../...

M. BARBIEUX donne ensuite quelques précisions sur l'aide financière qu'il sollicite de la Ville et qui pourrait se répartir comme suit, pour les trois années à venir :

- pour la première année : 800.000 F. à considérer comme un minimum
- pour la deuxième année : 500.000 F.
- pour la troisième année : 500.000 F.

M. ALLARD répond aux déclarations de M. BARBIEUX en faisant remarquer que l'on ne peut comparer que des choses comparables et il s'interroge aux fins de savoir si les administrateurs du L.O.S.C. connaissent bien les données de la convention. Il se propose d'en donner lecture car, dit-il, M. le Président BARBIEUX vient de parler de 30 millions de VALENCIENNES et peut-être que nous allons vous démontrer après chiffres sur table que ce n'est pas 30 millions que nous vous accordons, mais bien au-delà.

M. ALLARD rappelle les pourparlers qui ont eu lieu en 1969 et il souligne que ce travail est à réactualiser. A noter toutefois que dans cette entreprise, l'effort de volonté manifesté par les dirigeants du L.O.S.C. et du Comité de Soutien de vouloir en sortir par eux-mêmes, lui sera d'une aide considérable.

M. DELOBEL intervient alors pour préciser le but de la visite qui n'a pas pour objet de soustraire systématiquement de l'argent, pour la bonne raison que les dirigeants du L.O.S.C. sont eux-mêmes des contribuables et fait observer que les membres du Comité directeur sont conscients de ce qu'est la gestion d'un club de football. Il insiste sur le fait que ce sport est solidement implanté dans l'esprit des gens et surtout des Lillois et évoque l'évolution des loisirs, la part importante que la Ville doit prendre dans cette évolution, afin de ne pas laisser s'éloigner les sportifs de sa localité et en arrive aux risques financiers, lesquels sont supérieurs aux moyens dont disposent les dirigeants, car la constitution d'une bonne équipe nécessite l'acquisition de joueurs de valeur, qui n'est pas toujours probante, mais qu'il faut néanmoins rémunérer ces joueurs pendant trois ans, durée normale des contrats.

M. DELOBEL pense qu'il serait souhaitable que la Ville de LILLE essaye de reprendre sa place parmi les villes les mieux classées dans ce domaine sportif.

M. DEBUT indique que des places ont dû être refusées lors du match ANDERLECHT - MARSEILLE et rappelle le souvenir de la grande équipe de LILLE, raison pour laquelle les dirigeants tiennent à repartir sur des bases solides afin de présenter un spectacle de choix. L'idée est ambitieuse, dit-il, mais nous devons la tenter avec un maximum d'arguments pour réussir.

M. ALLARD reconnaît qu'une ville aussi importante que LILLE ne peut faire du médiocre, ce qui se résume à rechercher la prospérité pour le L.O.S.C. dont les supporters ont été gâtés lors des bonnes années avec les succès remportés en Coupe de France et en Championnats de France. Il est persuadé qu'une bonne équipe aura son fidèle public et peut-être même un public régional nombreux.

Soulignant les efforts déjà réalisés par la Ville de LILLE à l'égard du L.O.S.C., M. ALLARD donne lecture de la convention du 18 Juillet 1967 et insiste tout particulièrement sur l'article 8 qui stipule :

.../...

"La Ville prendra à sa charge l'entretien du stade et de ses installations ainsi définies :

- " - Entretien des bâtiments et tribunes et locaux annexes, des clôtures, des voies d'accès au stade et du parking, à l'exclusion des supports de publicités;
- " - Entretien des installations sanitaires (douches et W.C.) et du matériel de chauffage, ainsi que des branchements et écoulements d'eau et d'égouts;
- " - Gros entretien du terrain (regazonnement, drainage, etc ...);
- " - Achat et réparations du matériel utilisé pour les pelouses, tel que tondeuses, traceurs, etc

" De son côté, le L.O.S.C. prendra à sa charge le gardiennage du stade, les frais d'entretien du logement du gardien, ainsi que les prestations et charges inhérentes à l'occupation de la conciergerie (eau - gaz - électricité, - vidange, etc ...)"

C'est alors qu'intervient une longue discussion sur le cas de Mme GORET, Concierge du stade Henri Jooris, sans qu'apparaisse la moindre possibilité d'aboutissement à une solution pour le moins équitable vis à vis de l'une ou de l'autre des parties en cause.

M. ALLARD fait l'analyse de cette entrevue qu'il considère comme très importante car elle a eu pour objet de définir la nature des rapports que la Ville de LILLE va avoir avec les dirigeants du L.O.S.C. et du Comité de Soutien et pense que la manifestation spectaculaire prévue en Mai aura un plein succès. Il ajoute qu'en-dehors des recettes financières qui sont très intéressantes, c'est l'impact sur la foule qui sera le plus important.

M. ALLARD indique aux représentants du Comité de Soutien qu'ils ne doivent pas hésiter à faire une grande publicité sur les résultats de leur manifestation qui seront la juste récompense de leurs efforts.

M. DESCHODT précise que les résultats seront communiqués au fur et à mesure de façon que la population soit bien informée sur la destination des fonds que le Comité aura pu recueillir.

Pour conclure, M. BARBIEUX rappelle que la subvention municipale doit être importante et il insiste sur le caractère d'urgence de la décision à intervenir, ce à quoi M. ALLARD répond qu'il est dans ses intentions d'agir avec la plus grande diligence.

Séance levée à 11 h 15.

Le Secrétaire de séance,

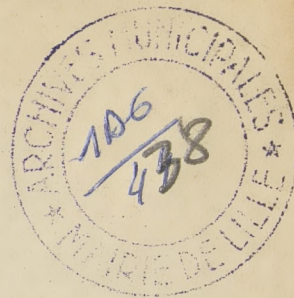
P. ROSSE.

L'Adjoint délégué
à l'Education Physique et aux
Sports,
Raymond ALLARD.

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
Scolaires, Culturelles
et Sportives

3ème Bureau



COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 11 Juin 1970

PROCES-VERBAL

Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le jeudi 11 Juin 1970 à 18 h 30, dans le Cabinet de M. le Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, sous la présidence de M. Raymond ALLARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. ASTIE - Conseiller Municipal
CAILLIAU - Conseiller Municipal
DE BECKER - Conseiller Municipal
Mme DESCAMPS - Conseiller Municipal
HEURTEAUX - Conseiller Municipal
LERNOUT - Conseiller Municipal

Etaient excusés :

MM. BOUTILLEUX - Conseiller Municipal
DASSONVILLE - Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion :

Mlle INGLEBERT - Secrétaire Général Adjoint
M. BACQUART - Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
M. ROSSE - Chef du Bureau des Sports
M. ROBBE - Moniteur-Chef d'Education physique
Secrétaire de séance : Mme HERRENG - Rédactrice

M. ALLARD ouvre la séance en donnant connaissance à ses collègues des avis émis la veille par les membres du Comité de l'Office municipal des sports qui avaient été appelés à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 11 Juin 1970

DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 1970

Faisant siennes les suggestions du Comité de l'Office municipal des sports qui a examiné les demandes de subvention de fonctionnement - année 1970 - la Commission propose d'accorder les subventions suivantes :

Noms des Sociétés	Activités sportives	Licenciés	Points	Sommes
Boule sportive Moulins Lille	Boule ferrée	74	74	430
Amicale H.B.M. Faubourg de Béthune	Boule ferrée	32	32	185
Pétanque lilloise	Boule ferrée	101	101	590
Union Nautique de Lille	Aviron	154	308	1825
Canoë-Club-Lillois	Canoë-Kayak	40	40	255
Boxing-Club des Flandres	Boxe	37	74	430
Cyclo-Club Lillois	Cyclisme	17	34	200
Etoile Cycliste Lilloise	Cyclisme	21	42	265
Salle d'Armes Toussaint	Escrime	158	316	1840
Entente sportive Louvière-Pellevoisin	Football	66	132	770
Racing Club des Bois-Blancs	Football	57	114	665
A.S. des Sapeurs-Pompiers	Football-Volley	47	94	570
Sté Gymnastique "St Maurice Fives"	Gymnastique	200	600	3530
Foyer de Jeunes "La Bruyère - Malot - Painlevé"	Hand-ball	102	204	1190
Sté Hippique Nationale Lille	Sports Equestres	201	201	1170
Tennis Club Lillois	Lawn-tennis	174	348	2030
Club sous-marin du Nord	Plongée s/marine	88	176	1025
Cercle St Louis Sports	Tennis de table	24	48	280
Sté de tir à l'arc "L'Ancienne Alliance"	Tir à l'arc	85	85	495
Boule sportive de l'Esplanade	Boule ferrée	52	52	300
Boule de Wazemmes	Pétanque	52	52	300
Cercle nautique "Les Pupilles de Neptune"	Natation	81	243	1435
Club municipal "Les Lutteurs Lillois"	Lutte	79	158	920
Totaux :		1942	3528	20700
<u>Groupements omni-sports</u>				
L.U.C.	Athlétisme	46	138	
	Aviron	35	70	
	Basket	74	148	
	Equitation	71	71	
	Escrime	117	234	
	Football	64	128	
	Hand-ball	93	186	
	Hockey	132	264	
	Judo	124	248	
	Lawn-tennis	70	140	
	Natation	306	918	
	Parachutisme	91	182	

Plongée s/marine	43	86	
Rugby	75	150	
Volley	71	142	
Yachting-voile	43	43	

Totaux : 1455 3148 18.350

A.S. P.T.T.

Football	107	214	
Basket	120	240	
Volley	80	160	
Hand-ball	17	34	
Athlétisme	175	525	
Tennis de table	48	96	
Lawn-tennis	181	362	
Haltérophilie	54	108	
Boules pétanque	62	62	
Judo	283	283	

Totaux : 1127 2084 12.150

O.S.F.

Basket	18	36	
Boxe	14	28	
Football	78	156	
Lutte	43	86	
Boule ferrée	33	33	

Totaux : 186 339 1.980

L.O.S.C.

Football	167	334	
Basket	42	84	
Volley	40	80	
Tennis de table	19	38	
Cyclisme	20	40	

Totaux : 288 576 3.360

Fédérations scolaires

A.S.S.U.
U.S.E.P.
U.G.S.E.L.

2919	2919	17.020
1306	1306	7.610
1896	1896	11.070

Totaux : 6121 6121 35.700

Fédérations affinitaires

U.S.T.
U.F.O.L.E.P.

700	1400	8.160
2133	4266	24.870

Totaux : 2833 5666 33.030

RECAPITULATION

Sociétés lilloises
Sociétés omni-sports
Fédérations scolaires
Fédérations affinitaires

1942	3528	20.700
3056	6147	35.840
6121	6121	35.700
2833	5666	33.030

13.952 21462 125.270

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 11 Juin 1970

Cotisation à la Fédération nationale des Offices municipaux des sports

La Commission émet un avis favorable pour le versement de la cotisation de la Ville à la Fédération nationale des Offices municipaux de sports pour l'année 1970, soit 450 F.

Rapport à transmettre au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 11 Juin 1970

SUBVENTIONS D'ORGANISATION AUX SOCIETES SPORTIVES LILLOISES - ANNEE 1970 -
1ère partie

Compte tenu des précisions apportées pour la constitution des dossiers, les membres de la Commission proposent les attributions ci-après. Ils souhaitent que désormais les associations sportives n'omettent pas de préciser lors de l'annonce d'une manifestation que celle-ci est placée sous le patronage de la Ville de Lille, quand la dite manifestation fait l'objet d'une demande de subvention d'organisation.

Dates des manifestations	Groupements sportifs	Subventions proposées
1er février 1970	Union des Sports Travailleurs Cross départemental	2.400
8 février 1970	Etoile cycliste lilloise Grand Prix Marcel Bertrand	1.400
1er Mars 1970	Ligue d'Escrime de l'Académie de Lille Rencontre Franco-Belge	2.000
28, 29 et 30 Mars	A.S. des P.T.T. Journées des Jeunes Footballeurs	1.000
28 et 29 Mars 1970	A.S. des P.T.T. Critérium national des P.T.T. Basket	1.000
11 et 12 Avril 1970	Comité régional de la Fédération française de gymnastique éducative et volontaire "Les Journées Debeyre"	2.750
26 Avril 1970	Lille Université Club Challenge "1.500 m du LUC" natation	3.000
2 et 3 Mai 1970	Boule ferrée de la Place Casquette Concours international - Grand Prix de la Ville de Lille	3.500
24 Mai 1970	Compagnie d'arc "Jeanne Maillotte" Championnat des Flandres de tir	1.000
1, 2 et 3 Mai 1970	Comité des Flandres de la F.F. HALTEROPHILE et Culturiste - Finale des Championnats de France	4.000

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 11 Juin 1970

EDITION D'UN ANNUAIRE POUR LA VULGARISATION DE L'ACTION MUNICIPALE EN FAVEUR DU SPORT

M. ALLARD fait part aux membres de la Commission de son intention de demander que la Ville fasse éditer un annuaire à l'intention de l'Office Municipal des Sports.

Imitant en cela ce qui a déjà été réalisé dans certaines grandes villes françaises : BORDEAUX - NANTES - ANGERS etc ..., cette publication reprendrait : a) l'action de la municipalité en faveur du sport - b) l'octroi des subventions de fonctionnement et d'organisation - c) la liste des sociétés sportives lilloises - d) des articles sur différentes disciplines sportives avec photos et de la publicité.

La confection de cet ouvrage pourrait être confiée à l'Office de Presse et d'Edition dont le siège est à PARIS, dans des conditions très avantageuses pour la Ville puisque, sans aucune participation financière, celle-ci recevrait :

- 1°) 3.000 exemplaires gratuits de l'annuaire;
- 2°) une somme de 3.000 F. qui serait versée en deux fois.

Les membres de la Commission se déclarent satisfaits de cette initiative qui accentuera le caractère d'information et de rayonnement de nos sociétés sportives.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 11 Juin 1970

LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB - COMPTE D'EXPLOITATION - SAISON 1968/1969

M. ALLARD donne lecture de l'analyse qui est faite suivant le convention du 18 Juillet 1967.

Il souligne que la Commission des Finances a déjà examiné ce compte d'exploitation de la saison 1968/1969 du L.O.S.C., au cours de sa réunion du 12 Mai 1970, lequel s'établit comme suit :

A - Résultats de la saison 1968/1969

Rubriques	Saison 1968/1969
<u>Produits et recettes</u>	
1°) Recettes brutes de matches à domicile	568.174,25
2°) Recettes perçues sur matches à l'extérieur	119.163,45
3°) Part de recettes sur le match de coupe de France	3.118,60
4°) Subvention municipale	160.000,00
5°) Publicité	41.128,52
6°) Dons	13.664,18
7°) Abonnements et parkings	39.850,00
8°) Divers (livres d'or, écussons)	21.951,54
Total	(A) 967.050,54
<u>Frais et charges</u>	
9°) Part des recettes à domicile, revenant aux clubs visiteurs	100.113,45
10°) Frais d'organisation directs de matches à domicile	43.718,29
11°) Quote-part nette de recettes revenant au G.C.A.	28.450,10
12°) Frais de personnel et charges sociales	673.985,08
13°) Frais de déplacements, voyages, missions	137.911,37
14°) Impôts et taxes	59.655,21
15°) Frais directs de la section amateurs	80.143,20
16°) Loyer municipal des installations Jooris	10.000,00
17°) Autres dépenses de fonctionnement	40.925,20
18°) Dépréciation du patrimoine joueurs	365.716,18
19°) Dépréciation du matériel et mobilier	3.905,26
Total	(B) 1.544.523,34
- <u>Perte nette d'exploitation de la saison (B - A)</u>	577.472,80

B - Bilan au 31 Juillet 1969

ACTIF		PASSIF	
Valeurs immobilisées	721.370,00	Prêts et avances reçus	1.660.078,11
Valeurs réalisables	140.666,96	Autres dettes (échues ou non échues)	268.195,28
Valeurs disponibles	4.662,91		
Résultats déficitaires	1.061.573,52		
- cumul au 31.7.67	430.795,30		
- de la saison			
67/68	53.305,42		
- " 68/69	577.472,80		
Total	<u>1.928.273,39</u>	Total	<u>1.928.273,39</u>

Les membres de la Commission prennent acte du compte des opérations financières arrêté au 31 Juillet 1969 de l'association du L.O.S.C.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 11 Juin 1970

LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB - Reconduction de la subvention de 160.000 F.

La Commission considère qu'il y a lieu de reconduire la subvention annuelle de 160.000 F. au L.O.S.C., au titre de l'exercice 1970.

Finances. Extrait du procès-verbal à transmettre à la Direction des

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 11 Juin 1970

LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

M. ALLARD informe les membres de la Commission qu'il a reçu une lettre émanant de M. BARBIEUX par laquelle il sollicite de la Ville une aide financière exceptionnelle de 80 millions d'anciens francs.

Le Président fait part de la participation financière de la Ville depuis 1957 :

- acquisition des terrains et des installations	338.122
- travaux généraux, éclairage	1.417.500
- travaux en régie	50.000
- subventions	1.450.000
- publicité	146.520
	<hr/>
Total	3.402.142 F. =====

M. ALLARD signale qu'un effort a été entrepris pour le renouveau du L.O.S.C. mais que la campagne se solde par un rapport de 10 millions A.F. sur les 200 escomptés.

Il invite les membres à donner leur avis sur cette question délicate.

Après avoir entendu un exposé de M. CAILLIAU sur le sport professionnel en général et sur la mentalité du joueur professionnel en particulier, la Commission se range à l'avis de M. HEURTEAUX estimant qu'il y a lieu de marquer sa volonté de ne pas laisser s'effondrer le L.O.S.C. mais qu'il appartient au Conseil Municipal d'agir avec beaucoup de prudence.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des Finances.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration Municipale.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 11 Juin 1970

QUESTIONS DIVERSES

JEUx SANS FRONTIERES

M. ALLARD informe la Commission que 25 jeunes gens et jeunes filles de Lille et environs participeront à l'émission de l'O.R.T.F. "Jeux Sans Frontières", qui se dérouleront à NAMUR, le 8 Juillet prochain.

De la propagande est faite pour trouver des candidats valables dans chaque sport, une sélection sera effectuée par la suite.

CENTRE MEDICO-SPORTIF

M. CAILLIAU remercie au nom de la Fédération française de cyclisme les responsables du Centre médico-sportif qui ont permis les visites médicales gratuites des cyclistes du Comité Flandre-Artois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

La Secrétaire de séance,

N. HERRENG.

Le Président,

Raymond ALLARD.

VILLE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires,
culturelles et sportives

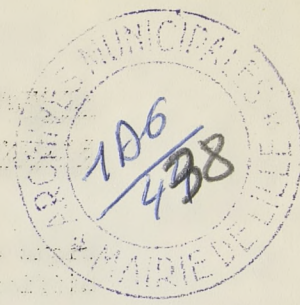
3ème Bureau

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE

ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

PROCES-VERBAL



Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports se sont réunis à l'Hôtel de Ville; le lundi 28 septembre 1970 à 16 heures, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de M. Raymond ALLARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. ASTIE, Conseiller Municipal
BOUTILLEUX, Conseiller Municipal
DASSONVILLE, Conseiller Municipal
Mme DESCAMPS, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

MM. CAILLIAU, Conseiller Municipal
DE BECKER, Conseiller Municipal
HEURTEAUX, Conseiller Municipal
LERNOUT, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion :

Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint
M. BACQUART, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
M. ROBBE, Moniteur-Chef d'Education Physique

Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice

M. ALLARD ouvre la séance en soulignant que la tâche de ce jour sera, en partie, simplifiée puisque les membres de la Commission étaient présents à la réunion de l'Office Municipal des Sports du 24 septembre 1970.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 JUIN 1970

M. DASSONVILLE pose une réclamation en ce qui concerne l'attribution de la subvention de fonctionnement de l'A.S. P.T.T. section judo. La rectification ayant été apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

.../...

ENQUETE EFFECTUEE DU 12 AU 27 MAI 1970 DANS LES ECOLES PRIMAIRES SUR LES
BESOINS EN MATIERE D'EDUCATION PHYSIQUE - RESULTATS - INFORMATION

Cette enquête a été effectuée par M. ROBBE et un Conseiller Pédagogique qui sont passés dans toutes les écoles de la Ville afin de discuter des difficultés rencontrées par les chefs d'établissement.

Un imprimé-questionnaire avait été envoyé préalablement à chaque directrice et directeur par les soins du Service départemental de la Jeunesse et des Sports.

L'emploi du temps des moniteurs municipaux d'éducation physique a été établi pour la rentrée scolaire. Un changement interviendra au 1er janvier, un concours pour le recrutement de trois aides-moniteurs étant prévu dans le courant de ce trimestre.

M. ROBBE énumère les demandes formulées par Mmes les Directrices et MM. les Directeurs lors de son passage.

Groupes scolaires	Nombre de classes dans lesquelles les moniteurs E.P. municipaux doivent assurer l'E.P.	Nombre d'heures accordées	Installations utilisées	Demandes diverses	Suite donnée
Monge Boufflers	2 CP CP	3	Terrain et salle de l'Hôtel de Ville	Installations sportives dans la cour (sautoirs-portiques)	Note établie
Saint Exupéry Jules Renard	2 FE CP 1 CM2	4 2	Salle du groupe	Utilisation des douches	D'accord
Montesquieu Descartes	1 CE2 2 CM2 CE2	2 4	Salle du groupe Château Lemoine Square P. Legrand	Remise en état de la salle Vérification d'une poutre	Bon établi Signalé au service des Espaces Verts
Récamier		3	Salle de l'Hôtel de Ville		
A. Thierry F. Launay	1 CP 2 CE2 CM2	2 4	Salle et plateaux du groupe scolaire	Tracés dans les cours	
Montaigne	2 FE CE2	3	Stade Jean Bouin Salle A. Carrel	Utilisation de la salle A. Carrel	Fait
Jules Ferry Mme de Sévigné	3 CM2 CM1 CE2 2 FE CE2 (CM1 CM2)	6 4	Stade des Alouettes	Maison G. Lyon	En cours
Maintenon Vauban	2 CM2 CE2 1 CM2	4 2		Palais Rameau Maintenon (arbre) L.O.S.C.	Bon établi Stade utilisé
Littré	4 CM2 CE1 CE2 CM1	8	Salle Ph. de Girard		
Lavoisier	1 CE2 CM1	2	Salle Ph. de Girard		
Desbordes-Valmore	4 CM2 CM2 CM1 CP	8	Salle H. Boucher		.../...

Groupes scolaires	Nombre de classes dans lesquelles les moniteurs E.P. municipaux doivent assurer l'E.P.	Nombre d'heures accordées	Installations utilisées	Demandes diverses	Suite donnée
Hélène Boucher	3 CM2 CE2 CP	6	Salle du groupe scolaire	Ratelier pour poteaux de volley-ball	Bon établi
G. Guynemer	1 CM2	2			
Branly	2 CE1 FE	6	Salle Halle aux Sucres	Salle A.S.E.L.	Nécessaire fait
Pascal	2 CE2 FE	6		Tracés des terrains	
Legouvé	3 CM2 CM1 CE2	6	Halle aux Sucres		
Diderot	2 CM2 FE	2	Salle Halle aux Sucres		
Lamartine	2 FE CEA	2			
Condorcet	2 CE1 FE	4			
Pasteur	7 CM1 CP CE1 CM2 CM2 CE1 CE2	15	Salle Sébastopol Salle de l'Hôtel de Ville	Aménagement du terrain St Michel	sera aménagé en plateau E.P.
Michelet	2 CM2 CP			Poutre mini-basket	Bon établi
Jean Moulin	3 CM2 CE2 FE	4	Salle du groupe scolaire	Clés porte extérieure	reçues
L. Pergaud	1 FE	2			
Berthelot	2 CM2 CM1	4	Salle de la Marbrerie	Bar Salle Marbrerie	Fait
Jules Verne	4 CP CE2 CE1 CE1	8		Ancienne cantine P. Legrand à voir	propreté publique
Lakanal	3 CM2 CM2 CE2	6	Salle de la Marbrerie	Bar Salle Marbrerie	fait
Campan	3 CM1 CE2 CE1	6	Stade A. de la Forge	mini-basket - sautoir - Don suisse (centre social de Fives) stade Ballet.	mini-basket reçu de l'O.S.F. Autorisation reçue

.../...

Groupes scolaires	Nombre de classes dans lesquelles les moniteurs E.P. municipaux doivent assurer l'E.P.	Nombre d'heures accordées	Installations utilisées	Demandes diverses	Suite donnée
A. Samain L. Trulin	0 1 CM2	2	Gymnase L. Trulin et Stade Martinet	demande de supprimer les cloisons dans les classes provisoires Fermer le préau de l'école A.Samain	Note adressée à M. BRIFFAUT
Ampère Boucher de Perthes	1 CM2 1 F.E.	2 2	Salle rue d'Iéna Salle Baggio Stade Roger Salengro		
Viala	5 F.E. CE2 CE1 CP PERFECT.	12	Salle de classe aménagée	Aménagement, en plateau d'E.P. de la cour de l'école Voltaire	Note adressée à M. BRIFFAUT
Séverine André Chenier	3 CM2 CP 2 CE2	6 4	Plateau E.P. du groupe Salles L. Trulin et rue de Londres	Demande d'utilisation de la salle Chatelet	Impossible (réponse de M. VERRIEST ASSU)
Arago	3 CM1 CE2 CP	6	Salle Baggio Salle Bd de Strasbourg	Salle A.S.P.T.T. Bd V. Hugo	à revoir
Jacquard	4 CM2 CM1 CE1 CP	9	Salle de la Mairie	Salle du Cinéma Marivaux	nécessaire fait les écoles utilisent cette salle
Edgar Quinet Rollin	5 CE2 CP CM2 CE1 CM2 CE2 2 CE2 CM1	12 6	Salle du groupe scolaire Stade Noël d'Hérain	Aménagement d'un accès extérieur pour salle gymnastique 2 paniers basket dans la cour des filles	Note adressée à M. BRIFFAUT Bon établi
J.B. Clément E. Lalo	9 CE2 CE2 CP CM1 CM1 CP CE1 CM2 CP	15	Terrain et salle de l'Hôtel de Ville	Installation de crochets d'attache sous le préau Cloison mobile pour transformer un préau en salle d'E.P.	Bon établi Note adressée à M. BRIFFAUT

.../...

Groupes scolaires	Nombre de classes dans lesquelles les moniteurs E.P. municipaux doivent assurer l'E.P.	Nombre d'heures accordées	Installations utilisées	Demandes diverses	Suite donnée
Jeanne Maillotte V. Duruy	1 { CM2 FE CM1 2 {	6	Terrain et salle de l'Hôtel de Ville	Cinéma rue de Wazemmes Salle A.S.P.T.T. 1 sautoir près du jeu de boules 1 salle libre à aménager dans l'école	Fait à voir
Sophie Germain	4 CM2 CM2 CP	3	Palais Rameau	Salle à aménager Bd de la Liberté	Note adressée à M. BRIFFAUT
Plein Air		15	Ecole	Voir pour la Carnoy	Fait
Cabanis Paulin Parent	3 CM2 CE2 FE 1 CM1	6 1	Salle Cabanis Salle de la Marbrerie		
Renan	4 CE2 CE1 CP CP	6	Salle de classe aménagée Salle du groupe Briand-Buisson		
Turgot	2 CM2 CE1	6	Stade de l'Arbrisseau		
A. Briand F. Buisson	2 CM2 CP 2 FE CM2	5 6	Salle du groupe Stade de l'Arbrisseau	Aménagement du terrain situé derrière le groupe scolaire	
M. Sambat A. France	4 CE2 CM2 CM2 7 FE CM1 CM2 CE1 CM2 CE2 CP	6 12	Salle et plateau du groupe	Aménagement d'un terrain situé rue du Buisson Pose de porte-manteaux dans la salle de gymnastique Nettoyage du bac à sable du plateau d'E.P. et recharger en sable	inscrit au plan note établie " " " "

.../...

Groupes scolaires	Nombre de classes dans lesquelles les moniteurs E.P. municipaux doivent assurer l'E.P.	Nombre d'heures accordées	Installations utilisées	Demandes diverses	Suite donnée
A. Rousseau	3 FE CE2 CE1	6	Salle et plateau du groupe scolaire	Terrain A. de la Forge	d'Accord
Mme Brunchvicg	3 CE2 CM2 CM1	6		Nettoyage et remplissage du bac à sable du plateau d'E.P.	Bon établi
Dupleix	1 FE	3	Locaux St Gabriel	Locaux Chateau Lemoine	d'accord
Me Roland	2 (FE CM2 CE1 CE2)	6	Mme Roland	Matériel C.E.G. pour écoles - primaires	fait
H. Malot	1 CE2	3	Salle et plateaux du groupe scolaire	Poutres à réparer (plateaux d'E.P.)	Bon établi
Painlevé	1 CP			Globe à resceller	fait
Rabelais	1 CM2	2	Salle et plateau du groupe scolaire		
Mme Curie	2 CM2 CM1	4			

Des conventions seront à passer avec la Société Fives-Lilles-Cail, les P.T.T. et l'E.D.F. E.G.F. : ces trois organismes mettent des installations à la disposition de la Ville pour que les scolaires puissent y pratiquer l'éducation physique.

Des terrains qui appartiennent à la Société Fives-Lille-Cail seraient à vendre. M. BOUTILLEUX propose que ce soit la Ville qui se mette en rapport avec le Directeur des Usines pour faire des offres sur cette vente éventuelle.

M. DASSONVILLE voudrait savoir ce que deviennent les classes provisoires qui sont installées dans les groupes scolaires.

M. ALLARD lui répond qu'elles servent, habituellement, de salles d'activités.

- - - - -

M. BOUTILLEUX fait remarquer que la nouvelle salle de la rue d'Iéna est occupée le lundi soir par 2 ou 3 personnes d'un club du quartier.

M. ROBBE est chargé de faire des sondages dans les utilisations des salles. Les autorisations seront retirées si le nombre d'adhérents n'est pas suffisant.

*
* *
*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

VIème PLAN - EQUIPEMENTS SPORTIFS - 1er EXAMEN DE L'ORIENTATION DU VIème PLAN

Ce premier examen a été effectué lors de la réunion de l'Office Municipal des Sports.

En ce qui concerne la salle de sports de l'avenue Kennedy, le Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports, entendu, a exprimé le voeu que la capacité d'accueil soit portée à 1 500 places, ce qui permettrait le déroulement de véritables compétitions internationales.

M. DASSONVILLE estime qu'il serait préférable de ne pas augmenter le nombre de places de la salle Kennedy et de prévoir l'aménagement d'un véritable palais des sports dont la Ville de Lille a un grand besoin. Ce palais devrait avoir sa place à côté de la piscine olympique Marx Dormoy.

M. ALLARD félicite Mlle INGLEBERT pour le travail considérable fourni à l'occasion de la préparation du VIème plan d'équipement sportif. Ce travail facilitera beaucoup les recherches de terrains.

Extrait du procès-verbal transcrit pour information :

- 1°) à l'Administration municipale
- 2°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux.

*

*

*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

PISCINE OLYMPIQUE MARX DORMOY - FONCTIONNEMENT -

Afin d'assurer le fonctionnement de la piscine olympique Marx Dormoy, dont l'ouverture est prévue pour l'automne 1971, il y a lieu de prévoir la création des emplois nécessaires et qui pourraient s'établir comme suit : 1 Directeur, 3 caissières, 1 Chef de bassin, 10 maîtres-nageurs-sauveteurs, 8 garçons de cabine, 4 femmes de service, 1 chauffeur de chaudière.

Lors de la réunion du Comité de l'O.M.S. du 24 septembre 1970, M. JADEM a fait remarquer que le nombre de maîtres-nageurs était insuffisant.

Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports estiment que le Directeur devrait être nommé avant l'ouverture de la piscine afin qu'il puisse étudier tous les problèmes qui se poseront à l'ouverture.

Une maison de jeunes étant également implantée, les membres sont unanimes pour reconnaître qu'il serait nécessaire de prévoir la création d'une direction générale, d'un poste de Directeur de la piscine et d'un poste de Directeur de la maison de jeunes.

Une enquête sera effectuée par le Service des Sports auprès des Villes qui possèdent un établissement semblable à la piscine olympique de Lille.

M. DASSONVILLE rappelle qu'en Commission des Bâtiments, il a demandé qu'à chaque visite du chantier de la piscine, le Conseiller Technique Régional de natation soit invité puisqu'il est à même de donner son avis aux Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux de la Mairie.

M. ALLARD précise que pour la visite du chantier prévue le 15 octobre, une invitation sera adressée à ce technicien ainsi qu'aux responsables du Comité des Flandres de natation et de la Commission d'homologation des piscines.

- - - - -

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration Municipale, pour information.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

PISCINE DEMONTABLE - FONCTIONNEMENT

La Ville a acheté une piscine démontable. Afin d'en assurer le fonctionnement, il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi de maître-nageur-sauveteur.

Cette piscine sera implantée dans le groupe scolaire Trulin-Samain et accueillera les élèves du groupe à compter du 19 octobre.

Le détachement d'un maître-nageur de la Police a été sollicité pour cette date.

Toutefois, il serait souhaitable qu'un maître-nageur soit recruté le plus rapidement possible.

Mlle INGLEBERT indique qu'un rapport doit être adressé à M. le Directeur des Personnels, sous couvert de M. le Secrétaire Général, pour demander la création de cet emploi nouveau et en prévoir le recrutement.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

PISCINE 48, RUE PIERRE LEGRAND - INFORMATION -

Un avis défavorable a été émis par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées au projet de construction d'une piscine au n° 48 rue Pierre Legrand, par suite des travaux autoroutiers qui sont prévus à cet endroit.

Une autre implantation est à rechercher dans le quartier de Fives.

Un emplacement (ancien Don Suisse) sera disponible lorsque le Centre socio-éducatif sera achevé, rue du Long Pot. Cet emplacement pourrait convenir pour l'implantation de la piscine et les membres de la Commission partagent unanimement cette opinion.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS -

Réunion du 28 septembre 1970

TERRAINS DE MARQUETTE - INFORMATION -

M. ALLARD fait connaître que M. le Maire a porté à la connaissance de ses collègues, lors du Conseil d'Administration du 1er juin 1970, que M. le Maire de Marquette lui avait rappelé sa proposition d'achat de deux terrains situés en bordure de la rue Lalau, de part et d'autre de l'entrée de la station d'épuration. Ces terrains seraient nécessaires à la réalisation d'un plan de construction d'habitation de la Commune de Marquette.

Les membres de la Commission enregistrent cette information et ne s'opposent pas à la vente des terrains.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

TERRAIN AVENUE ADOLPHE MAX - DEVIS DU SERVICE DES ESPACES VERTS -

A la demande de M. ALLARD, le Service des Espaces Verts a transmis un devis pour l'aménagement d'un terrain de football, avenue Adolphe Max.

Le Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports entendu, a émis le souhait que ce terrain, jugé trop petit et dangereux pour la pratique du football, soit aménagé en jardin d'enfants.

La Commission fait sien ce souhait.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des Services Techniques.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

OFFRE DE TERRAINS A WAMBRECHIES - AVIS -

Les Services Juridique et Immobilier de la Ville ont transmis un plan que Me SCREVERE, Notaire à Lille, avait envoyé en indiquant que des parcelles situées à Wambrechies étaient susceptibles d'être vendues à la Ville de Lille.

Après un examen sur place, il apparaît que plusieurs terrains de football et de rugby pourraient être aménagés.

Réunis le 24 septembre 1970, les membres du Comité de l'O.M.S. ont donné un avis favorable pour cet aménagement. Toutefois, ils ont signalé que ces terrains étant situés dans une autre commune et donc non utilisables par les scolaires lillois, des conventions pourraient intervenir avec les municipalités voisines qui seraient intéressées à une utilisation partielle.

Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports se rangent à l'avis émis par le Comité de l'O.M.S. sous réserve que le taux d'utilisation par les lillois soit assez élevé.

M. ASTIE émet un avis défavorable étant donné l'éloignement.

M. ALLARD rappelle qu'une visite des terrains sera effectuée (pour une reconnaissance des servitudes) par des membres de l'Office Municipal des Sports, de la Commission de l'Education Physique et des Sports. M. ALEXANDRE, Inspecteur du Service départemental de la Jeunesse et des Sports, sera invité à y participer.

Extrait du procès-verbal transmis pour information :

- 1°) à l'Administration Municipale
- 2°) à la Direction des Services Juridique et Immobilier

*

*

*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

REQUETE DU CLUB "LES CARABINIERS LILLOIS"

M. ALLARD informe la Commission que M. le Docteur Jean DEFONTAINE, Président de la Société de tir "Les Carabiniers Lillois", a écrit à M. le Maire et formulé la proposition suivante : le club aimerait, moyennant la construction d'un stand de tir moderne, dont il aurait la concession, transférer à la Ville de Lille ses terrains et ses bâtiments sis 3, rue de la Vieille Aventure.

Actuellement, les adhérents s'entraînent sur le terrain mis à la disposition de la Compagnie d'Arc "Jeanne Maillotte", Boulevard Pierre de Coubertin.

M. ALLARD, qui a visité les installations actuelles des "Carabiniers Lillois" estime qu'elles pourraient être utilisées par les jeunes du quartier.

Les membres de la Commission donnent un avis favorable à la prise en considération de la proposition présentée par cette société et à l'inscription dans le cadre du VIème plan, de la construction d'un stand de tir.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

BUDGET PRIMITIF DE 1971 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS SPORTIFS -

En application des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 mars 1964 et de l'instruction M 12 dite "plan comptable" du Ministère des Finances et des Affaires économiques, il doit être prévu l'inscription à la section d'investissement, des crédits qui se révéleront nécessaires pour faire face aux besoins des services ci-après :

Nature des dépenses		Destination	Montant
Chapitre	Intitulé		
903-50			
Article 214/2	Terrains		
	d'éducation		
	physique		
Acquisition et		Divers terrains	5 000
installation de			
matériel sportif			
903-51			
Article 214/2	Salles de	Diverses salles	6 000
Achat de matériel	gymnastique		
sportif			
Article 212/7	Salles de		
	gymnastique		
Acquisition et		Diverses salles	4 000
installation de			
matériel sportif			

			15 000

La Commission donne un avis favorable.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal après avis de la Commission des Finances.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

STADE ROGER SALENGRO - REMISE EN ETAT DES AIRES SPORTIVES -

La Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux a étudié un projet de remise en état des aires sportives du stade Roger Salengro. Ce projet comporte les installations suivantes :

- un terrain de football de 55 m x 90 m en rotgrand.
- un plateau d'éducation physique de 18 m x 28 m en revêtement "tout temps" permettant la pratique du volley-ball et du basket-ball.
- une piste d'athlétisme de 120 m de longueur, à 5 couloirs, en rubkor.
- une aire collective de lancer de poids de 9,6 m x 22 m.
- des installations pour le saut en longueur, le saut en hauteur et le grimper à la corde.

Le devis estimatif de ces travaux s'élève à 415 000 F.

La Commission des Bâtiments, lors de sa réunion du 16 septembre 1970, a donné un avis favorable pour l'exécution de ces travaux.

A l'unanimité, la Commission de l'Education Physique et des Sports émet également un avis semblable.

- - - - -

Extrait du procès-verbal transmis pour information :

- 1°) à l'Administration Municipale
- 2°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux chargée de présenter le rapport au Conseil Municipal.

*

*

*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 28 septembre 1970

AUTRES QUESTIONS

DEMANDE DE SUBVENTION DES "PAPILLONS BLANCS DE LILLE"

Une demande de subvention émanant de l'association de parents d'enfants inadaptés "Les Papillons Blancs de Lille" a été adressée au Service des Sports.

Des renseignements supplémentaires seront demandés au Président afin que les membres du Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports et de la Commission de l'Education Physique et des Sports puissent juger de la recevabilité de cette demande.

M. DASSONVILLE intervient en qualité de Président d'un club de judo et fait remarquer que la Ville de Lille ne possède pas de salle de judo. Il réclame un équipement correspondant à cette discipline.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 50.

La Secrétaire,

N. HERRENG

Le Président,

Raymond ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires,
culturelles et sportives

3ème Bureau



COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE

ET DES SPORTS

Réunion du mardi 1er Décembre 1970

PROCES-VERBAL

Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports se sont réunis le mardi 1er décembre 1970, à 17 H 30, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de M. Raymond ALLARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. DASSONVILLE,	Conseiller Municipal		
M. DE BECKER,	"	"	"
Mme DESCAMPS,	"	"	"
M. HEURTEAUX,	"	"	"
M. le Dr LERNOUT,	"	"	"

Etaient excusés :

MM. ASTIE,	Conseiller Municipal
BOUTILLEUX,	"
CAILLIAU,	"
BACQUART,	Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives.

Assistaient à la réunion :

Mlle INGLEBERT,	Secrétaire Général Adjoint
M. ROSEE,	Chef du Bureau des Sports
M. ROBBE,	Moniteur- Chef d'Education Physique

Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice.

*

* *

M. ALLARD ouvre la séance en remerciant les membres de la Commission d'être présents et en regrettant que la convocation à la présente réunion n'ait pu leur parvenir dans un meilleur délai.

Il présente les excuses de MM. BOUTILLEUX, CAILLIAU et de M. ASTIE à qui il sera adressé des souhaits de sympathie, à l'occasion d'un anniversaire agréable qu'il célèbre ce soir même.

*

* *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 1er décembre 1970

SUBVENTIONS D'ORGANISATION AUX SOCIETES SPORTIVES LILLOISES - ATTRIBUTIONS
COMPLEMENTAIRES -- ANNEE 1970 --

M. ALLARD donne connaissance à ses collègues des avis qui ont été émis par les membres du bureau de l'Office Municipal des Sports lors de leur réunion du 26 Novembre 1970.

La lecture du procès-verbal est effectuée.

A propos des frais de déplacements des clubs lors de rencontres régionales ou internationales, M. DENEL estimait que la Ville ne devait pas subventionner les clubs pour leur régler les frais de déplacements futurs.

M. MILOWSKI avait indiqué que les clubs qui se déplaçaient étaient hébergés par les organisateurs et que les frais d'hébergement compensaient largement les frais de déplacements.

M. DASSONVILLE déclare qu'il n'est pas d'accord avec MM. DENEL et MILOWSKI au sujet des frais de déplacements, car ceux-ci varient d'un club à l'autre. Si la Ville décide d'attribuer des subventions d'organisation, elle ne doit pas se fixer des limites avant d'étudier chaque demande. M. DASSONVILLE pense qu'il n'y a pas de règle générale à appliquer car des sociétés sportives seront lésées par rapport à d'autres.

Mlle INGLEBERT se demande si les subventions concernant l'organisation des assemblées générales se déroulant à Lille ne devraient pas faire l'objet de propositions distinctes de la dotation accordée au titre des sociétés sportives puisqu'il ne s'agit pas de manifestations sportives proprement dites.

Après cette discussion, la Commission propose d'accorder les subventions suivantes :

SUBVENTIONS D'ORGANISATION -- ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES

<u>Dates des manifestations</u>	<u>Groupements sportifs</u>	<u>Subventions proposées</u>
15 mars 1970	Comité départemental de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail	1 500,00
13-14 juin 1970	L.O.S.C. Section Tennis de Table	500,00
14 juin 1970	Union Nautique de Lille	2 500,00
21 juin 1970	Foyer de Jeunes la Bruyère-Malot-Painlevé	1 900,00
25-26 juillet 1970	d°	
6 septembre 1970	Etoile Cycliste Lilloise	1 100,00
12-13 septembre 1970	L.U.C. Section Hockey	900,00
11 octobre 1970	Foyer Culturel de la rue Bohin	1 500,00
18 octobre 1970	Compagnie d'Arc "Jeanne Maillotte"	1 000,00
22 novembre 1970	L.O.S.C. Section volley-ball	2 000,00

.../...

28-29 novembre 1970	: Pupilles de Neptune de Lille	: 3 500,00
6 décembre 1970	: L.O.S.C. Section Basket-ball	: 3 500,00
13 décembre 1970	: Association des parents d'élèves des lycées et collèges de l'agglomération lilloise	: 2 000,00
20 décembre 1970	: La Boule de Wazemmes	: 400,00
	Total :	22 300,00

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 1er décembre 1970

II - INSTALLATIONS SPORTIVES DU NOUVEAU LYCEE TECHNIQUE VALENTINE LABBE

A la demande de M. ALLARD, Mlle INGLEBERT donne lecture d'une lettre émanant de M. le Président du Conseil de la Communauté Urbaine, adressée à M. le Maire de Lille, au sujet de la prise en charge des équipements sportifs créés en liaison directe avec l'implantation du nouveau Lycée technique Valentine Labbé sur le territoire de La Madeleine.

M. le Maire de la Ville de La Madeleine considérant d'une part qu'il s'agit d'un établissement scolaire lillois transféré sur le territoire de La Madeleine et que d'autre part, les installations sportives doivent également trouver place sur d'autres terrains, propriétés de la Ville de Lille, suggère que ce soit la Ville de Lille qui prenne en charge ces installations sportives.

L'avis des membres de la Commission est sollicité.

M. DASSONVILLE pense que puisque cette affaire a été étudiée par le Conseil de la Communauté Urbaine et qu'un vote a eu lieu pour l'implantation du Lycée Valentine Labbé sur le territoire de La Madeleine, puisque c'est une obligation d'y créer des installations sportives, M. le Maire de La Madeleine doit faire face à ses obligations.

Mlle INGLEBERT rappelle que l'Administration municipale a admis le principe de la recherche sur le territoire des communes périphériques des terrains nécessaires à l'équipement sportif : il convient donc de définir les besoins des sociétés sportives lilloises avant de se prononcer.

M. le Dr LERNOUT demande si les terrains en cause intéresseraient les clubs lillois.

M. ROBBE déclare qu'une salle permettant d'accueillir du public est souhaitée par les responsables des clubs locaux, notamment par les clubs de basket-ball et de hand-ball.

M. ALLARD croit qu'une convention pourrait alors être passée avec la Ville de La Madeleine pour une utilisation éventuelle par les clubs madeleinois.

M. ALLARD demande à M. ROBBE de procéder à la reconnaissance des terrains et des espaces disponibles pour connaître si ceux-ci répondraient aux besoins de la Ville.

M. le Dr LERNOUT souhaite qu'un parking en sous-sol soit aménagé pour les futurs utilisateurs des installations sportives.

Considérant que l'Administration municipale a admis le principe et la recherche sur le territoire des communes périphériques des terrains nécessaires à l'équipement sportif et que les sociétés sportives lilloises souhaitent pouvoir disposer de salles de hand-ball et de basket-ball dans ce secteur de Lille, la Commission de l'Education Physique et des Sports émet un avis favorable à la prise en charge par la Ville de Lille des équipements sportifs du Lycée Valentine Labbé à condition que ces équipements tiennent compte des besoins des associations sportives lilloises et non pas seulement des besoins scolaires de l'établissement.

Cette importante question fera l'objet d'un nouvel examen lors d'une prochaine réunion de la Commission de l'Education Physique et des Sports.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 1er décembre 1970

III - TERRAINS DE SPORTS A WAMBRECHIES -

M. ALLARD charge MM. ROSE et ROBBE d'organiser une visite en compagnie des membres du Bureau de l'Office Municipal des Sports, des terrains situés à Wambrechies, lesquels pourraient convenir pour la pratique du football et du rugby.

Un rapport sera ensuite adressé à la Direction des Services Juridique et Immobilier.

*

*

*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 1er décembre 1970

AUTRES QUESTIONS

M. DE BECKER s'étonne que les subventions d'organisation de manifestations sportives qui se sont déroulées dans le courant du 1er semestre de 1970 ne soient pas encore mandatées. Il sera fait part de cette remarque aux services financiers en regrettant ces lenteurs qui comprennent mal les usagers.

- Stade Roger Salengro -

M. DE BECKER souhaite que le terrain de basket du stade Roger Salengro soit couvert de façon qu'il puisse être utilisé par un club de boulistes.

- Terrain de boules de la Place Casquette -

M. DE BECKER demande également que l'intensité de l'éclairage du terrain de boules de la Place Casquette soit renforcée.

Extrait du procès-verbal à transmettre :

- 1°) à l'Administration municipale, pour information
- 2°) à la Direction des Finances
- 3°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux
- 4°) à la Direction des Services Techniques, pour suite à donner.

*
* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 40.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

N. HERRENG

Raymond ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires,
culturelles et sportives

3ème Bureau

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE

ET DES SPORTS

Réunion du lundi 8 février 1971

PROCES-VERBAL

Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports se sont réunis le lundi 8 février 1971, à 18 heures, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de M. Raymond ALLARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. BOUTILLEUX, Conseiller Municipal
CAILLIAU, Conseiller Municipal
Mme DESCAMPS, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. DASSONVILLE, Conseiller Municipal
M. le Docteur LERNOUT, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion :

Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint
M. BACQUART, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
M. ROSSE, Chef du Bureau des Sports
M. ROBBE, Moniteur-Chef d'Education Physique
Mlle DEVULDER, Sténo-dactylographe au Secrétariat de la Direction
Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice.

*

*

*



COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 8 février 1971

M. ALLARD ouvre la séance en demandant aux membres présents d'avoir une pensée émue pour M. ASTIE qui était un homme délicat et bienveillant, disparu prématurément et dont la mort laisse d'unanimes regrets.

GESTION DU COMPLEXE MARX DORMOY - EXAMEN - AVIS -

M. ALLARD explique à ses collègues que les offices municipaux de la Jeunesse et des Sports ont déjà donné leur avis sur le mode de gestion du centre socio-éducatif d'une part et de la piscine olympique d'autre part.

Le complexe pourrait être dirigé par un haut fonctionnaire de la Jeunesse et des Sports en position de détachement ou de mise à disposition dont il faudra rechercher le concours. Cet homme devra être un animateur gestionnaire qui jouera le rôle d'un coordonnateur entre le complexe Marx Dormoy et l'Administration Municipale. Il devra être également en liaison avec le monde scolaire et universitaire.

Le Centre socio-éducatif serait géré par une association déclarée selon la loi de 1901. Cette association, dénommée "Lille-Jeunesse", est en voie de formation. Elle est une émanation de l'Office Municipal de la Jeunesse. Un Directeur dirigera cette maison de jeunes et des animateurs culturels seront nommés.

Quant à la piscine olympique, elle reste sous gestion municipale avec possibilité de contrôle de l'Office Municipal des Sports. Un conseil d'animation viendra compléter l'ensemble. Il est fait remarquer que le choix du Directeur de la piscine ne peut se faire que par concours ouvert à l'extérieur et que ce choix devra s'effectuer très prudemment.

M. ALLARD recueille l'avis des membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports, lesquels se déclarent unanimement favorables à la solution proposée rejoignant ainsi l'avis émis par la Commission de la Jeunesse.

Le concierge devra être nommé pour le 1er mars et, en principe, le recrutement du personnel devrait être effectué avant les vacances.

M. ALLARD prendra donc les contacts nécessaires avec d'éventuels candidats aux différents emplois.

Accord de la Commission.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

*
* *
*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 8 février 1971

EQUIPEMENTS SPORTIFS ANNEXES AU LYCEE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - EXAMEN - AVIS -

Les membres de la Commission procèdent à l'examen du plan sur lequel sont repris les installations du nouveau Lycée Technique Valentine Labbé à la Madeleine et les futurs équipements sportifs annexés à l'établissement.

Ces installations, à la charge de la Ville de Lille, serviront aux élèves du Lycée dans la journée, mais le soir, les samedi et dimanche seront mises à la disposition des associations sportives lilloises.

Les membres de la Commission donnent un avis favorable au projet présenté tout en souhaitant qu'une salle de sports de type C remplace la halle de sports initialement prévue.

Dossier transmis

à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux pour suite à donner.

*

*

*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 8 février 1971

EQUIPEMENT SPORTIF - TERRAIN FLICHE A WAMBRECHIES - PROPOSITION D'ACQUISITION - AVIS -

Les Services Juridique et Immobilier de la Ville ont transmis un plan que Me SCREVERE, Notaire à Lille, avait envoyé en indiquant que des parcelles situées à Wambrechies étaient susceptibles d'être vendues à la Ville de Lille.

Après un examen sur place par les membres du bureau de l'Office Municipal des Sports, il s'est révélé que 4 terrains de football et 2 terrains de rugby ainsi que des vestiaires et un parking pourraient être aménagés.

Le Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports a émis le souhait de voir ces terrains achetés par la Ville de Lille compte tenu du manque de plaines de jeux et de la disparition dans un délai plus ou moins rapproché des installations du Pont Royal.

Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports donnent un avis favorable à l'acquisition de ces terrains.

Extrait du procès-verbal transmis

à la Direction des Services Juridique et Immobilier, pour présentation d'un rapport à l'Administration municipale.

*

*

*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 8 février 1971

TERRAINS SITUES A LAMBERSART -

Au cours de leur réunion du 14 octobre 1969, les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports avaient dû renoncer à présenter une demande d'acquisition de terrains situés à Lambersart, en raison de la prévision de construction d'une autoroute et de la dérivation du canal de la Deûle.

Les travaux de construction du canal devaient théoriquement débiter le deuxième semestre de 1970.

Or, le Service des Voies Navigables vient d'indiquer aux Services Juridique et Immobilier de la Ville que ce projet ne serait inscrit qu'au VIIème plan.

Il apparaît donc souhaitable de demander :

- 1°) l'aménagement de la parcelle n° 46 de la section AY, appartenant déjà à la Ville, qui serait mise à la disposition du Lille-Hockey-Club.
- 2°) l'aménagement de la parcelle n° 80 de la section AY, appartenant également à la Ville, en terrain de football.
- 3°) l'acquisition et l'aménagement sommaire des parcelles 36, 37 et 38 de la section AY en aires de jeux, ce qui faciliterait la pratique du football pour les clubs lillois.

Les membres donnent un accord unanime.

Extrait du procès-verbal transmis

à la Direction des Services Juridique et Immobilier, pour suite à donner.

*

* *

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Réunion du 8 février 1971

AUTRES QUESTIONS -

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS DU 1er
DECEMBRE 1970 -

Comme suite à l'intervention de M. DE BECKER au sujet des subventions d'organisation de manifestations sportives, M. VILLETTE, Directeur des Services financiers, a fait tenir une note à M. le Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, en rappelant par exemple qu'en ce qui concerne la "Boule ferrée de la Place Casquette", la demande de virement qui doit être jointe en justification au mandat, n'a été fournie à ses services que le 8 décembre 1970 et que le mandat a été remis à la Trésorerie Principale le 11 décembre.

Il souligne que les Services financiers ont donc fait diligence.

Le Président en convient aisément et remercie les Services financiers de la Ville de l'attention et de la diligence qu'ils apportent à ce genre d'affaires.

La Commission de l'Education Physique et des Sports prend acte.

Avant de lever la dernière séance, M. ALLARD adresse ses vives félicitations et ses remerciements chaleureux à M. BACQUART, qui prend sa retraite dans le courant du mois de mars, pour le travail qu'il a fourni au sein de la Commission de l'Education Physique et des Sports.

Il présente aussi sa gratitude à Mme DESCAMPS, Conseiller Municipal, qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, pour son active collaboration dans les diverses Commissions et offices de sa délégation, il exprime ses regrets sincères de la voir s'éloigner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

N. HERRENG

Raymond ALLARD

Direction Adam Gule